

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



ÉDITO

Terme apparu dans le grand public au mitan des années 2000 et connu des spécialistes quelques années plus tôt, le développement durable résume cette idée que le développement doit « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Pour ce faire, au lieu de ne s'intéresser qu'à un aspect des actions à mettre en œuvre, il est recommandé d'en comprendre les retombées économiques, sociales et environnementales. Les collectivités ont été enjointes à s'y mettre il y a une dizaine d'années et à produire un rapport qui en recense les composantes.

Pour le Département de l'Aude, depuis bien longtemps engagé dans une approche transversale de ces politiques publiques et conscient des enjeux environnementaux de notre territoire à préserver, cette démarche a été toute naturelle, dans la suite logique du projet durable des Audois élaboré dès 2010.

De nos jours, il semble même que la définition idoine du développement durable rappelée plus haut est un peu limitative et ne résume plus à elle seule les enjeux auxquels notre monde doit faire face. Les différents rapports du GIEC, les catastrophes climatiques, les crises économiques et sociales que nous connaissons en disent long sur le mode de développement économique qui domine encore trop souvent dans les têtes des décideurs.

Ainsi, depuis quelques années, il nous paraît plus juste de parler de transition, voire de bifurcation écologique, tant nous ne pouvons plus seulement penser de petites modifications mais instaurer de vrais changements. Je crois profondément que, dans certains domaines, la sobriété doit être un objectif et qu'elle ne saurait se confondre avec l'absence de progrès ou la régression. Bien au contraire.

A la lecture de ce rapport, vous verrez que nous sommes déjà engagés dans cette démarche et que nous le faisons avec une seule boussole : le bien-être des Audoises et des Audois. Vous découvrirez la richesse et la multitude des actions de notre Département pour rendre durable notre territoire et vous en conclurez, à juste raison, que l'ensemble de nos engagements et de nos politiques publiques y concourent. Parce que, pour nous, en prenant soin de vous, en prenant soin de notre environnement, nous construisons ensemble l'Aude de demain.

HÉLÈNE SANDRAGNÉ

Présidente du conseil départemental de l'Aude

Directeur de la publication : Catherine Mahieu, directrice générale des services
Rédaction : direction générale adjointe transition écologique, services du Département de l'Aude
Coordination : direction générale adjointe transition écologique
Maquette et mise en page : Communic@tion interne - Isabelle Michel
Crédits photos et illustrations : Département de l'Aude, gettyImages, SIG Département de l'Aude, Jean-le-Blanc (LPO), Conservatoire du littoral, Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières (Smmar), Chambre d'agriculture de l'Aude, Idriss Bigou Gilles, Pascal Rodriguez, Marina Bonetto
Imprimé par l'imprimerie départementale



SOMMAIRE

Le présent rapport rend compte des actions les plus significatives de développement durable réalisées au sein de la collectivité en 2022, il se décline autour des 5 finalités du développement durable.

INTRODUCTION 4

AXE 1 LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE 8

1. S'engager avec force pour la transition énergétique sur notre patrimoine 9
<i>Un temps fort : le forum Accel'Air #3</i> 12
2. Le cadastre solaire départemental 13
3. Lutter contre la précarité énergétique 15
4. Réduire les déplacements carbonés et développer les mobilités douces 17
<i>Un collectif vélo regroupant des agents pour impulser une culture vélo au sein du Département</i> 17
5. Développer des infrastructures pour les mobilités douces ... 22
6. Prévenir les risques majeurs et aménager avec résilience 23
<i>L'écoresponsabilité au cœur des logiques des interventions départementales. L'aide aux équipements publics et routiers communaux moteur de cette démarche.</i> 25

AXE 2 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES 26

1. Mettre en œuvre la stratégie départementale pour la biodiversité 27
2. Valoriser et faire découvrir les espaces naturels sensibles 28
<i>L'étude pour le développement d'un réseau des observatoires ornithologiques dans la Haute-Vallée de l'Aude</i> 29
3. Assurer une gestion durable des forêts départementales 30
4. L'accompagnement des parcs naturels régionaux 31
5. Poursuivre les efforts en matière de zéro phyto 33
6. S'appuyer sur les pépinières départementales pour répondre aux enjeux du changement climatique 36
7. Intégrer la préservation de la biodiversité dans les projets routiers départementaux 37
8. Gérer durablement la ressource en eau en soutenant les collectivités 42
9. Promouvoir l'éducation à l'environnement et au développement durable 43
<i>Zoom sur le travail d'alignement des arbres</i> 45

AXE 3 FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS 46

1. Rendre accessible aux personnes en situation de handicap les pratiques sportives et de loisirs 47
2. Accompagner les acteurs du sport audois 51
3. Encourager et soutenir les collégiens boursiers pour la pratique d'activités culturelles et sportives 52
4. Sensibiliser au livre et à la lecture le public jeune 53
5. Proposer une offre culturelle pour tous sur l'ensemble du territoire 56
6. Proposer à chacun une offre renouvelée d'accès à l'information et à l'histoire du territoire grâce aux archives départementales 58

- des politiques conduites par la collectivité et qui contribuent au développement durable du territoire
- des actions mises en œuvre dans la gestion et le fonctionnement interne pour être exemplaire et agir de manière plus responsable

7. Rendre les bâtiments des collèges accessibles à tous 59
8. Une politique rh qui favorise l'intégration et le maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap 60
9. Lutter contre la violence et les discriminations 61
10. Faire de la jeunesse notre plus grand atout pour demain ... 62
<i>Apprentissage au Département : transmission du savoir-faire et formation de personnels qualifiés</i> 64

AXE 4 RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS 65

<i>Réussite scolaire et insertion professionnelle des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance : une priorité du département</i> 66
1. Renforcer l'accessibilité des services au public 67
2. Faire évoluer l'action publique pour un meilleur service à l'usager 69
3. Promouvoir l'autonomie et le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap 70
<i>Développement de l'habitat inclusif</i> 75
4. Le développement durable au cœur de la coopération internationale 76
<i>Le budget participatif de l'aude : une seconde opération pour faire fleurir des projets audois</i> 77
5. Le nouveau CESE 78
6. Le schéma des usages du numérique et la « sobriété numérique » 80
7. Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public 81

AXE 5 DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET SOLIDAIRE 82

<i>Le renouvellement d'accréditation COFRAC du LDA</i> 83
1. Développer l'approvisionnement des restaurants collectifs en produits locaux avec Agrilocal 85
2. Animer le projet alimentaire territorial (PAT) 86
3. Poursuivre le développement de l'agriculture 89
<i>Appel à manifestation d'intérêts pour lutter contre la désertification vétérinaire afin de conserver une agriculture d'élevage saine et surveillée</i> 90
4. S'appuyer sur la marque Pays cathare® pour valoriser le territoire 91
<i>L'Aude, invitée d'honneur aux tablées du Rheu, dans l'agglomération de Rennes</i> 92
5. Mobiliser l'aménagement foncier, outil d'aménagement et de développement durable 93
6. Promouvoir l'emploi et l'insertion par l'activité économique... 94
7. S'impliquer fortement dans les labellisations à haute valeur de qualité pour développer notre attractivité 96
8. Réviser notre schéma de développement touristique en s'engageant dans un tourisme à impact positif 99

INTRODUCTION

La notion de développement durable repose sur trois piliers fondamentaux : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

La nouvelle assemblée, installée le jeudi 1^{er} juillet 2021, incarne et impulse un projet de mandat, construit autour des compétences départementales et d'objectifs volontaristes. Il repose sur une idée centrale, le « prendre soin », qui est au cœur des missions d'un département, que ce soit dans l'accompagnement des populations tout au long de leur vie, ou dans le soutien au développement des territoires. L'administration bâtit en réponse à cette volonté politique, un projet départemental qui s'articule autour de 5 axes :

- être garant des solidarités humaines
- être un acteur de proximité pour les territoires et ses habitants
- être garant de la transition écologique
- agir avec les Audois
- être garant d'une bonne gestion des moyens de la collectivité (RH, finances, patrimoine) et de la qualité de vie au travail

On peut noter que le développement durable et maintenant la transition écologique sont au cœur de ce projet et constituent un encouragement à un mode de vie plus doux, basé sur la convivialité, la solidarité et l'inclusion. Autant de valeurs qui sont également au cœur des engagements du mandat de la nouvelle Assemblée et de la volonté exprimée par la direction générale de la collectivité.

Pour rappel, le décret d'application de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend obligatoire la rédaction d'un rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les intercommunalités à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants.

En septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations-Unies a adopté l'Agenda 2030 pour le développement durable qui redéfinit le cadre de développement pour les 15 années à venir.

Ce programme fixe 17 Objectifs de développement durable (ODD) à atteindre d'ici 2030 pour les 193 pays engagés. Depuis plusieurs années, nous présentons ce rapport en lien avec ces 17 Objectifs de développement durable.

Le rapport est construit selon les cinq finalités du développement durable telles que déclinées dans le cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux :

1. **Lutte contre le changement climatique**
2. **Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**
3. **Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations**
4. **Épanouissement de tous les êtres humains**
5. **Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

Il est à noter que plusieurs projets auraient pu apparaître sur plusieurs axes témoignant de la transversalité et de la cohérence des actions menées. Ce rapport permet de faire découvrir les avancées sur certains sujets et les possibilités d'amélioration pour les années à venir dans un contexte en constante évolution.

Il convient de souligner que deux années de crise sanitaire ont bouleversé nos modes de fonctionnement, accélérant certaines actions comme le déploiement du télétravail ou la réduction des déplacements carbonés. Cette période a contribué également à rendre d'autant plus d'actualité d'autres sujets comme les alternatives au tout-plastique, le suremballage, la recherche d'espaces de bien-être naturels à forte qualité environnementale...

La France met en œuvre les OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Éradication de la pauvreté

Éliminer l'extrême pauvreté et la faim



Sécurité alimentaire et agriculture durable

Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable



Santé et bien-être

Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge



Éducation de qualité

Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie



Égalité entre les femmes et les hommes

Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles



Gestion durable de l'eau pour tous

Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



Énergies propres et d'un coût abordable

Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable



Travail décent et croissance durable

Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



Infrastructures résilientes et innovation

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



Réduction des inégalités

Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre



Villes et communautés durables

Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables



Consommation et production responsables

Établir des modes de consommation et de productions durables



Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



Vie aquatique marine

Conserver et explorer de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



Vie terrestre

Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



Paix, justice et institutions efficaces

Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.



Partenariats pour la réalisation des objectifs

L'ASSEMBLÉE ÉLUE ET L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE ORGANISÉES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DE DEMAIN



Nouvelle Assemblée départementale - Juillet 2021

L'Assemblée départementale renouvelée en 2021 souhaite impulser un projet de mandat, construit autour des compétences départementales et d'objectifs volontaristes. Il repose sur une idée centrale, le « prendre soin » et « agir avec », qui est au cœur des missions d'un département, que ce soit dans l'accompagnement des populations tout au long de leur vie, ou dans le soutien au développement des territoires. Disposer d'un projet politique ambitieux et porteur de sens est un levier fondamental d'animation d'une collectivité. Les priorités institutionnelles et les compétences départementales en constituent l'axe central :

- **Les solidarités humaines**, avec la nécessaire coordination des interventions départementales en matière d'accompagnement en proximité des publics fragiles (autonomie, insertion, protection de l'enfance, action sociale de proximité). Les politiques volontaristes d'accès aux soins sont consolidées pour répondre aux besoins des populations. L'insertion et l'accès à l'emploi pérenne constituent également des priorités institutionnelles avec le portage de projets à forts enjeux comme le service public de l'insertion et de l'emploi (Spie), l'implication dans des démarches de type territoires zéro chômeurs et le renforcement de notre soutien à l'égard de l'économie sociale et solidaire. Le Département poursuit aussi sa politique forte d'accompagnement du grand âge et l'orienté vers la recherche de solutions innovantes pour permettre aux usagers des prises en charge adaptées. Par ailleurs, la protection de l'enfance constitue une priorité politique avec des enjeux forts en matière de moyens, d'organisations internes et de partenariats.

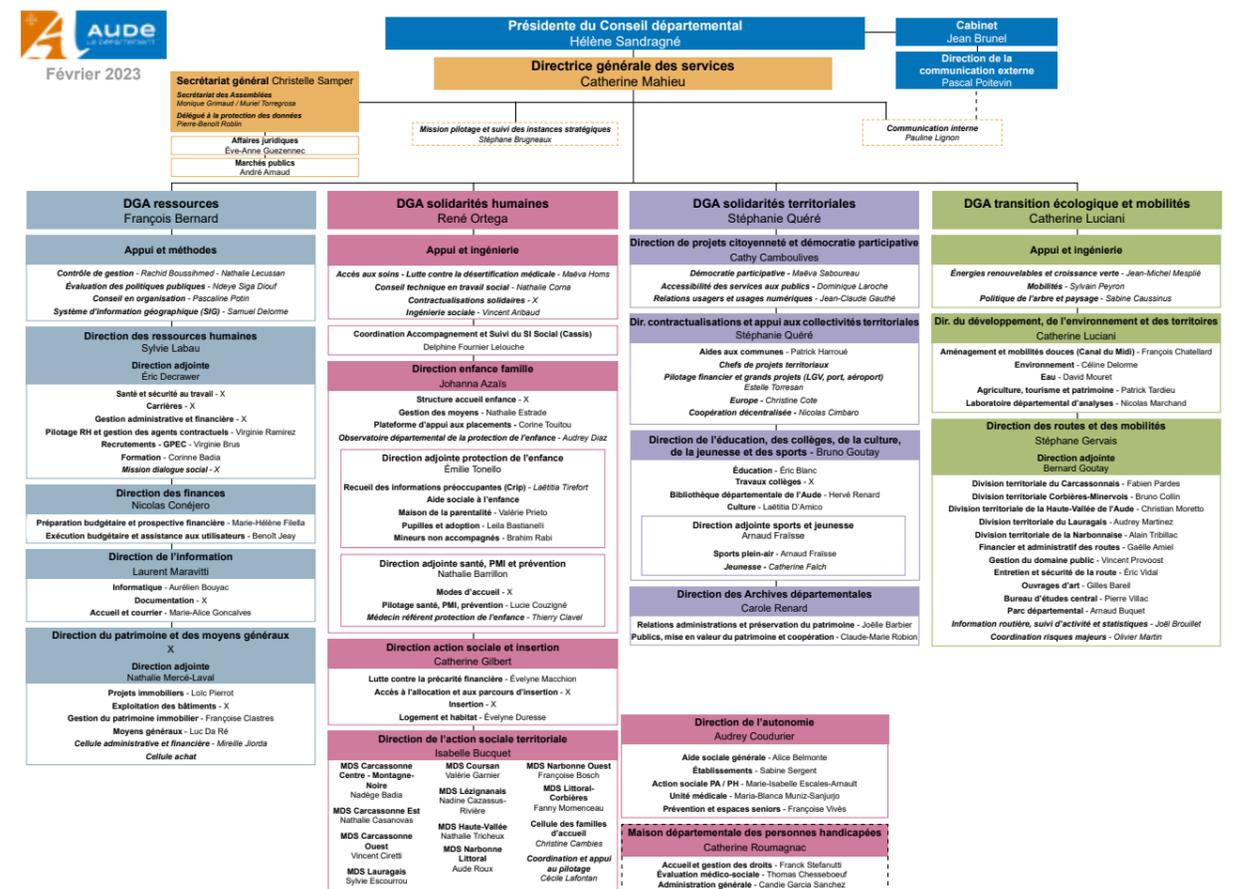
- **Les solidarités territoriales et services à la population**, avec l'appui aux communes et le suivi de nos actions en matière d'égal accès à l'éducation, à la culture et aux sports. Notre administration a accentué les efforts déployés depuis plusieurs années en matière de qualité de la relation aux usagers et de politique accueil. En matière d'éducation, le Département, fort de sa compétence de gestion des collèges et surtout de l'expérience de ses équipes, initie des projets pour garantir l'égal accès au service public de l'éducation, notamment en ce qui concerne la restauration collective (en lien avec la politique de circuit court) et la mise en place d'une tarification unique et sociale des cantines. Le Département continue son effort d'accompagnement des projets communaux et intercommunaux ainsi que pour les grands projets structurants afin d'assurer le développement et l'attractivité des territoires (plan très haut débit, LGV, etc).

- Poursuivre nos efforts en matière d'investissement tout en maîtrisant, optimisant et modernisant la gestion de nos ressources et garantir un service public de qualité face aux incertitudes liées aux impacts de la crise sanitaire, notamment sur le plan des ressources humaines et des finances départementales. Il s'agit de poursuivre les démarches de maîtrise, d'optimisation, de simplification et de modernisation pour assurer la pérennité et l'accessibilité aux usagers du service public départemental et garantir à nos agents de bonnes conditions de travail.

- **La transition écologique, le développement durable du territoire et l'organisation des mobilités douces** constituent des orientations politiques fortes et indispensables pour la nouvelle Assemblée. Dimension éminemment transversale, des passerelles sont renforcées entre la volonté écologique et les différentes compétences du Département, notamment dans le secteur social (revenu de transition écologique), dans l'exemplarité de nos pratiques internes ou encore dans l'appui à nos partenaires, notamment au travers de la politique de subvention. Les critères environnementaux seront de plus en plus pris en compte dans les projets portés par les services et notamment dans l'élaboration du budget départemental. Nos compétences demeurent mobilisées en matière d'aménagement du territoire, au travers des infrastructures routières

(avec le renforcement de nos actions en matière de mobilités douces) ou encore de préservation de notre environnement, notamment des espaces naturels sensibles, et une meilleure prise en compte des impacts de la pollution sur la santé des populations.

- Enfin, **l'association des citoyens aux décisions départementales** constitue une orientation structurante de nos actions et nos pratiques. Fort de l'expérience acquise en la matière depuis plusieurs années, le Département lancera de nouvelles démarches de participation citoyenne, ce qui nécessitera une structuration spécifique au sein de l'administration. La résilience de notre territoire devra s'accompagner d'une pleine conscience des citoyens sur la prévention des risques majeurs pour lesquels l'implication du plus grand nombre est recherchée.



La nouvelle organisation repose sur la réaffirmation de principes forts, autant issus de l'histoire de la collectivité que d'une volonté de renouveau et de lisibilité dans les pratiques et les organisations du service public départemental.

Ces nouvelles orientations politiques se traduisent par une évolution de l'organisation de l'administration départementale, notamment en créant une nouvelle direction générale intitulée transition écologique et mobilités, en renforçant les missions existantes et en créant de nouvelles missions. Ce nouveau

projet d'organisation s'appuie sur les organisations existantes permettant ainsi de capitaliser sur les expériences tout en impulsant de nouvelles méthodes de fonctionnement.

Ces dernières années, le Département s'est adapté aux différentes réformes territoriales qui ont impacté ses périmètres d'intervention. Aujourd'hui, pleinement reconnu dans ses missions de garant des solidarités humaines et territoriales, la collectivité organise un service public de proximité, fort de près de 2 700 agents qui y contribuent au quotidien.

1. S'ENGAGER AVEC FORCE POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE SUR NOTRE PATRIMOINE



AXE 1

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

RÉNOVER NOTRE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Notre patrimoine bâtiminaire départemental nécessite un engagement fort de la collectivité pour son entretien régulier, voire pour son renouvellement en réponse à des besoins nouveaux. Chaque projet est dorénavant étudié dans le souci de déploiement d'énergies renouvelables (EnR), et réhabilitations visant la maîtrise des consommations et la sobriété énergétique.



CAUE, 170 m² de panneaux photovoltaïques posés en toiture

Le Département est soumis aux dispositions du décret éco-énergie tertiaire relatif aux obligations d'actions de réduction des consommations d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000m².

L'éco énergie tertiaire est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issue du décret tertiaire, elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. Pour y parvenir, les actions déployées vont au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments. Elles concernent aussi la qualité et l'exploitation des équipements, le comportement des usagers...

La collectivité a été soumise en 2022 à l'application du décret incitant les collectivités à limiter à 19° le chauffage des bâtiments publics. Cette disposition a été accompagnée d'un renouvellement du contrat de maintenance des installations de chauffage avec le prestataire afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'ensemble. Cette obligation devra donner lieu à une réduction des consommations pouvant aller jusqu'à 40 % sur les bâtiments les plus énergivores. Elle concerne plusieurs dizaines de bâtiments du Département (collèges compris).

Pour faire face à ces dispositions, le Département a engagé une mise à jour fine de l'inventaire de son patrimoine afin de cibler les bâtiments et les entités fonctionnelles concernées, de concevoir des stratégies d'amélioration des performances énergétiques adaptées à chaque site, et d'établir le calendrier de travaux pour les prochaines années.

L'année 2022 a été largement consacrée à mettre en adéquation le patrimoine bâtiminaire avec les besoins actuels et futurs de la collectivité (réhabilitations, acquisitions, locations, nouvelles constructions, ventes). Les grands principes qui ont fondé cette réflexion ont été la recherche de bâtis existants dans une logique de sobriété foncière et écologique et de rapidité dans les délais de réalisation. Si la réponse aux conditions d'accueil des mineurs ou jeunes majeurs qui nous sont confiés a été une priorité, et que le choix a été fait de privilégier de petits espaces, dont la taille sera plus proche des accueils de type familiaux que de celle des grands foyers de l'enfance souvent stigmatisés par le passé, la réflexion a permis de répondre également à d'autres urgences dont la reconstruction du centre routier d'Espèzel, la recherche de locaux pour des maisons des solidarités, etc.

INTÉGRER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS PATRIMONIAUX

- Rénovation du bâtiment de l'ancienne direction départementale de l'agriculture et de la forêt rue Trivalle à Carcassonne

L'inoccupation du bâtiment pendant une dizaine d'années a favorisé l'installation de la colonie d'hirondelles la plus importante de la ville. La rénovation et remise en service du bâtiment, si elle était menée sans précaution, condamnerait la colonie en provoquant la destruction de la centaine de nids construits au fil des ans dans les embrasures de fenêtres.

Au terme d'un travail minutieux mené avec les services de l'État, la ligue de protection des oiseaux, et avec l'aide d'un bureau d'études en environnement, le Département a défini un mode opératoire afin d'assurer le maintien des hirondelles sur le site, en compensant les inévitables destructions de nids.



Le dispositif, qui doit être mis en œuvre avant le retour des hirondelles, a été mis en place au printemps 2022 mais partiellement (il manque encore quelques nichoirs). Le passage du service environnement et du bureau d'études a permis de s'apercevoir que ces nichoirs n'ont pas été occupés comme attendu. Si le constat se reproduit en 2023, il sera nécessaire d'appliquer des mesures correctives.

DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE SUR LE PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

• Les ombrières sur les parkings de l'Hôtel du Département



La phase de conception des ombrières prévue sur les parkings de l'Hôtel du Département est en voie d'achèvement. Le projet porte, en première phase, sur l'installation de 241 kWc. La production de cette première phase, autoconsommée sur place à hauteur de 91 %, et couvrira 19% des besoins annuels en énergie de l'Hôtel du Département. Les travaux ont débuté au premier semestre 2022 et sont financés par le plan de relance et la DSIL à hauteur de 60 %.

Une seconde phase de déploiement d'ombrières PV sur l'ensemble des aires de stationnement de l'Hôtel du Département sera lancée à la suite.

L'ambition étant de viser l'autonomie énergétique de ce bâtiment, grâce à une politique de maîtrise des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre associé.

Pour le reliquat d'électricité non consommée sur place (9 % en phase 1, mais ce taux augmentera au fur et à mesure du déploiement de panneaux), le Département expérimentera le dispositif d'autoconsommation collective. L'énergie non consommée par l'Hôtel du Département viendra compenser les consommations d'autres sites (Archives, laboratoire départemental...).

L'autoconsommation collective consiste à partager la production d'électricité renouvelable à des fins d'autoconsommation entre plusieurs sites (consommateurs et/ou producteurs), liés par une même personne morale, et situés dans un périmètre défini (l'article L315-2 du code de l'énergie).

L'objectif à moyen terme est d'engager une réflexion globale sur nos consommations énergétiques à l'échelle de plusieurs bâtiments administratifs du campus, afin de mutualiser les besoins et produire de façon renouvelable l'énergie dont nous avons besoin. Le CAUE a, par exemple, installé sur la toiture de son bâtiment 25 kWc de panneaux photovoltaïques (100 panneaux sur 170m²) pour une production d'environ 30 000 kWh par an vendu en totalité à la coopérative ENR Enercoop.

ISOLER THERMIQUEMENT LES COLLÈGES

• Une création de chaufferie bois sur le collège Antoine Courrière à Cuxac-Cabardès

Une chaufferie bois a été construite sur le site de cet établissement situé en moyenne montagne. Elle a été mise en service en octobre pour différents réglages et fonctionne pleinement depuis. Ce dispositif faisant appel aux énergies locales remplace 7 chaudières gaz et fuel.

• Une première tranche de travaux d'isolation thermique par l'extérieur a été réalisée en fin d'année 2020 sur le collège Gaston Bonheur à Trèbes

Cet établissement comporte une exploitation de panneaux photovoltaïques, des menuiseries récentes aux performances RT 2012 et une amélioration très nette de l'isolation des façades en cours.



Isolation thermique du bâtiment externe du collège Gaston Bonheur

• Rénovation de la chaufferie du collège des Corbières Maritimes à Sigean

La panoplie complète de chauffage avec ses deux chaudières à condensation basse consommation du collège des Corbières Maritimes a été refaite pendant l'été 2021. En 2022, la rénovation complète des sous-stations a été réalisée. Ceci viendra parfaire cette installation avec une gestion technique centralisée par automate.

• Plantation d'arbres dans les cours de récréation

Plusieurs collèges ont bénéficié de nouvelles plantations de végétaux par les équipes mobiles d'agents techniques. Ainsi, les collèges Bieules à Couiza, Gaston Bonheur à Trèbes, Alaric à Capendu, Les Mailheuls à Coursan et des Corbières Maritimes à Sigean, se sont vus dotés d'arbres de belles tiges pour apporter de l'ombre l'été dans les cours de récréation.



Cour du collège Corbières Maritimes

• Dès-imperméabilisation des cours de récréation

Des travaux de décapage de surfaces imperméabilisées ont été réalisés sur le collège Anglade à Lézignan-Corbières afin de mettre en place un dispositif drainant. Le collège Delteil à Limoux a reçu un système équivalent sur des places de stationnement des enseignants.



Dès-imperméabilisation des cours de récréation

ZOOM UN TEMPS FORT : LE FORUM ACCEL'AIR #3

Le forum Accelair s'est déroulé du 6 au 8 octobre 2022.

Le format de l'événement a évolué cette année avec l'organisation d'une journée dédiée aux agents départementaux le jeudi 6 octobre, organisée au CAD et dans les antennes de Limoux, de Castelnaudary et de Narbonne.

Au programme, fresques du climat, ateliers participatifs, initiation au VAE et réflexions autour du numérique responsable.

La journée du vendredi, traditionnellement consacrée aux élus et professionnels a connu un grand succès, grâce notamment à la présence de Jean-François Caron, maire de Loos-En-Gohelle qui a fait part de son retour d'expérience sur l'adaptation d'un territoire à la transition écologique et énergétique.

Une approche sociologique des réticences au changement a également été proposée par la sociologue Séverine Millet.

L'après-midi a été consacrée aux ateliers avec pas moins de 18 ateliers sur des thématiques variées : circuits courts, biodiversité, protection des ressources, friches agricoles, énergies renouvelables, rénovation thermique...

La journée dédiée au grand public a été organisée dans le parc des Essarts à Bram. Plus de 700 personnes sont venues partager, échanger, apprendre et transmettre ou encore participer aux nombreuses activités : disco soupe, escape game, atelier zéro déchet, marché gourmand...



2. LE CADASTRE SOLAIRE DÉPARTEMENTAL

Cadastre solaire départemental : <https://aude.cadastre-solaire.fr/>

Nombre de conseils aux collectivités : 90 communes faisant partie du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes ont pu bénéficier d'un accompagnement au projet

Le Département a mis en ligne et à disposition de l'ensemble des habitants, depuis août 2020, un cadastre solaire de l'Aude. Véritable cartographie du potentiel solaire, parcelle par parcelle, bâtiment par bâtiment, sur l'ensemble du territoire audois, cet outil interactif permet de connaître avec précision la rentabilité énergétique et économique de la pose éventuelle de panneaux solaires sur une toiture à une adresse donnée.



Il s'adresse aux particuliers comme aux acteurs économiques (entreprises, agriculteurs) qui peuvent avoir des bâtiments industriels ou des hangars avec des potentiels intéressants. Les acteurs publics, dont les toitures de bâtiments (écoles, salles de sport ou communales, maisons de retraite...), peuvent bénéficier d'un accès spécifique permettant d'étudier l'ensemble des potentialités des bâtiments d'une commune ou d'une intercommunalité.

Le cadastre solaire de l'Aude permettra d'offrir des opportunités d'investissements vertueux qui contribueront aux objectifs visés en matière de développement d'énergies renouvelables et d'autonomie énergétique.

LA MISSION CHALEUR RENOUVELABLE DE L'ADEME

Pour promouvoir le développement des énergies renouvelables thermiques (bois, géothermie et solaire thermique), l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), la Région Occitanie et l'Union européenne ont créé un réseau des Missions chaleur renouvelable sur l'ensemble du territoire régional.

Ce réseau vise à accompagner les maîtres d'ouvrage privés et publics dans l'élaboration de leurs projets recourant aux énergies renouvelables thermiques.

Le Syndicat audois des énergies et du numérique (Syaden) a été investi de la mission chaleur renouvelable du Département.

L'objectif général de cette mission est d'accompagner chaque porteur de projet chaufferie individuelle ou collective, avec ou sans réseau de chaleur de chaud et de froid, tout en lui proposant un parallèle des différents systèmes d'énergie renouvelable existants.

Cette mission a permis de mettre l'accent sur le développement d'un outil de prédimensionnement pour apporter l'appui technique nécessaire aux communes afin de faire émerger des projets bois énergie, géothermique et solaire thermique.

Dans le domaine du bois-énergie, le Département comprend deux chartes territoriales forestières et plus de 30 chaufferies automatiques au bois qui sont à ce jour en fonctionnement représentant plus de 10 000 kW de puissance installée pour les bâtiments publics et communaux (source Observatoire bois énergie Occitanie 2020).

Pour favoriser un approvisionnement de combustible de qualité, deux sociétés d'approvisionnement du territoire audois ont adhéré à la démarche qualité de QBEO, et d'autres sont en cours de validation par l'organisme instructeur.

3. LUTTER CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Le Syaden propose deux types d'accompagnement :

La note d'opportunité

C'est un document concis permettant au porteur de projet d'avoir une première approche du potentiel technique et économique de son projet muti-EnR, sans rentrer dans des détails chiffrés. Elle se conclut par un avis favorable, neutre ou négatif et ne rentre jamais dans des détails chiffrés.

L'analyse d'opportunité

Elle permet d'évaluer de façon générale l'intérêt d'un projet ENr en confrontant une solution bois, géothermique et eau chaude solaire si le contexte

s'y présente. Sinon, elle se basera à minima sur une solution dite de « référence » (système de production initiale performant) en confrontation direct avec un des 3 systèmes de production EnR détaillés précédemment tout en donnant les premiers éléments techniques et financiers chiffrés aidant le porteur de projet à prendre une décision sur le choix du système à mettre en œuvre.

En 2022, 21 communes ont bénéficié d'un subventionnement pour un montant total de 318 937€.

BÉNÉFICIAIRES	DESCRIPTION DU PROJET	MONTANT HT DU PROJET	MONTANT AFFECTÉ PAR LE DÉPARTEMENT
Mas-Saintes-Puelles	Projet de chaufferie à granulés bois pour les écoles, la mairie et la cantine scolaire	208 168€	37 181€
Termes	Remplacement d'une chaudière à fioul par une chaudière à granulés bois du logement communal	18 402€	5 521€
Syaden	Création d'un réseau de chaleur bois à Limoux	4 832 681€	250 000€
Alet-les-Bains	Rénovation énergétique du bâtiment mairie-école	47 247€	7 622€
Pezens	Pose chaudière bois énergie sur le site de la mairie	95 941€	10 000€
Syndicat mixte Aude centre	Chaufferie granulés bois pour le siège social à Conques	44 985€	8 613€

CIBLES	NOMBRE D'ANALYSES ET NOTES PRÉVUES EN 2022	NOMBRE D'ANALYSES ET NOTES RÉALISÉES SUR 2022	OBSERVATIONS
Communes et EPCI	6	24	Dont 21 BE, 2 Géo et 1 ST
Autres collectivités (EPL...)	1	3	3 bois énergie
Etablissements médico-sociaux	3	7	4 bois énergie et 3 Géo
Professionnels	1	1	bois énergie
Bailleurs sociaux	2	1	Solaire thermique
Particuliers (pro)	2	4	4 bois énergie
TOTAL	15	40	

MISSION CHALEUR RENOUVELABLE DE L'ADEME

Nombre chaufferies bois installées : 4 chaufferies bois énergie installées dont un réseau de chaleur

Nombre analyses Syaden : 40 analyses et notes d'opportunités

Nombre et montant subventions départementales : 318 937€

DISPOSITIF D'AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'ÉNERGIE : LE FONDS UNIQUE LOGEMENT (FUL)

Le fonds unique logement (FUL) a parmi ses objectifs celui d'aider les personnes bénéficiaires de ses aides au titre de l'énergie à mieux gérer leur budget ou leur consommation. Les aides financières attribuées revêtent également une dimension éducative.

Le FUL est mobilisé notamment pour aider les ménages en situation de précarité financière et/ou énergétique à faire face à leurs dépenses en énergie (électricité, gaz, bois, granulés, fuel domestique...) et peut prendre en charge des factures jusqu'à un montant plafond annuel de 450€.

En 2021 le FUL a pu soutenir de manière accrue les ménages rencontrant des difficultés pour payer leurs factures d'énergie afin de les aider au mieux à faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire liée à la pandémie de covid-19. Pour cela, il a temporairement augmenté le montant plafond des aides, permettant ainsi d'aider les ménages jusqu'à un montant maximum de 600€.

En 2022, le FUL a aidé dans le cadre de son volet « Energie » 2 144 ménages audois (2 800 en 2021), pour un montant total de 721 949€ (1 002 987€ en 2021). Le montant de ces aides représente 51% du budget total du FUL (52% en 2021).

Dans un souci d'articulation du FUL avec le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime), tous les courriers relatifs aux décisions concernant des demandes d'aide au titre du paiement des factures d'énergie comportent une mention de ce dispositif et de ses coordonnées, invitant les usagers à le contacter afin d'être aidés pour la maîtrise de leur consommation d'énergie et la réduction de leurs factures.

Dans le cadre du partenariat entretenu par le Département avec certains fournisseurs d'énergie, les conventions mises en œuvre comportent un article relatif aux actions de sensibilisation à la maîtrise de la consommation d'énergie et aux écogestes. Cela consiste notamment en des actions d'information en direction des travailleurs sociaux.

4. RÉDUIRE LES DÉPLACEMENTS CARBONÉS ET DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES

ZOOM

UN COLLECTIF VÉLO REGROUPANT DES AGENTS POUR IMPULSER UNE CULTURE VÉLO AU SEIN DU DÉPARTEMENT

Les changements d'habitudes sont complexes à mettre en œuvre. Par ces temps de hausse du prix du carburant et de préoccupation écologique les réflexions sur nos modes de déplacements se font sentir.

Création d'un collectif vélo au Département

Développer une culture vélo est l'objectif d'un collectif informel d'une quinzaine d'agents du Département.

Se rendre au travail à vélo est une pratique dans l'air du temps, même si plus des 2/3 des français utilisent encore la voiture. C'est justement parce que les tendances changent et avec la volonté d'impulser une véritable culture du vélo en interne que des premiers échanges entre vélocitateurs ont eu lieu à l'Hôtel du Département.

Il s'agissait pour ce petit groupe d'identifier dans un premier temps les actions à mener : identifier les freins à la pratique du vélo, ateliers de réparation, de remise en selle, locaux adaptés...

Ce collectif, dont la volonté est de s'étendre sur l'ensemble des sites, s'est doté d'une plateforme numérique collaborative pour proposer des idées d'actions et participer ou suivre leur mise en œuvre.

Il s'agit d'accompagner la collectivité et ceux qui auraient envie de se lancer pour utiliser le vélo pour leur trajet domicile-travail.

Les bienfaits de la pratique du vélo sont nombreux et méritent d'être partagés avec chacun.



Une enquête mobilité auprès des agents montrant un potentiel d'usage du vélo

Afin d'avoir une meilleure compréhension et vision de la mobilité des agents dans l'optique de réfléchir à des pistes d'actions pour la réduction des gaz à effet de serre, une enquête a été réalisée entre juin et juillet 2022. Ce sont 453 agents qui ont répondu.

Elle nous révèle que si la distance moyenne entre le domicile et le lieu de travail est de 18km, 48% d'entre eux parcourent moins de 10km, distance largement réalisable à vélo.

La voiture est pourtant très largement utilisée pour venir travailler, pour 89% des répondants, mais à noter que 4,8% utilisent le vélo et 6,8% la marche.

Si 40% des agents interrogés ne sont pas intéressés pour venir travailler à pied ou à vélo, ils sont 42% à estimer que des aménagements cyclables sécurisés les encourageraient à changer leur mode de déplacement. Ils sont également 18% à plébisciter la mise en place d'un prêt ou location de vélo à assistance électrique.

Il est donc nécessaire de développer des alternatives à l'usage de la voiture individuelle qui soient bien adaptées et permettent des trajets sécurisés et fiables.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles affirme dans son article 3 le rôle du Département pour organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à l'action sociale, au développement social et pour leur contribution à la résorption de la précarité énergétique. À ce titre, les interventions du Département sont multiples :

- aides à la rénovation thermique aux propriétaires occupants à la ressources modestes, en complément des interventions de l'état et de l'ANAH, dans le cadre des dispositifs opérationnels d'amélioration de l'habitat privé (opérations programmées d'amélioration de l'habitat ou programmes d'intérêt général) intégrant un volet lutte contre la précarité énergétique. Portés par les collectivités locales, 43 917€ d'aides ont été versés en 2021 en application du volet logement du règlement départemental des aides aux tiers
- accompagnement des publics très modestes à la maîtrise de leurs consommations énergétiques : coût du Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (Slime) en 2022 : 99 920,80€
- participation à hauteur de 60 000€ au actions d'auto-réhabilitation accompagnée permettant à des ménages en situation de précarité d'être soutenus par des professionnels du bâtiment, des bénévoles et jeunes volontaires dans les petits travaux de rénovation qu'ils mènent dans leur logement
- aides financières aux personnes pour le règlement des factures impayées d'énergie dans le cadre du Fonds unique logement (Ful) : 721 949€

Le programme d'intérêt général départemental de lutte contre la précarité énergétique Mon Coach éco-logis



Face à l'urgence de lutter contre la précarité énergétique au sein du parc privé audois, le Département de l'Aude et l'Agence National de l'Habitat (Anah) ont conduit, de 2018 à 2021, un Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental

à destination des audois propriétaires occupants à revenus modestes. Le nombre de logements rénovés grâce à ce programme a progressé d'année en année : d'un objectif initial de 750 logements sur les trois premières années du programme, ce seront finalement 1703 logements qui auront bénéficié de ce dispositif en décembre 2021.

Suite au succès de ce premier Programme d'Intérêt Général (PIG), le Département de l'Aude, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et les collectivités territoriales ayant œuvré à cette réussite, souhaitent redéployer un nouveau PIG pour les années 2022 à 2024. Ce programme s'ancre de nouveau pleinement dans les politiques sociales départementales et vise à ce que tout ménage en situation de précarité soit logé dans un logement bénéficiant d'un niveau de confort thermique satisfaisant.

Au 31 août 2022, 266 dossiers étaient déjà agréés, permettant aux propriétaires de bénéficier d'un logement avec un confort thermique satisfaisant après travaux. 62% des ménages bénéficient de subventions permettant de couvrir plus de 50% du prix des travaux

- Les objectifs attendus, ont été évalués à 1400 logements rénovés sur la durée du programme.
- Un numéro unique a été mis en place : **04 68 11 81 30**
- des permanences délocalisées sur l'ensemble du département afin d'être au plus proche des ménages
- des financements multiples afin de diminuer le reste à charge des propriétaires audois les plus modestes



LE TÉLÉTRAVAIL

Initialement imposé par la pandémie en 2020, le télétravail de droit commun a été déployé en 2021 dans les services départementaux, conformément au règlement présenté aux membres du Comité technique paritaire (CTP) en date du 24 novembre 2020.



Ce nouveau mode d'organisation vise à concilier au mieux vie personnelle et vie professionnelle des agents, participe à l'amélioration des conditions de travail et à la pratique de nouveaux modes managériaux basés sur la confiance et l'autonomie des agents.

À ce titre, la direction des ressources humaines (DRH) a proposé une campagne de formation aux chefs de services afin de les sensibiliser au management des agents positionnés en télétravail.

En outre, ce mode d'organisation du temps de travail constitue un outil à part entière de la mobilité visant à réduire le déplacement du personnel entre son domicile et son lieu de travail.

Cette évolution des pratiques fortement attendue par les agents (82 % selon l'enquête de juillet 2020) a été rendue possible grâce à la mobilisation des équipes, notamment RH :

- création d'outils adaptés afin de respecter la procédure et le règlement en vigueur
- mise à disposition d'un espace dédié sur intranAude rassemblant toutes les notes, le règlement, les fiches pratiques...
- mise en place d'une formation de sensibilisation aux cadres de la collectivité
- déploiement d'une enquête auprès des agents départementaux

- centralisation et harmonisation des doctrines métiers par direction
- paramétrages du système d'information RH : saisie et suivi des demandes
- gestion des demandes de télétravail et des arrêtés autorisant les agents à télétravailler
- mise à disposition d'outils ou de matériel favorisant le télétravail : VPN ou accès au poste à distance, visioconférence, conférence téléphonique...

Les agents des services RH et informatique ont su déployer ce dispositif dans les meilleurs délais pour répondre au mieux au nouveau règlement adopté par nos élus le 18 décembre 2020 ainsi qu'aux attentes des agents départementaux.

En complément, dans le cadre de la crise sanitaire, un protocole télétravail a été mis en place pour les personnes vulnérables, avec un accompagnement à domicile afin de se familiariser avec cette nouvelle organisation de travail et l'outil informatique. Un suivi a également été proposé afin de lutter contre l'isolement de ces personnes.

Afin de répondre à ces besoins, les outils informatiques vont évoluer progressivement :

- standardisation de la téléphonie
- 50 % des postes informatiques sont portables avec l'objectif de 100 % en 2024
- évolution de la téléphonie vers des équipements connectés pour les services des travailleurs sociaux et médico-sociaux

Nombre de VAE : 5 + 1 VAE de fonction
Nombre de voitures élec / nb total : 42 voitures électriques, 21 hybrides, soit 22% du parc de VL.
A cela s'ajoute 4 véhicules fonctionnant au GPL
Nombre de réservations VAE et voitures : 55 réservation de VAE, 1472 réservation de voitures électriques (dont 764 pour la flotte de l'hôtel du Département)
Nombre de bornes élec : 19 points de recharges 651 agents disposent d'une autorisation de télétravailler, soit 29% des agents

LES FORMATIONS EN LIGNE

La crise sanitaire a réinterrogé la poursuite des formations. Les organismes ont dû s'adapter. Très rapidement le Centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT) a essayé de revoir, lorsque cela était possible, le format de ses formations en développant les formations à distance (webinaires, MOOCS). Il a profité de cette période pour développer une offre 100 % à distance tout comme les autres organismes de formation.

Le Département a lui aussi décidé d'investir dans ces nouveaux formats s'abonnant à toutes les communautés d'idealco. L'offre avait été ouverte gratuitement à tous les agents pendant le dernier confinement. Il a été constaté une hausse des visionnages de webconférences durant cette période. C'est pourquoi le Département a décidé d'investir dans ce type de formations et créer un espace sur intranAude dédié aux webinaires gratuits classés par thématiques.



Le développement du télétravail facilite l'utilisation de ces nouveaux services.

Ces formats courts (environ 1h30) permettent de se former rapidement, sans déplacement (réduction de l'empreinte carbone) et viennent en complément des formations traditionnelles

- **Des véhicules départementaux propres**

Des véhicules propres pour les collègues

Le Département a doté en 2021, huit collèges supplémentaires, de véhicules électriques, en remplacement de la flotte actuelle : des utilitaires qui seront utilisés par le personnel des établissements dans le cadre de leurs missions.

Il s'agit des collèges Jean-Baptiste Bieules à Couiza, Grazaillès à Carcassonne, les Fontanilles à Castelnaudary, les Mailheuls à Coursan, Joseph Delteil à Limoux, Jules Ferry et Victor Hugo à Narbonne, et les Corbières Maritimes à Sigean. À terme, la totalité des 28 collèges publics audois devrait posséder un véhicule électrique, contribuant ainsi à la réduction d'émissions de gaz à effet de serre.



LES AVANTAGES

Rouler propre : les voitures électriques ne rejettent pas de polluants dans l'atmosphère. Elles n'émettent pas non plus de CO2 lors de leur utilisation. Passer à l'électrique présente donc un bénéfice immédiat pour la qualité de l'air.

Véhicule électrique = 0 émission de CO2/ 100 km

Véhicule thermique = 8,5 kg de CO2/ 100 km

Rouler économique : la voiture électrique est bien plus avantageuse.

Véhicule électrique = 2,50€ / 100 km

Véhicule thermique = 9€ / 100 km

Rouler silencieux : quand elle démarre et quand elle roule, la voiture électrique est quasi silencieuse. Les « Zoé » émettent un bruit particulier de 0 à 25 km/h pour alerter les piétons.

Rouler zen : le silence du moteur et l'environnement intérieur du véhicule sont apaisants.



Des bornes de rechargement pour les véhicules électriques

14 bornes de recharges des véhicules électriques ont été installées à l'Hôtel du Département, à la Maison du Département de la Haute-Vallée de l'Aude et dans les MDS de Sigean et de Coursan.

En 2022, 65 bornes supplémentaires seront déployées pour faire face à l'électrification du pool de véhicules départementaux.

Des vélos à assistance électrique

DES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE AU DÉPARTEMENT !

Depuis le 10 mai, 5 vélos à assistance électrique (VAE) sont mis à disposition des agents à l'Hôtel du Département. Cette initiative répond à l'engagement de la collectivité d'accompagner le personnel vers des pratiques de déplacements professionnels plus durables (cf Collectif 521). À terme, cette démarche pourra être étendue à d'autres sites.

Comment ?
Rien de plus simple ! Après une **SÉNSIBILISATION** à la pratique du VAE (moins de 15 min), vous pourrez **VOUS SERVIR** grâce au logiciel de réservation de la flotte auto (page d'accueil intranAude) soit **L'UTILISER EN PROPRE POSSESSION** sans réservation.

Où ?
Les vélos sont stationnés sous un abri dédié et sécurisé sur le **PARKING EST** de l'Hôtel du Département. Ils sont équipés d'un armoire et d'un top-case.

Le plus !
Vous avez envie de tester ce moyen de transport pour vos **TRAJETS DOMICILE/TRAVAIL**, avant votre lancer dans un achat personnel ? C'est possible. La collectivité propose à tous ce qui se souhaite d'essayer des vélos électriques pendant une semaine. Cette **EXPÉRIENCE** est ouverte jusqu'à la fin de l'été.

TOUS LES DÉTAILS dans l'espace dédié d'intranAude : Directions et services > Pôle ressources > Direction du patrimoine > Approvisionnement > Publications > Véhicules > Vélos électriques ou en cliquant ici

Un seul contact : flotteautomobile@aude.fr

Des véhicules propres pour les services

Ces acquisitions viennent compléter la flotte départementale ainsi composée de 20 véhicules totalement électriques : 12 à l'Hôtel du Département, 2 à la maison départementale des solidarités (MDS) de Lézignan, 2 à la MDS de Limoux, 2 à la MDS de Sigean, 1 à la MDS de Coursan et 1 à la maison Apar de Carcassonne ainsi que 14 véhicules hybrides.

En mai 2021, 5 vélos à assistance électrique (VAE) ont été mis à disposition des agents à l'Hôtel du Département. Cette initiative répond à l'engagement de la collectivité d'accompagner le personnel vers des pratiques de déplacements professionnels plus durables. À terme, cette démarche pourra être étendue à d'autres sites. Une expérimentation a été proposée aux agents jusqu'à la fin de l'été pour qu'ils puissent tester ce moyen de transport pour les trajets domicile / travail avant de se lancer dans un achat personnel.

UNE PLATEFORME DE COVOITURAGE SOLIDAIRE : MOBIL'AUDE

En septembre 2021, le Département a lancé Mobil'Aude, une plateforme numérique pour faciliter les déplacements dans l'Aude. Il franchit ainsi une étape importante dans son engagement en faveur d'une mobilité plus durable.

Mobil'Aude c'est un site web, un site mobile et une application pour smartphones qui facilite les déplacements, réduit l'usage individuel de la voiture et baisse les émissions de gaz à effet de serre. Cela concerne les déplacements réguliers (travail, loisirs, études), ainsi que les déplacements occasionnels.

Sans commission et sans frais d'inscription, Mobil'Aude, c'est à la fois :

- une plateforme de covoiturage
- une plateforme intermodale avec les horaires de bus et de train, la localisation des aires de covoiturage...
- une plateforme solidaire qui permet à ceux qui n'ont pas de moyens de transport de se déplacer plus facilement

L'éventuel partage des frais de trajet est décidé entre covoitureurs.

Plusieurs options sont proposées :

- les communautés de covoitureurs : groupes de personnes avec un intérêt commun (salariés d'une même entreprise, habitants d'une même commune...) qui partagent leurs trajets
- le recensement des événements locaux pour proposer des trajets pour s'y rendre ensemble
- le covoiturage solidaire qui permet à ceux qui en ont besoin de bénéficier de trajets en covoiturage gratuit, en partageant la voiture d'automobilistes qui souhaitent donner un coup de pouce



Adopter Mobil'Aude, c'est :

- faire des économies sur les trajets quotidiens dont ceux domicile-travail
- gagner du temps et réduire sa fatigue
- être solidaire
- partager un moment de convivialité
- réduire la pollution automobile et les embouteillages (45 % des trajets dans l'Aude se font en voiture individuelle)

Site internet : <https://mobil.aude.fr>
Application à télécharger sur Play store, Google Store et Apple store

Nombre d'inscrits : 1 533
Nombre d'annonces postées : 1 361



5. DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES POUR LES MOBILITÉS DOUCES

Le schéma départemental vélo comprend deux voies vertes : la véloroute Canal du Midi, canal de jonction et canal de la Robine ainsi que la voie verte du Canal du Midi à Montségur.

Le Département a aussi pris part en 2022 à différents comités d'itinéraires de mobilités douces (cyclables, équestres, pédestres...) et assure la promotion touristique de la Méditerranée à vélo et du Canal des 2 mers à vélo.

En 2022, 52 km de voies vertes ont été aménagés.

• Voie verte du Canal du Midi à Montségur

En 2022, les travaux de finition de la voie verte ont été réalisés (mise en place de la signalisation de police, directionnelle et touristique). L'itinéraire a été inauguré en juillet. Il est déjà fréquenté, puisque l'on a relevé près de 30 000 passages à la limite Aude/Ariège. La mise en place du conservatoire d'anciennes variétés fruitières par l'association Atout Fruit s'est également poursuivie. Des plantations de haies ont également été réalisées, conduites par les pépinières départementales.

Le comité de suivi a mis en avant le travail de partenariat entre le Département et les intercommunalités.

• La voie verte face au développement local : un moteur pour des initiatives fédératrices et durables

La communication et l'information comme clé du succès :

- mettre en œuvre un support de communication pour la voie verte, un travail est déjà en cours avec Traverse 119 et Atout Fruit en lien avec les communes, les intercommunalités et les offices de tourisme
- labellisation de l'accueil vélo pour les structures d'hébergement et services
- brochures, ateliers, outils marketing à développer...



LA VÉLOROUTE LE LONG DU CANAL DU MIDI

Le Département a finalisé en 2022, à l'exception de la signalisation dont la mise en place a débuté et se terminera en 2023, les travaux sur le premier tronçon entre Argens-Minervois et Argeliers. Ces travaux consistent en un confortement des berges sur 12,5 km, la plantation de 700 arbres d'alignement, la mise en place de bande de roulement. Les ouvrages d'art présents sur l'itinéraire ont également été repris dans le respect des prescriptions patrimoniales.



En termes de fréquentation, le nombre de passage moyen par compteur installé s'élève à 50 000 pour l'année 2022.

Nombre de km de « voie verte » aménagés par le Département : 52
Nombre d'usagers : 80 000

6. PRÉVENIR LES RISQUES MAJEURS ET AMÉNAGER AVEC RÉSILIENCE

ÉVITER LA DÉPRISE AGRICOLE ET LES FRICHES QUI FAVORISENT LES RISQUES INCENDIES ET INSTALLER UNE GOUVERNANCE PAR MASSIFS

En 2021, un dossier de demande de subvention FEADER a été déposé pour la phase 2 du projet, initié en 2020, de réouverture de coupures vertes agricoles sur les Hautes Corbières (montant de la participation départementale : 14 786€ sous réserve de l'obtention de la subvention FEADER pour un montant total du projet de 39 962€). Le dossier concerne l'axe Auriac-Termes-Mouthoumet. Comme pour la phase précédente, l'entretien des zones réouvertes sera confié par conventionnement à des éleveurs locaux. La maîtrise d'œuvre sera assurée par la chambre d'agriculture de l'Aude.

S'agissant de la gouvernance, une réunion en Préfecture en octobre 2021, regroupant l'ensemble des partenaires de défense des forêts contre l'incendie (DFCI) a validé le principe d'une gouvernance opérationnelle de celle-ci au niveau des massifs DFCI, la prise de compétence des intercommunalités concernées devant être recherchée. Un travail d'actualisation des plans de massifs a été engagé fin 2021, en commençant par le massif sud carcassonnais à l'initiative de Carcassonne Agglo.

Le Département a par ailleurs soutenu le projet multi-objectifs du PNR Corbières-Fenouillèdes sur Talairan et Villerouge Termenès, préparé et sous maîtrise d'œuvre ONF apportant notamment une réponse combinée à l'enjeu DFCI et à l'enjeu de la déprise viticole (18 friches à résorber par réensemencement adapté, pour une surface totale de 8 ha).

INSTALLER UNE GOUVERNANCE RESSERRÉE DE L'EAU POUR S'ADAPTER À L'ÉVOLUTION CLIMATIQUE

La mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) a permis une avancée importante des connaissances, avec notamment la réalisation des études d'évaluation des volumes prélevables globaux (EVPG) sur les bassins-versants ou aquifères en déséquilibre

quantitatif (inadéquation entre la disponibilité de la ressource et les prélèvements), et la mise en œuvre effective des actions nécessaires au retour à l'équilibre quantitatif (horizon 2024), dans le cadre du plan de gestion de la ressource en eau Aude (PGRE).

Sur les bassins versants de l'Aude, Berre et Rieu qui couvrent une très large partie du département, l'important déséquilibre quantitatif relevé de 37 millions de m³ (animation établissements publics territoriaux de bassin - EPTB - syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières - SMMAR) a été ramené, en 2022, à environ 13 millions de m³, par les actions d'économies de la ressource (plans de gestion, travaux d'étanchéification des béals et de renouvellements des dispositifs de prélèvements de la ressource et d'irrigation), 34 M€ cofinancées par l'Europe, de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée, de la Région, du Département et des professionnels agricoles (regroupés en associations syndicales autorisées ou ASA).



En 2022, le Département de l'Aude a accompagné financièrement 4 nouvelles études hydrauliques d'optimisation de l'irrigation sur le bassin versant de l'Aude et FINANCE 187 k€ sur les dossiers d'aide aux économies d'eau.

Néanmoins l'objectif SDAGE de respect 8 années sur 10 du débit objectif d'étiage mesuré à l'aval de fleuve Aude (seuil de Moussoulens) nécessitera en complément, et dès 2024, de mobiliser chaque année un volume de compensation des prélèvements de la ressource à hauteur de 4 à 5 millions de m3 depuis les grandes ressources institutionnelles du Lauragais, de la Montagne-Noire et des Pyrénées (BRL-Région, IEMN, Département de l'Aude et EDF).

Ce système de compensation ne pourra répondre avec résilience aux enjeux des besoins en eau du département, mis en tension par le changement climatique, que par une définition des conditions d'un meilleur partage de l'eau, d'une gestion rationnelle de la ressource et d'une péréquation technique et financière des volumes et des conditions de mobilisation des ressources en eau disponibles.



Organes de régulation hydraulique agricole

Là est l'objectif stratégique d'une gouvernance resserrée de l'eau, mise en évidence par le retour d'expérience post-sécheresse de l'été 2021, nouvellement évoquée en novembre 2022 entre le préfet de l'Aude et la présidente du conseil départemental. Cet objectif de gouvernance vise à mettre les acteurs publics majeurs de l'eau du département et des usagers en responsabilité d'arbitrage d'allocation de la ressource en eau, de protocoles conventionnés de compensation des prélèvements. Fondé sur la logique de constitution des organismes uniques de gestion de l'irrigation collective agricole inscrits dans le Code de l'environnement, les conditions de création d'un pôle public décisionnaire et financeur du système de compensation de ces prélèvements (services de l'État, Département, EPTB SMMAR, chambre d'agriculture, unions d'ASA, VNF, agence de l'eau, EDF...) seront examinées en 2023.

• L'exemple de la reconstruction du pont de Villegailhenc



Le chantier de reconstruction du pont de Villegailhenc a pu commencer en janvier 2022, après une longue période d'études (2019-2021) visant à apporter la solution la plus adaptée, et qui réponde au mieux à la fois aux enjeux hydrauliques mais aussi à ceux du réaménagement urbain rendu indispensable après les inondations d'octobre 2018. L'investissement de 3 M€ est d'une ampleur particulière. Il sera pour le Département le dernier chantier dans le cadre de la grande reconstruction, opération qui a conduit à concentrer tous les investissements propres sur la remise à neuf de la partie du réseau routier départemental qui avait été si lourdement endommagé.

Ont ainsi eu lieu : les acquisitions foncières en 2020 et 2021 pour effectuer les démolitions, la révision du plan de prévention des risques d'inondation, la réalisation du programme d'actions de prévention des inondations, de nombreuses études (notamment hydrauliques)...

Le nouveau pont est dimensionné pour résister à une crue similaire à celle de 2018. La superficie de l'ancien pont a été multipliée par 4. D'une longueur de 48 m, il sera composé d'une chaussée de 6 m de large, d'un trottoir de 3 m côté amont et de 1,40 m côté aval, d'une dalle en béton dit précontraint et d'un tablier volontairement fin, d'une épaisseur de 0,95 m. Avec des garde-corps fusibles, l'ouvrage pourra résister à la pression éventuelle d'objets solides emportés par les eaux lors d'une crue.



Photo GTM-Vinci

ZOOM

L'ÉCORESPONSABILITÉ AU CŒUR DES LOGIQUES DES INTERVENTIONS DÉPARTEMENTALES. L'AIDE AUX ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET ROUTIERS COMMUNAUX MOTEUR DE CETTE DÉMARCHÉ.

Après le renouvellement de son assemblée, le Département de l'Aude, déjà fortement mobilisé sur les enjeux de développement durable, a souhaité accentuer et élargir cet engagement à la fois en renforçant l'exemplarité de la collectivité dans ses propres pratiques et en rénovant ses dispositifs de subventions. Dans ce cadre, le Département a défini de nouveaux critères environnementaux mais aussi sociaux et territoriaux pour instruire les demandes de subvention portées par les communes et leurs groupements. La méthode de travail retenue associant élus et techniciens départementaux, élus et agents communaux ainsi que des ressources comme l'ATD et le CAUE a favorisé l'innovation, l'adhésion et la validation de la démarche. Le dispositif ambitieux se veut incitatif et progressif et prend en compte les enjeux propres du territoire et les capacités financières des collectivités. Il s'agit de valoriser les projets plus vertueux et inciter ainsi les communes à orienter leurs projets dans ce sens. Une large communication réalisée par courrier, par mail et surtout lors de rencontres sur les territoires a permis aux élus communaux de s'approprier ces évolutions.

De nouveaux critères écoresponsables

SOBRIÉTÉ. Satisfaire des besoins préalablement identifiés en limitant les impacts sur l'environnement, privilégier une réhabilitation à une construction neuve, favoriser l'économie foncière et limiter l'étalement urbain, adopter des pratiques d'achat écoresponsable au travers de produits labélisés, durables, biosourcés, issus de filières de proximité, favoriser l'économie circulaire, prévoir et promouvoir des usages multiples...

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT. Éviter l'abattage d'arbres, veiller à la préservation de la végétation existante et développer les plantations adaptées au climat et économes en eau, prévenir les atteintes à la biodiversité, favoriser les mobilités douces, privilégier les revêtements extérieurs perméables, inciter aux économies d'énergie (isolation performante, chauffage économe, éclairage intelligent), développer les énergies renouvelables...

SOLIDARITÉ ET CITOYENNETÉ. Promouvoir l'insertion sociale et professionnelle avec notamment la clause sociale d'insertion obligatoire pour tout projet supérieur à 500 000€, l'accessibilité de tous les publics, l'association des habitants à la conception du projet.

De nouvelles dépenses éligibles

Pour accompagner cette démarche, le règlement général des aides aux tiers et les règlements en matière d'équipements publics et routiers communaux ont évolué pour intégrer de nouvelles dépenses éligibles telles que les espaces verts, le mobilier urbain et le pluvial lié au projet. Des études préalables en amont du projet sont éligibles pour permettre de s'interroger sur le besoin et les solutions durables ainsi que sur le coût global de l'équipement pour l'ensemble de son cycle de vie.

Des outils dédiés

Une notice type accompagnant chaque demande de subvention permet aux communes de préciser le projet au regard des critères écoresponsables. Elle facilite également le travail des instructeurs qui renseigneront maintenant une fiche d'instruction nécessaire pour évaluer objectivement les projets.

La démarche débutée fin 2021 est maintenant opérationnelle et sera effective pour les demandes de subvention déposées au titre de la programmation 2023.

Une évaluation du dispositif sera réalisée courant 2023, des indicateurs seront définis pour suivre l'évolution de l'écoresponsabilité des aides aux communes.

1. METTRE EN ŒUVRE LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE POUR LA BIODIVERSITÉ



AXE 2

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

LES OBJECTIFS	LES ACTIONS 2022
Ouvrir les espaces naturels au public : valorisation des sites départementaux	Installation de panneaux pédagogiques dans la forêt départementale de Saint-Rome à Talairan, de Lacalm à Villardonnell et à Cusserons (commune de Roquefère)
Connaître et sauvegarder le patrimoine naturel et remarquable	<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la ligue de protection des oiseaux (LPO) Aude pour <ul style="list-style-type: none"> - des relevés scientifiques de la migration au Roc de Conilhac à Narbonne - les rencontres vautours 2022 à Rennes-le-Château - le soutien aux actions du centre de soins de la faune sauvage • Inventaire botanique sur la commune de Cucugnan candidate UNESCO des citadelles du vertige et propositions d'actions de médiation
Protéger les zones humides pour préserver la ressource eau	Réalisation des travaux pour les sites et soutien financier : <ul style="list-style-type: none"> • sites du conservatoire du littoral gérés par le PNR de la Narbonnaise et les communes concernées • soutien à la restauration phase 1 de l'exceptionnelle tourbière des Moussels appartenant à deux agriculteurs de la Montagne Noire
Soutenir les outils de développement local	Appui à la réserve naturelle régionale de Sainte Lucie et à deux projets de création de réserve naturelle sur la commune de la Fajolle et de Cunozeuls dans le cadre de la stratégie nationale des aires protégées
Promouvoir les espaces naturels dans l'aménagement du territoire	Convention de partenariat avec le Conservatoire des espaces naturels d'Occitanie dans le cadre de l'intendance du territoire : concerne aujourd'hui 23 communes (18 propriétés communales et 6 privées) et 11 000 ha en convention de gestion.
Restaurer des espaces naturels et leurs fonctionnalités écologiques	Plan de gestion du lac des Aiguilles à Argens Minervois.
Renforcer l'offre touristique par l'ouverture d'espaces naturels	Lancement de la création d'un réseau d'observatoires ornithologiques sur la Haute-Vallée, création d'un jeu smartphone en soutien de la découverte d'un sentier des prairies humides à Cuxac-Cabardès, mise en place d'un sentier nature sur l'Alaric par le CEN Occitanie et Carcassonne aggro

2. VALORISER ET FAIRE DÉCOUVRIR LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

Cette stratégie, adoptée en 2012 par la collectivité, est construite autour de neuf objectifs qui se déclinent annuellement en plan d'actions.

LE PROGRAMME ENSEMBLE



Depuis 2011, la collectivité organise un programme de découvertes de la biodiversité audoise à destination du grand public : ENSsemble, mis en place avec l'association GéeAude et le Parc naturel régional de la Narbonnaise.

Les objectifs d'ENSsemble sont d'informer sur ce qu'est :

- apporter de l'information sur ce qu'est un ENS
- faire découvrir la diversité faunistique et floristique, la richesse du paysage et le fonctionnement du milieu naturel
- de stimuler la curiosité et développer la sensibilité vis à vis de la biodiversité et de la nature en favorisant le contact avec le terrain
- de favoriser une attitude propre à la préservation des sites naturels et des espèces
- d'appréhender les enjeux environnementaux de l'Aude (risques majeurs naturels, activités de loisirs, urbanisation, déprise agricole...)

Nombre de sorties : 198 (assurées par 37 structures animatrices)

Fréquentation : 2861 participants pour l'ensemble des sorties de la brochure dont 135 participants pour les sorties ENS PNR et GéeAude

LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

- **Chantier école des BTS GPN sur la tourbière de Laprade en octobre 2022**

Les classes de BTS gestion protection de la nature (GPN) du lycée agricole Charlemagne interviennent dans le cadre de l'opération chantier-école pour

restaurer la tourbière de Laprade à Cuxac-Cabardès appartenant au Département. Le chantier de 2022 s'est parfaitement déroulé et les objectifs ont été atteints.



Développement des partenariats avec les établissements d'enseignement :

- 1 chantier nature sur la tourbière de Laprade
- 1 chantier nature forêt des plos à Greffeil avec le lycée Saint Joseph à Limoux
- 1 chantier nature sur les pelouses méditerranéennes de Talairan géré par le CEN occitanie dans le cadre d'une convention de financement avec le Département

LE SITE INTERNET DÉDIÉ AUX ESPACES NATURELS SENSIBLES AUDOIS

Afin de donner une plus grande visibilité à la richesse des ENS de l'Aude, le Département lui a dédié un site internet espacesnaturelsensibles.aude.fr à l'attention du grand public.

Réalisé en collaboration avec le service environnement, la direction de la communication et le système d'information géographique du Département (SIG), le site balaie de nombreux thèmes liés aux espaces naturels sensibles.

Sa fréquentation en 2022 s'est établie à 21 431 pages vues pour 6100 utilisateurs.

Y sont présentés non seulement des cartographies détaillées des ENS mais aussi les propriétés départementales en espaces naturels, des itinéraires de balade et l'agenda complet des sorties natures organisées tout au long de l'année aux abords de ces espaces préservés. Une rubrique pro permet de comprendre comment déposer une subvention et permet de découvrir à la parcelle près la zone de préemption des ENS. Des articles évoquant l'actualité des ENS sont régulièrement publiés.

ZOOM L'ÉTUDE POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UN RÉSEAU DES OBSERVATOIRES ORNITHOLOGIQUES DANS LA HAUTE-VALLÉE DE L'AUDE



Observatoire des vautours à Bugarach



Observatoire les terrasses des vautours à Ginoules

L'Aude est un département qui recèle une biodiversité particulièrement exceptionnelle. Elle est le département métropolitain le plus riche en nombre d'oiseaux nicheurs (+ 200 espèces). Sous l'influence de 3 climats (méditerranéen, montagnard et océanique), avec une complexité géologique tout à fait remarquable, des reliefs très variés allant de la mer aux sommets d'altitude, elle propose des habitats d'une très grande diversité.

Le territoire de la Haute-Vallée est assez représentatif de cette diversité départementale même s'il est plus spécifiquement concerné par les espèces rupestres (de falaise) et montagnardes avec une présence importante de gorges, de plateaux et sommets avec des dénivelés et déclivités plus ou moins importantes.

Les rapaces, et en particulier les vautours, sont les oiseaux phares et recherchés sur ce secteur. Il y a toutefois bon nombre d'autres espèces intéressantes et relativement rares à observer.

Le Département, dans le cadre de sa politique espace naturel sensible (ENS), a déjà permis de développer la thématique ornithologique par le partenariat engagé avec la ligue de protection des oiseaux (LPO) et les communes concernées notamment dans la création de l'observatoire aux vautours à Bugarach et dernièrement l'observatoire à Ginoules.

L'observatoire de Bugarach représente plus de 9 000 visiteurs par an. Le site, en accès libre, complété par l'exposition photo au village, est régulièrement fréquenté. La LPO est sollicitée chaque année et de manière croissante pour des animations ponctuelles sur ce site auprès de différents publics (scolaires, étudiants, grand public...).

Suite au succès de l'observatoire de Bugarach, bien que le contexte soit particulier (placette d'équarrissage en face, forte fréquentation sur la commune dû au Pic de Bugarach) et non reproductible à l'identique, des réflexions ont été engagées entre le Département, la communauté des communes des Pyrénées audoises et la LPO afin d'envisager le développement d'un tourisme ornithologique à plus large échelle.

Une étude a donc été lancée par le Département et après plusieurs réunions entre acteurs concernés par ce sujet, l'étude a abouti fin 2021 :

- l'intérêt certain pour développer un réseau sur plusieurs communes et sur l'ensemble du territoire de la communauté des communes, des sites se prêtant bien à l'observation
- les sites pourraient à terme être équipés de panneaux présentant ce patrimoine, certains faisant face à des falaises où a lieu la reproduction de rapaces, d'autres dominant un paysage où des rapaces sont en recherche de proies etc, chacun de ces sites seront faciles à atteindre pour un large public
- la formation des agents de l'office du tourisme local, la location de jumelles, l'édition de flyers, de livrets, la diffusion d'informations sur les réseaux sociaux permettront de faire vivre ce produit de tourisme nature

Objectif : mise en place de 3 sites pour l'été 2021 en complément des observatoires de Bugarach et de Ginoules.

3. ASSURER UNE GESTION DURABLE DES FORÊTS DÉPARTEMENTALES

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

• Assurer une gestion durable des forêts départementales

Nombre de km améliorés dans un but de praticabilité DFCI

- nombre de sites valorisés pour l'accueil du public
- surface traitées (aspects sylvicoles, paysagers, sanitaires)

Avec 2 000 hectares, les propriétés forestières départementales constituent un puit de carbone d'autant plus efficace qu'elles sont gérées durablement. Pour cela, la collectivité suit deux grands principes :

- privilégier un mode de régénération naturel basé sur des éclaircies progressives favorisant la recolonisation naturelle du sol avec les graines et les semis issus des arbres en place (plutôt que procéder par coupes rases suivies de la replantation artificielle d'espèces produites ailleurs)
- anticiper l'évolution des peuplements et favoriser les espèces semblant les plus à même de supporter l'impact du réchauffement climatique, faire évoluer la gestion pour rendre les massifs forestiers plus composites, plus riches de biodiversité, plus résilients face aux agressions

L'année 2022 a marqué un retour à la normale en volume d'interventions après deux années touchées par la crise sanitaire mais fut impactée par la sécheresse, retardant ou interdisant certaines opérations, fragilisant certains peuplements. La prise en compte des trois enjeux traditionnels, économique, écologique, social & touristique, s'est opérée au travers de multiples actions dans les diverses propriétés départementales :

- la poursuite des martelages et éclaircies sélectives en partenariat opérationnel avec l'ONF dans les forêts de La Rouge, Bois Grand, la Montagne Noire, La Ferrière, les Plos
- la poursuite d'interventions d'amélioration et sécurisation de voirie (Bordegrande, La Bruyère, Saint-Rome, La Rouge...) plus particulièrement corrélés aux nécessités de prévention des feux de forêt
- la poursuite du travail de valorisation et diversification d'essences sur des lisières dans diverses propriétés
- La poursuite d'équipement de sites et sentiers en

équipements d'accueil et panneaux thématiques sur les sites de Bac Pegullier (sentier 2,5 km en boucle depuis pont du Pountarrou via piste pastorale, tables-bancs, 2 panneaux Tourbières et Grand Tétràs), Cubserviès (contexte géologique et histoire du hameau zone belvédère), Saint-Rome (terrasses de Fourques, panneau faune zone bassin, abri charrette et tables IDEAL zone centrale sous Saint-Rome), Lacalm (avifaune zone capitelle), Les Plos (nouvelle table), etc.

- La poursuite de restauration de la maison forestière de Combe Falgouze (toiture et 1^{er} étage)
- la poursuite de négociations et d'opérations d'amélioration de la cohérence foncière des propriétés (résorption d'enclave en Montagne Noire, échange foncier avec Villeroze-Termenès à Saint-Rome, lancement d'estimations SAFER et préparation de futurs dossiers de résorption d'enclave à La Rouge et à Cubserviès pour 2023)
- le suivi des conventions avec les éleveurs (La Bruyère et Saint-Rome notamment)
- les actions partenariales avec la Fédération Départementale des chasseurs de l'Aude et le lycée Saint-Joseph de Limoux (Bac Pegullier, Les Plos...)
- le travail en concertation continue avec l'ONF pour établir le nouveau document d'aménagement de la forêt départementale de la Montagne Noire sur la période 2021/2040, approuvé en séance du 28/10/2022, intégrant les données de l'étude A-B-C 2018/2019 sur les multifonctionnalités de la forêt
- la réalisation de nouveaux inventaires naturalistes (avifaune La Ferrière, odonates et amphibiens Saint-Rome, coléoptères saproxyliques en montagne noire), d'approches IBP (forêts de la Montagne Noire, Bac Pegullier, les Plos), la poursuite du suivi botanique des tourbières de Bac Pegullier, du suivi des chiroptères à Fenouillèdes
- les préoccupations principales tiennent aux effets du réchauffement climatique et des sécheresses répétées sur l'état sanitaire des peuplements forestiers, ce qui ne manque pas d'avoir des répercussions sur les écosystèmes en général

4. L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA NARBONNAISE

Le territoire du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée et sa biodiversité riche et variée constitue un espace majeur et singulier du département. Ainsi le Département de l'Aude est engagé aux côtés du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée depuis 2003, date du premier classement, pour participer à la mise en œuvre de sa première charte puis de la charte 2010-2025.

En 2022 les actions se poursuivent et finalisent pour certaines, le travail engagé précédemment :

- mise en œuvre des plans de gestion sur les sites propriétés du Conservatoire du littoral et cogérés par le PNRNM : marais du Narbonnais, étang du Doul et saline et île de la Planasse à Peyriac-de-Mer, salins de Sigean, l'Oustalet Fleury d'Aude, le site des Auzils à Gruissan, réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie et par la communauté de communes La Domitienne pour le site des Basses-plaines de l'Aude
- finalisation des travaux d'aménagement du domaine de Sainte-Lucie en refuge du Littoral cofinancés par le Département et recrutement du gestionnaire du refuge
- finalisation de la phase de conception du projet Maison de la Narbonnaise, Maison du Parc naturel régional au domaine du Grand Castérou à Narbonne et démarrage des travaux cofinancés par le Département

Par ailleurs le PNRNM s'est engagé dans la procédure de révision de sa charte en vue de la reconduction de son classement pour la période 2025-2040



LE PARC NATUREL RÉGIONAL CORBIÈRES-FENOUILLEDÈS

Pour protéger et valoriser les richesses patrimoniales et environnementales des Corbières et du Fenouillèdes, les collectivités locales ont engagé en 2012 une démarche de création du **Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes** (PNRCF).

L'année 2021 a été celle du classement du Parc naturel régional Corbières-Fenouillèdes (PNRCF) par décret du 04 septembre.

2022 est la 1^{ère} année complète du PNRCF durant laquelle les premières actions du plan triennal de la charte ont été conduites :

- la géologie (carte touristique sur la géologie, valorisation de géosites, étude sur la géotransverse avec le PNR des Pyrénées Catalanes...)
- la collecte de la mémoire sur le patrimoine culinaire (collecte et diffusion/valorisation du carnet recettes, préparation d'un ouvrage...)
- l'animation Natura 2000 (6 sites animés avec des inventaires, des suivis, l'accompagnement des porteurs de projets, veille environnementale...)
- l'animation de la politique contractuelle de la Région Occitanie (accompagnement des communes et EPCI dans leurs projets...)
- Livret d'animation « Escapade en Corbières-Fenouillèdes » pour des animations grand-publics
- Elaboration de la nouvelle charte graphique du Parc et stratégie de communication
- Accompagnement des collectivités du territoire dans leur démarche de transition énergétique via l'opération du soleil sur les toits - aide à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics (53 dossiers de candidatures - 48 collectivités concernées)

L'équipe d'ingénierie a par ailleurs été renforcée par le recrutement de quatre nouveaux chargés de mission : éducation à l'environnement et au développement durable, tourisme durable, urbanisme et paysage et patrimoine naturel.

5. POURSUIVRE LES EFFORTS EN MATIÈRE DE ZÉRO PHYTO

LE PARTENARIAT AVEC LE CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Dans le cadre de sa compétence en matière d'espaces naturels sensibles, le Département s'est engagé depuis 2006 auprès du Conservatoire du Littoral et aux côtés de la Région, à participer à la préservation et à la valorisation de ces espaces sur le littoral audois. Ce sont aujourd'hui dans l'Aude 4 735 ha propriété du Conservatoire du Littoral répartis sur onze principaux espaces qui sont ainsi préservés et valorisés : l'Oustalet et les Auzils dans le massif de la Clape, Sainte Lucie, Rives de l'Aude, île de l'Aude, Frescati, étang du Doul-Saline de Peyriac-de-Mer, île de Planasse et marais du Narbonnais sur le complexe lagunaire du Narbonnais, Pissevaches dans la Basse Plaine de l'Aude, plateau de la Franqui pour le complexe lagunaire Salses-Leucate.L020

Le 26 février 2021, la commission permanente a approuvé la 5ème convention de partenariat (2021-2023) mise au service des gestionnaires des sites qui sont de la propriété du Conservatoire du Littoral. Elle vient soutenir les programmes de gestion et de valorisation de ces sites et participe ainsi à la préservation et à la valorisation de ces espaces naturels sensibles. Le PNR de la Narbonnaise, les communes et les intercommunalités jouent un rôle fondamental dans ces programmes.

Le partenariat lié entre les signataires de la convention et les cogestionnaires des sites constitue à ce titre une véritable plus-value pour l'accompagnement du territoire littoral dans la gestion des espaces naturels sensibles et la préservation de sa biodiversité.

En 2022 le plan de gestion de la réserve naturelle régionale de Sainte Lucie 2021-2030 a été approuvé. C'est un outil stratégique essentiel pour la préservation de ce site exceptionnel par la richesse de sa biodiversité mais par ailleurs extrêmement fragile.

C'est aussi sur ce site l'année de la fin des travaux de restauration du Domaine de Sainte Lucie en refuge du littoral, dont la future mise en exploitation devrait contribuer à une meilleure connaissance et prise en compte de la fragilité de ces milieux, et celle du recrutement des gestionnaires.



RESTER EXEMPLAIRE POUR LES COMMUNES ET LES ACCOMPAGNER VERS LA LABELLISATION ZÉRO PHYTO AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Depuis 2016, les services départementaux sont en mode zéro phyto soit un an avant l'échéance réglementaire. En 2020 le Département décroche le label Terre saine, autant dire le graal pour une collectivité. C'était le premier Département en France à atteindre ce niveau. Le sénateur Joël Labbé à l'origine de la loi sur le zéro phyto, l'a d'ailleurs souligné lors de la remise des prix à l'Hôtel de la Région à Toulouse.



L'action du Département ne se limite pas à ses propres services. Il aide également les communes à se passer de ces produits en les accompagnant techniquement vers des techniques alternatives. La plus recommandée est de loin celle basée sur le végétal. Le concept est simple, il suffit d'occuper l'espace avec des végétaux décoratifs pour empêcher la levée des herbes indésirables. On utilise ainsi des végétaux pour réduire le désherbage. Les plantes sont souvent fournies par les pépinières départementales, ce qui facilite l'adhésion des communes. Les avantages de cette technique sont multiples. Outre le fait qu'elles limitent le désherbage, ces plantes embellissent les espaces communaux, elles réduisent aussi le ruissellement et les inondations. Elles apportent de la fraîcheur et du bien-être dans les rues. Elles favorisent la biodiversité. La technique végétale est un bel exemple de solution fondée sur la nature. Voilà maintenant plus de dix ans que le Département la préconise aux communes et cela a porté ses fruits puisque c'est dans l'Aude qu'on compte le plus grand nombre de communes en France labellisées en zéro phyto.

BILAN DE L'ANNÉE 2022

Mise en œuvre des techniques alternatives poursuivie en routine par les services concernés du Département

Direction des routes et des mobilités :

- fauchage tardif et raisonné (gestion différenciée)
- balayage des voiries pour limiter la levée des herbes indésirables le long des routes départementales
- aménagements des giratoires avec du paillage (fait en régie avec nos broyeurs à végétaux) et des plantes adaptées au climat (issues de nos pépinières départementales). Plus de 20 giratoires ont été aménagés depuis le début de la démarche zéro phyto
- plantations de végétaux sous les glissières de sécurité (pour éviter le risque de désherber dans des endroits dangereux)
- fauchage de l'herbe sous les glissières de sécurité avec la faucheuse (cette machine est principalement utilisée le long des axes principaux)

Pour les autres services : les collèges (direction de l'enseignement et de la culture) et l'atelier (direction du patrimoine) :

- mise en place de la gestion différenciée
- utilisation d'appareils spécifiques pour gérer le désherbage mécanique des voiries et des espaces verts (réciprocateur, désherbeur mécanique, balayeuses,...)
- enherbement naturel des espaces gravillonnés puis tonte régulière pour limiter la hauteur des herbes
- réalisation de massifs fleuris avec du paillage et des plantes adaptées au climat (issues de nos pépinières départementales)



Aménagement du collège Montesquieu : Avant et après



APPUYER LES COMMUNES AUDOISES DANS LEURS DÉMARCHES ZÉRO PHYTO

• Aides aux communes : techniques, fournitures de végétaux

Le Département aide les communes à atteindre le zéro phyto par les dispositifs suivants : aide technique pour les communes engagées dans une démarche zéro phyto. Cette aide s'organise souvent en deux temps. Un premier rendez-vous est pris avec la commune sur ½ journée pour trouver avec elle la technique alternative la plus adaptée sur les espaces difficiles et chronophages à désherber. Si la solution retenue s'appuie sur la végétalisation alors une deuxième rencontre est organisée pour conseiller la commune sur le choix des végétaux à planter (intervention des pépinières départementales qui peuvent éventuellement fournir les plantes). La plupart du temps ces végétaux vont servir à densifier les massifs pour éviter la levée des herbes indésirables, ou à végétaliser les cimetières comme par exemple les espaces inter-tombes. Plus de 10 communes ont bénéficié de cet accompagnement technique en 2022.

Chaque année le Département est sollicité pour participer au jury du label zéro phyto et à celui de Villes et Villages Fleuris.

Outre le fait de décerner le label, ces visites du jury sont un véritable plus pour les communes du fait des nombreux conseils prodigués par les membres du jury lors de la visite de terrain.

Cette année le Département (service eau et service aménagement) a été sollicité par le CAUE de l'Aude pour intervenir dans une formation sur l'entretien des cimetières sans pesticides (projection d'un diaporama sur les techniques alternatives dans les cimetières, à destination des élus et techniciens des communes audoises.

• Labellisation zéro phyto

Chaque année le Département invite les communes à candidater à la charte régionale Objectif zéro phyto animée par la Fredon Occitanie. Un niveau de labellisation est attribué aux communes suivant leur degré d'implication vers le zéro phyto.

Depuis 8 ans maintenant que ce label existe, 158 communes audoises ont été labellisées. Parmi elles, 85 ont déjà atteint le plus haut niveau soit le label Terre Saine, ce qui représente 20% des communes du département.



• Sensibiliser les acteurs : collectivités, grand public...

- Page dédiée au zéro phyto sur le site départemental aude.fr et diffusion d'actus dédiées
- 5 tutoriels sur le jardinage au naturel
- Guide du jardinier téléchargeable sur le site internet aude.fr et en accès libre à l'accueil de l'Hôtel du Département à Carcassonne. Ce guide est également mis à disposition du public dans les manifestations (villes et villages fleuris, ...)
- 2 expositions en prêt gratuit à la disposition des collectivités, associations, établissements scolaires (à réserver auprès de la bibliothèque départementale de l'Aude. En 2022 l'exposition « Dans l'Aude, on jardine nature » a été empruntée plus de 151 jours (4 communes concernées)

LABEL ZÉRO PHYTO : REMISE DES PRIX 2021 À ONET LE CHÂTEAUX (12) LE 21 JUIN 2022



Remise des prix sur le label Villes et Villages Fleuris - Commune d'Alzonne (2^{ème} prix dans la 2^{ème} catégorie)



Remise des prix, label Objectif zéro phyto - Commune de Castelnaudary (niveau 3)

DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES SOLS

La lutte contre l'artificialisation des sols est une des nouvelles mesures de la politique de transition écologique pour l'adaptation au changement climatique. Elle est déclinée dans la stratégie départementale pour l'eau adoptée par le conseil départemental de l'Aude le 10 juillet 2019.

Ainsi depuis deux ans maintenant, le Département peut potentiellement accompagner financièrement les opérations de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales réalisées par les collectivités, conformément à l'accord-cadre signé le 25/11/2019 avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée.

La subvention du Département vient en complément de celle de l'Agence de l'Eau, elle peut aller jusqu'à 30% maximum des dépenses éligibles avec le cas échéant, l'application de montant plafond en fonction de la surface déconnectée et du type de projet.

Les dépenses éligibles concernent les études et travaux concourant à une déconnexion efficace des eaux pluviales, ainsi que les travaux de végétalisation et de sensibilisation/pédagogie.

L'objectif de la désimperméabilisation des sols consiste avant tout à recréer le cycle naturel de l'eau, en favorisant l'infiltration des eaux de pluie dans le sol et en les déconnectant du réseau pluvial. Il s'agit d'opération transversales multi-bénéfiques qui permettent à la fois de recharger les nappes, de limiter les inondations et la saturation des réseaux, de réduire le ruissellement urbain et donc la pollution des eaux superficielles, de s'adapter au changement climatique en favorisant des îlots de fraîcheur, tout en améliorant la biodiversité, le bien être des usagers et de façon plus générale le cadre de vie.

La désimperméabilisation des sols est associée à une végétalisation des surfaces déconnectées, de façon à remettre le sol en fonctionnement pour accueillir les végétaux et pour favoriser la biodiversité.

En 2021, 4 dossiers déposés par les communes ont déjà bénéficié de cette aide. 4 autres dossiers ont été déposés en 2022. La plupart des dossiers concerne la désimperméabilisation des cours d'école avec toutefois un dossier relatif à la désimperméabilisation

Surface déconnectée en 2022 = 21 737 m²



Désimperméabilisation de la cour d'école maternelle de Cuxac-d'Aude

6. S'APPUYER SUR LES PÉPINIÈRES DÉPARTEMENTALES POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Disposer de ses propres pépinières permet au Département de fournir des plantations adaptées au climat et au sol de notre territoire, tout en maîtrisant les méthodes de production. C'est un outil important pour mettre en œuvre la politique de développement durable de la collectivité. C'est aussi une rareté puisque seulement 4 Départements français disposent de pépinières !

L'action des pépinières s'inscrit dans la stratégie adoptée en 2017 qui a réaffirmé l'intervention transversale des pépinières en matière d'appui technique et de fourniture de végétaux pour les projets départementaux (routes, bâtiments, espaces verts), l'accompagnement des projets des communes selon les principes de réalisation d'aménagements autonomes et économes adaptés au climat audois et à ses évolutions ainsi que la plantation de haies champêtres.

L'année 2022 a été marquée par les conséquences de la présence dans notre département de la bactérie *Xylella fastidiosa*, responsable du dépérissement de nombreuses espèces de végétaux. Les pépinières départementales se sont adaptées à cette situation en ne produisant pas les nombreuses variétés sensibles à la bactérie et en évitant de récolter les variétés sensibles dans le cadre de la démarche Végétal local.

LA POURSUITE DE L'ENGAGEMENT DANS LA DÉMARCHE VÉGÉTAL LOCAL

Cette marque permet de maintenir le patrimoine génétique et de favoriser l'adaptation au changement climatique des végétaux distribués par les pépinières pour la constitution de haies champêtres. 11 espèces sont actuellement labellisées Végétal local. En 2022, du fait de la présence de *Xylella fastidiosa*, la récolte s'est limitée aux variétés non sensibles.

EN 2021-2022

- Plusieurs aménagements de giratoires et dépendances routières ont été réalisés, avec la fourniture des conseils à la plantation et des végétaux par les pépinières. Les pépinières départementales ont également suivi les chantiers réalisés en régie par la collectivité
- 70 conseils à la plantation ont été établis après visite sur le terrain et près de 14 600 plantes ont été distribuées aux collectivités
- Afin de poursuivre le partenariat avec le monde agricole, les pépinières ont participé à l'action régionale en faveur de l'arbre hors forêt et plus particulièrement de la haie champêtre avec l'association Arbres et paysages 11. La fourniture de 13 000 plants a permis la plantation de haies sur environ 15 kilomètres
- L'année 2022 a été marquée par une canicule et une sécheresse inédites qui ont mis à mal les jeunes plantations du fait des restrictions d'arrosage
- Pour limiter les effets de la canicule et pouvoir continuer à produire des essences sensibles à *Xylella fastidiosa*, la pépinière de Lézignan-Corbières a été équipée de 2 tunnels de production fin 2022, l'une comportant un voile d'ombrage, l'autre un filet anti insectes (la bactérie étant disséminée par certains insectes) :



- Enfin, l'élaboration d'une politique départementale de l'arbre et des paysages en 2022 prend en compte l'outil que constituent les pépinières départementales

Nombre de conseils à la plantation : 70
Nombre de plantes distribuées : 36 200

7. INTÉGRER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES PROJETS ROUTIERS DÉPARTEMENTAUX

CONNAÎTRE ET PRÉSERVER LES ARBRES EN BORDURE DE ROUTE

INDICATEURS	2022	2021
Nombre d'arbres recensés et intégrés au plan de gestion départemental (en cumul)	23 000	13 500



Diagnostic de l'état sanitaire

Constitué d'un patrimoine arboricole d'une riche diversité et d'un nombre important d'arbres (environ 40.000), le réseau routier départemental requiert une surveillance particulière tant sur le plan phytosanitaire que sécuritaire. Pour assurer ce suivi, le Département a choisi d'élaborer un plan de gestion des plantations. Ainsi, il dispose désormais des éléments relatifs à l'état de chaque arbre d'alignement. Cela permet également de disposer annuellement d'un suivi sanitaire et de planifier ainsi les interventions (taillages, abattages, prélèvements).

À fin 2022, plus de 23 000 sujets sont référencés, diagnostiqués et bénéficient d'un traitement individualisé.

RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DES CHANTIERS ET VALORISER LES « DÉCHETS » LIÉS À L'ENTRETIEN ET À LA CONSTRUCTION DU RÉSEAU ROUTIER

INDICATEURS	2022	2021	2020
% d'aires aménagées en matériaux recyclés	96 %	96 %	96 %
Nombre de tonnes d'enrobé à froid	13 270 T	15 000 T	17 960 T
Part des enrobés à froid	29,5 %	26 %	32 %
Nombre de tonnes d'enrobé « tièdes »	22 315 T	29 000 T	28 150 T
Part des enrobés tièdes	49,5 %	50 %	49 %
Nombre de tonnes d'enrobé à chaud	9 460 T	14 400 T	11 350 T
Part des enrobés à chaud	21 %	24 %	19 %
Plaques anti-herbe sous glissière (en mètres linéaires)	-	-	1 300 M
Plaques anti-herbe sous panneaux en unité	-	-	80 U
Pneus récupérés et valorisés en plaque caoutchouc glissière (en tonne)	-	-	11 T

L'objectif est d'optimiser le taux de valorisation et de réemploi des produits de rabotage des anciennes chaussées en réutilisant les matériaux après traitement. Ces techniques d'enrobés sont adaptées afin de limiter la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre.

Agrégats d'enrobés issus du rabotage entrant dans la composition des chaussées neuves réalisées en 2022 : 5.987 tonnes

EXEMPLE DE CHANTIER DE RÉFECTION DE LA RD 626 AVEC DES ENROBÉS À FROID AU COL ST PIERRE (HAUTE-VALLÉE)



Atelier d'application de l'entreprise Rescanières Col St Pierre

Réfection de 7 km de chaussée dégradée sur la RD626 au niveau du Col St Pierre (Haute-Vallée) par application d'un enrobé à froid de 4 cm d'épaisseur contenant 30% d'agrégats (produits issus du rabotage d'anciennes couches de roulement). Ces enrobés sont moins consommateurs d'énergie à la fabrication et ne dégagent pas de fumées lors de l'application.

EXEMPLE DE CHANTIER DE RÉFECTION DE LA RD6009 À NARBONNE AVEC UNE SOLUTION CONTENANT UN FORT TAUX D'AGRÉGATS D'ENROBÉS

En 2022, la DT du Narbonnais a mis en œuvre un chantier sur la RD 6009 contenant :

- 20% d'agrégats d'enrobés dans la couche de roulement constitué d'un béton bitumineux très minces (BBTM)
- 40% d'agrégats d'enrobés dans les couches inférieures constituées d'enrobés à module élevé (EME)



RD6009 Narbonne (secteur de Fitou) - application des enrobés



RD6009 Narbonne (secteur de Fitou) - compactage des enrobés

SENSIBILISER À LA PROPRETÉ DES AIRES DE REPOS SUR LES GRANDS AXES ROUTIERS (RD6113 ET RD6009)



Aire de repos RD 6113 avant collecte (par prestataire du Département)



Après collecte (par prestataire du Département)

Sensibiliser les riverains au fait que les aires de repos et de pique-nique ne sont pas des relais de collecte des déchets ménagers mais des éléments de confort à l'attention des usagers de la route.

Les quantités collectées lors d'une tournée complète sur les RD6009 (de la limite avec le Département 34 et le Département 66) et RD6113 (de la limite avec le Département 31 et Narbonne) sont en constante augmentation :

- avant 2018 : environ 700 kg/tournée = 38,5 T/an
- 2018/2021 : environ 1 tonne/tournée = 55 T/an
- 2022 : en moyenne 1,2 tonne/tournée = 66 T/an

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ EN BORDURE DE ROUTE

En collaboration avec le Conservatoire des espaces naturels Occitanie, le Département a travaillé sur des espaces naturels sensibles (ENS) afin de contribuer à la protection du patrimoine naturel avec la mise en œuvre d'une gestion adaptée sur un site à fort enjeu de biodiversité.

En bordure de routes se trouvent des populations d'Inule fausse-aunée (*Inula helenioides*), de tulipes sauvages, d'œillets superbes, une plante menacée, *limoniastrum monopetalum*, *limonium ferulaceum*, *diffusum* et *thymelaea hirsuta* qui sont des variétés bénéficiant d'une protection nationale. Cette population est très restreinte et très localisée dont la majorité se trouve ici en bord de route, dans la zone fauchée annuellement.



Inule fausse aunée (Montlaur - DTCM)

La tulipe sauvage (Tulipa sylvestris) (Carcassonne - DTC)

L'oeillet superbe (Cazalrenoux - DTL)



Limoniastrum monopetalum ; Limonium ferulaceum & diffusum & Thymelaea hirsuta (Gruissan - DTN)

L'axe de travail pour pérenniser ces populations est centré sur la gestion de la fauche de bord de route.

Globalement, ces espèces ont besoin de milieux ouverts pour se maintenir et le fauchage est une gestion qui lui est favorable. Toutefois, sa floraison est tardive et par conséquent la plante ne peut être fauchée qu'après avoir pu fructifier.

CONTENIR LES ESPÈCES INVASIVES

• Problématique de l'ambrosie présente dans l'Aude

En partenariat avec la FREDON, depuis 2021 à la suite d'un premier repérage de bord de routes, la présence de cette plante hautement allergisante et fortement implantée dans cette région a été repérée.

Cette phase a permis de repérer une première zone où l'ambrosie se développe. Des plants ont été identifiés sur la RD 6 sur environ deux kilomètres. L'étendue de la zone ne permettant pas un arrachage manuel, il a été décidé de mettre en œuvre une gestion différenciée dans le but de la contenir.

En 2022, le fauchage de sécurité a été réalisé avant fin mai de manière à ne pas toucher les ambrosies encore toutes petites. La première fauche « ambrosie » a été programmée à la montée des épis floraux. La deuxième fauche « ambrosie » plus basse fut réalisée 5 semaines après. La 3^{ème} fauche encore plus basse, en septembre/octobre permet d'éradiquer les plants d'ambrosie en évitant sa prolifération.



Exemple de Cartographie RD6 dans le Lauragais - présence d'Ambroisie

PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA FAUNE LORS DES INTERVENTIONS

• Prise en considération des oiseaux, chauves-souris et insectes lors d'interventions sanitaires sur les arbres

Les arbres dont l'état sanitaire nécessitent des interventions lourdes sont visités au préalable par un spécialiste (ornitho/chiroptérologue) afin de vérifier l'absence d'oiseaux, insectes et de chiroptères.



RD111 visite d'inspection cavité La Redorte Inspection écologue RD111 visité intérieur de charpentière

• Prise en considération des rapaces lors d'une intervention d'urgence sur un écran de protection de chute de blocs



Gypaètes barbu

En juin 2022, le Département a dû réparer en urgence un écran de protection contre les chutes de blocs à Nentilla en surplomb de la RD 118. Cet ouvrage avait subi des dégâts en stoppant des blocs rocheux. Les travaux ont été présentés à la DDTM qui les a autorisés à condition que nous ayons une surveillance par la LPO d'un nid de gypaètes en train de couvrir un aiglon.

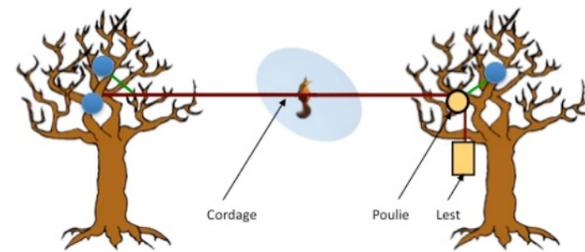
Donc lors des phases d'héliportage des matériels sur le site des travaux, le survol des gorges de St Georges était interdit, et une collaboratrice de la LPO a été mandatée par le Département pour suivre ce couple de gypaète.

Un rapport rédigé par la LPO signale que l'aiglon a pu prendre son envol et que le couple n'a pas été trop dérangé durant les travaux.

CONTRIBUER À PRÉSERVER LA FAUNE DES DANGERS DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

• Sécuriser la traversée de la RD118 pour les écrevilles

Depuis l'année dernière, Le Département a procédé à l'installation d'un écuoduc au-dessus de la RD118 à Cuxac-Cabardès, après constat d'écrasements réguliers d'écrevilles.



Principe de fonctionnement de l'écuoduc



Installation sur la RD118 Nord Passage d'un écreuil

METTRE EN ŒUVRE DES COMPENSATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION DE PROJETS ROUTIERS

• Rcade de Narbonne

La renaturation et la gestion de 13 ha de friches sèches au lieu-dit Pradines



Ânesses sur le site de Pradines

Le site est maintenant en phase de gestion depuis plus d'un an. Des inventaires ont été réalisés conformément aux préconisations du plan de gestion du site :

- **habitats naturels** : la restauration de 10 ha anciennement cultivés en prairies améliorées a conduit à un remplacement total des espèces cultivées peu attractives pour la biodiversité par des espèces

de friches herbacées. Ces cortèges sont favorables en l'entomofaune et l'avifaune qui vont pouvoir trouver des ressources alimentaires diversifiées dans ce type de milieu. De même, le renforcement et la création d'un réseau de haies pluristratifiées a conduit à l'implantation d'une plus grande diversité arbustives et arborées méditerranéennes au sein du secteur. Ces haies sont encore jeunes (plants de 2 à 3 ans) et font face à un certain niveau de mortalité et de dégradation du fait des épisodes récurrents de sécheresse et de gel, des visites de sangliers et des restrictions d'arrosage. Les conditions de croissance sont donc particulièrement compliquées localement et conduisent à un certain retard dans la fonctionnalité de l'habitat.

- **flore** : la diversité floristique reste globalement inchangée. Toutefois, il est à noter que l'effectif des espèces végétales exotiques envahissantes est réduit cette année et que la présence de l'algiste aquatique (espèce patrimoniale d'enjeu modéré) a été nouvellement observée sur le site.

- **avifaune** : au total 31 espèces d'oiseaux ont été identifiées sur le site de compensation ou à proximité immédiate lors des visites sur site. Sur les 9 espèces d'oiseaux faisant l'objet de mesures compensatoires, 4 ont pu être recensées cette année : cisticole des joncs, cochevis huppé, faucon crécerelle et linotte mélodieuse. Les 5 autres espèces qui n'ont pas été contactées en 2022 sont liées majoritairement à une strate arborée assez haute, déficitaire sur le site. La diversité et les effectifs d'oiseaux augmenteront donc au fur et à mesure du développement des haies.

• Gestion de 5 hectares de terrain et 2 km de canaux dans les marais du Narbonnais

Ce site de compensation est principalement géré en vue de créer des zones d'habitat favorables au campagnol amphibie. Après des travaux menés en 2021 et 2022, ce site est également entré en phase de gestion au printemps, par le biais d'une convention tripartite entre le Département de l'Aude, le Conservatoire du Littoral (propriétaire des parcelles) et le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (gestionnaire).

Les parcelles n'ayant été mises en eau que début novembre, il n'est pas possible de mesurer à ce jour l'impact des aménagements réalisés, si ce n'est sur l'avifaune qui semble avoir rapidement colonisé le secteur à la suite de son inondation : des espèces non détectées sur les états initiaux ont pu être observées en novembre comme le Pipit farlouse ou la Bécassine des marais.

• Suivis naturalistes sur le site de la rocade

- **fréquentation des bassins par la batrachofaune** : aucune espèce native n'a été observée cette année, mais toujours la présence de 2 espèces exotiques, le Discoglosse peint et l'Ecrevisse de Louisiane, qui fréquentent et se reproduisent sur le site. Ces 2 espèces ont des dynamiques de colonisation très fortes dans cette région et sont déjà bien implantées dans l'ensemble de la basse plaine de l'Aude. Elles sont plutôt tolérantes aux milieux dégradés et pollués et profiteront donc probablement plus des aménagements hydrauliques autour de la rocade que les espèces natives.

- **suivi de la mortalité** : la mortalité animale liée à la circulation des véhicules sur la nouvelle rocade est satisfaisante puisqu'un seul cas a été constaté sur les 3 dernières années (un hérisson adulte en 2021).

- **suivi de la Diane** : un simple parcours de la zone de suivi a permis de constater non seulement la forte présence des pieds d'Aristolochie comme les années précédentes, mais également de découvrir plusieurs chenilles de Diane, qui est donc toujours présente sur le site en 2022.

- **suivi des espèces végétales invasives** : quatre ans après la première passe d'ensemencement hydraulique, les talus sont bien couverts avec une grande variété d'espèces en mélange, semées et spontanées. Dès qu'une végétation herbacée assez dense sera installée, et tant que le sol ne sera pas remis à nu, le problème du Sénéçon du Cap disparaîtra.

• « Dépollution » des matériaux issus du curage des fossés

Le centre routier de Narbonne a fabriqué en régie un « tamis », installé sur le dépôt de Montredon-des-Corbières, afin de dépolluer (en partie) les terres récupérées sur les chantiers ou lors des curages de fossés. Avec des mailles de 4 cm environ, il permet de retenir les gros éléments polluants (tels que les canettes, bouteilles, morceaux de plastiques...) avant remise en œuvre de la terre en merlons ou sur accotements principalement.

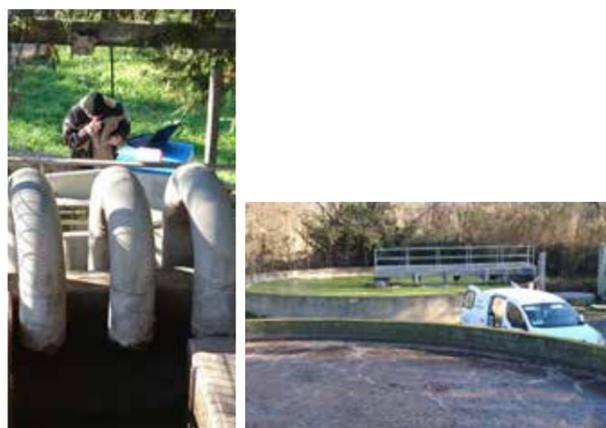
8. GÉRER DURABLEMENT LA RESSOURCE EN EAU EN SOUTENANT LES COLLECTIVITÉS

Dans le cadre des accords de partenariats signés avec les Agences de l'eau Rhône-Méditerranée et Adour-Garonne en 2019, et de sa nouvelle stratégie pour l'eau, le Département a conduit une programmation technique et financière d'appui aux communes dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement, en accompagnant financièrement plus d'une centaine de projets : plus de 15,5 M€ d'investissements ont été engagés sur le territoire audois, avec un aide de près 3,5 M€ apportée par le Département.

Le Département apporte également son assistance aux collectivités pour garantir une ressource en eau de qualité que ce soit pour l'alimentation en eau potable ou pour l'épuration des eaux usées avant rejet en milieu naturel. C'est dans ce cadre qu'il accompagne les collectivités à travers des missions de solidarité territoriale et d'ingénierie départementale liées aux différents domaines de l'eau.

LE SATESE

Dans ce contexte, l'expérience du service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration (SATESE), vis-à-vis de l'exposition des exploitants aux agents pathogènes, a largement été mobilisée pour assister les communes dans le maintien de ce service public, dans un contexte Covid-19 qui a fortement impacté les effectifs. Plus de 600 visites de stations d'épuration ont été engagées en 2022 pour vérifier le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement.



Contrôles de dispositifs de mesures sur STEP

Nombre de bilan 24h : 227 (237 en 2021)
Nombre de visite simple : 418 (423 en 2021)
Nombre audit autosurveillance : 11 (18 en 2021)

LE SATEP

Le changement climatique, la performance des réseaux, le développement démographique sont autant de facteurs qui impactent fortement les ressources en eau potable du Département. C'est pourquoi, le service d'assistance technique pour l'eau potable (SATEP) a maintenu une action prioritaire en direction des communes pour préserver la disponibilité de la ressource en eau. Ainsi, plus d'une cinquantaine de communes ont bénéficié de conseils techniques pour optimiser la gestion de l'eau potable.

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse importante (peut-être un peu moins marquée qu'en 2021 pour les eaux souterraines) qui a fortement mobilisé les équipes en recherche de fuites. Des actions de sensibilisation auprès des communes pour l'entretien des ouvrages ont permis d'anticiper certaines ruptures d'alimentation en eau potable dans plusieurs communes du territoire.



Recherche de fuite par injection de gaz

CONSEIL AUX COMMUNES

75 unités de distribution AEP visitées par le SATEP
1,1 M€ de subvention aide aux communes pour rénovation réseau pour l'AEP (6 M€ de travaux programmés)
34 interventions recherche de fuites
4 communes avec coupure d'eau

9. PROMOUVOIR L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

PLANÈTE COLLÈGE

Le conseil départemental soutient financièrement les projets au travers d'une subvention annuelle de 12 000€ versée à l'association GéeAude.

Ces interventions ont été réalisées par 10 associations et ont permis à 320 élèves de participer à des projets sur des thématiques variées liées à l'environnement et au développement durable. Au final ce sont plus de 500 jeunes qui ont été impactés en tenant compte des projets réalisés dans les cours de collèges.



COLLÈGES	INTITULÉ DU PROJET	ASSOCIATION INTERVENANTE
Joseph Delteil LIMOUX	Classe ouverte sur la nature	Virgule
	Formation des éco-délégués	
Gaston Bonheur TREBES	Biodiversité	ECODIV L'Aude au Nat'
Rosa Parks LÉZIGNAN	Le Jardin des 5 Sens et Parcours Avenir	Grains d'Art EPOPS Biodiversité
La Nadière PORT-LA NOUVELLE	Engagés dans la transition environnementale	La maison des Abeilles C'est ma nature
Joseph Anglade LÉZIGNAN	Une micro-réserve naturelle pour notre collège	EPOPS-Biodiversité
Montesquieu NARBONNE	Le « 0 déchet »	Les Petits Débrouillards
Cité NARBONNE	Biodiversité : Végétalisation de la cour	EPOPS Biodiversité
Blaise d'Auriol CASTELNAUDARY	Heureux qui comme Ulysse... Découvrir et habiter le monde...	ECODIV
St-Exupéry BRAM	Eco-délégué et éducation au développement durable	Grains d'Art

Le forum planète collège, journée de valorisation regroupant les initiatives dirigées vers la protection de l'environnement par les équipes pédagogiques des collèges audois, s'est tenu le 1^{er} juin 2022 en salle Gaston-Defferre à l'Hôtel du Département.

Sur les 10 collèges accompagnés, 7 étés présents :

- Joseph Delteil, Limoux
- Gaston Bonheur, Trèbes
- Antoine Courrière, Cuxac-Cabardès
- Blaise d'Auriol, Castelnaudary
- Rosa Parks, Lézignan-Corbières
- Cité, Narbonne
- Joseph Anglade, Lézignan-Corbières

Cette journée a mobilisé 120 personnes dont 100 collégiens. Les jeunes ont pu partager leurs projets et leurs expériences avec d'autres collégiens et les adultes présents. Ils ont pu présenter à l'oral leurs actions et ainsi développer de nouvelles compétences (parole en public, gestion du stress...)



JOURNÉE DE FORMATION DES ÉQUIPES ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE VIE COLLÉGIENNE

Comme l'année dernière, en partenariat avec la mission académique Éducation au développement durable et la délégation à la vie lycéenne et collégienne de l'académie de Montpellier, GéeAude réseau d'éducation à l'environnement de l'Aude, le conseil départemental de l'Aude a organisé une journée de formation, pour accompagner la dynamique éco-délégués dans les collèges le 29 novembre 2022, à l'Hôtel du Département de Carcassonne

L'objectif de cette journée est de donner aux élèves et aux adultes des clés de compréhension des objectifs de développement durable ainsi que des ressources et des outils pour faire vivre et poursuivre ces objectifs dans les établissements scolaires.

Les différents ateliers se sont tenus autour des thèmes suivants :

- Atelier 1 : jeu coopératif (Eco-école)
- Atelier 2 : en route vers 2030 (Eco-école)
- Atelier 3 : fresque du climat
- Atelier 4 : ODD Good Planet
- Atelier 5 : jeux de société

Les délégués ont été accompagnés tous au long de cette journée, titre d'animateurs ou d'associations partenaires, par la présence de :

- Madame Béatrice CHEUTIN - *Cheffe mission EDD Rectorat*
- Madame Caroline ROUILLIER - *DAVLC*
- Madame Christine TROUGNOU - *Référente EDD - Aude*
- Madame Carole SOULIE - *référente SEGPA et élèves haut potentiel - DSDEN de l'Aude*
- Monsieur François FAGOAGA - *formateur GREDD*
- Deux représentantes de Gééaude dont Madame Adeline JULIE
- Madame Laetitia BAISSIERE- *Francas*
- Une représentante de Eco-école

Au total, se sont près de 70 participants qui ont été accueillis et qui représentaient 15 collèges audois :

- Saint Exupéry, Bram
- L'Alaric, Capendu
- Alain, Carcassonne
- Jules Verne, Carcassonne
- Le Bastion, Carcassonne
- Grazaillies, Carcassonne
- Jean-Baptiste Bieules, Couiza
- Rosa Parks, Lézignan-Corbières
- Joseph Anglade, Lézignan-Corbières
- Joseph Delteil, Limoux
- Cité, Narbonne
- La Nadière, Port-la-Nouvelle
- Corbières Maritimes, Sigean
- Gaston Bonheur, Trèbes

Journée de formation des équipes EDD/vie collégienne de l'Aude

Comment agir pour engager son collège dans la transition écologique ?

Mardi 29 novembre 2022, Hôtel du département de l'Aude 9h-16h

Quand ?	Quoi ?
8h30-9h00	ACCUEIL des équipes vie collégienne Hall d'accueil
9h-9h30	DISCOURS des élus / présentation des politiques publiques jeunesse et environnement Salle Gaston Defferre
9h30-10h	BRISE-GLACE - <i>Workshop</i> : Les missions des éco-délégués et des référents en établissement Salle Gaston Defferre
10h00-11h00	Temps 1 : Comprendre avant d'agir (5 ateliers en parallèle) Salle Gaston Defferre 3 Salles Bulles Atelier 1 : Jeu coopératif (Eco-école) Atelier 2 : En route vers 2030 (Eco-école) Atelier 3 : Fresque du climat Atelier 4 : ODD Good Planet Atelier 5 : Jeux de société
11h00-12h00	Temps 2 : Agir collectivement, quelle méthodologie ? Construction d'une frise chronologique de l'action des éco-délégués sur l'année 7 groupes en parallèle sur des tables indépendantes Salle Gaston Defferre
12h-13h	Repas Locavore offert par le CD11
13h-14h30	Forum des collégiens : Découvrir les réalisations des autres pour passer à l'action dans son collège Salle Gaston Defferre
14h30-15h30	Atelier : Enquêter et faire un diagnostic EDD Salle Gaston Defferre 3 Salles Bulles
15h30-16h	Clôture et évaluation de la journée Salle Gaston Defferre

Logos : GéeAude, Vie Lycéenne et Collégienne, Education au développement durable, Aude

Lors de la pause méridienne, les participants se sont vu offrir, par le conseil départemental, un déjeuner locavore.



ZOOM SUR LE TRAVAIL D'ALIGNEMENT DES ARBRES



Dans le cadre de la loi sur la reconquête de la biodiversité adoptée en 2016, actualisée par la loi 3DS de février 2022, toutes deux transposées par l'article L. 350-3 du code de l'environnement, les allées et alignements d'arbres bénéficient dorénavant d'une protection réglementaire « Le fait d'abattre, de porter atteinte à l'arbre, de compromettre la conservation ou de modifier radicalement l'aspect d'un ou de plusieurs arbres d'une allée ou d'un alignement d'arbres est interdit, sauf lorsqu'il est démontré que l'état sanitaire ou mécanique des arbres présente un danger pour la sécurité des personnes et des biens ou un danger sanitaire pour les autres arbres ou bien lorsque l'esthétique de la composition ne peut plus être assurée et que la préservation de la biodiversité peut être obtenue par d'autres mesures ».

Par ailleurs, la préservation des paysages et de la biodiversité, ordinaires comme exceptionnels, est un enjeu essentiel pour les territoires et les citoyens. La conciliation de ces deux objectifs est un impératif d'intérêt général.

Avec un réchauffement climatique qui s'accélère et

grâce aux bénéfices liés à toutes ses fonctions (*services écosystémiques*), l'arbre apparaît comme une des solutions pour lutter contre le changement climatique et contribuer à la sauvegarde de la biodiversité. Conserver ces végétaux et en planter de nouveaux deviennent une priorité pour assurer notre devenir.

Les élus du Département de l'Aude en ont pris toute la mesure et de nouvelles orientations ont été prises en ce sens avec la nouvelle gouvernance. En revanche, une fois l'engagement en faveur d'une telle stratégie acquis, se pose la question de sa mise en œuvre au gré des projets et des activités de la collectivité.

Sur la base d'un diagnostic de l'existant réalisé en amont, cela se traduit par la définition d'une nouvelle doctrine interne au sein de la DGATEM, de manière co-construite, avec l'ensemble des services concernés, dans le but d'harmoniser les pratiques et de les rendre plus vertueuses. De nombreux temps d'échanges sont d'ores et déjà programmés et ont débuté par la visite des élus (VP et élus des cantons) dans chacune des divisions territoriales routières.



AXE 3

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

1. RENDRE ACCESSIBLE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP LES PRATIQUES SPORTIVES ET DE LOISIRS

La politique du Département en faveur de l'intégration des personnes en situation de handicap vise à encourager la mixité, l'estime de soi, la confiance, la solidarité, une progression sur les plans physiques, moteurs, relationnels et affectifs par l'accès à tous aux manifestations et à la pratique sportive.

Concrètement, cela se traduit par des partenariats particuliers au sein des conventions de développement du sport avec les comités départementaux sportifs « sport adapté » et « Handisport » mais également autour d'actions proposées par les autres comités départementaux sportifs en lien avec la thématique sport et handicap.

Il existe un programme annuel de découverte de sports de nature proposé par le Département et le comité Handisport permettant aux personnes en situation de handicap de découvrir de nouvelles pratiques sportives. Deux programmes spécifiques complètent cette offre, les stages Handi Ski et Handi Voile.

L'Aude compte également des manifestations sportives d'envergure dites « handi » telles que le Tour de l'Aude handisport, le championnat du monde d'échecs jeunes et féminin pour déficients visuels ou encore la Coupe de France de paracyclisme.

Dans un autre domaine, le programme départemental de plein air s'inscrit pleinement dans les actions en direction des personnes en situation de handicap où, pour chacune des 10 activités sportives, un lieu de pratique accessible permet une pratique adaptée et un encadrement spécifique.

Les sportifs de haut niveau en situation de handicap sont mis pareillement à l'honneur à travers la bourse de haut niveau pour Ali Ancoubou, membre de l'équipe de France de football sport adapté et par convention jusqu'aux Jeux Paralympiques Romain Fantaccino, ambassadeur paralympique du Département de l'Aude.

Lors de la cérémonie des Trophées du sport audois, 6 audois en individuel et 2 équipes ont été mis à l'honneur dans les disciplines d'athlétisme, de tir à l'arc, de foot sport adapté et de sport partagé (équipe mixte valide - handi) pour avoir remporté le titre de champion de France.

Le Département s'est engagé dans l'aventure des JO en obtenant le label Terre de Jeux, Paris 2024 qui se traduit par des opérations en faveur du handicap, telles que : la semaine olympique et paralympique (février), les Victoires audoises du sport féminin (8 mars), la journée mondiale paralympique (8 octobre), le programme #ExploreTerreDeJeux.

QUELQUES CHIFFRES

- **Comité sport adapté :**
 - 8 000€ en convention de développement du sport
 - soutien logistique pour la manifestation la Trans'Occitanie (valorisation 400€)
 - mise à disposition d'un bureau à la maison départementale des sports (valorisation 2 400€)
 - bourse sportif de haut niveau de 1 000€
- **Comité Handisport :**
 - 12 100€ en convention de développement du sport
 - 3 000€ en manifestation sportive
 - mise à disposition d'un bureau à la maison départementale des sports (valorisation 2 400€)
 - bourse ambassadeur paralympique 4 000€
- **Comités départementaux sportifs :**
 - 41 actions spécifiques en direction du public en situation de handicap
- **Programme départemental de plein air**
 - 63 journées d'initiation sportive et de sensibilisation sport & handicap

Comités sportifs : 2 comités sport et handicap, handisport et sport adapté, 41 comités sportifs proposant des actions spécifiques en direction des personnes en situation de handicap
Montant des conventions et manifestations sportives handi et sport adapté : 32 300€
Nombre de sorties sport nature handi : 63 journées « découverte et initiation » aux sports de pleine nature

PROMOUVOIR ET SOUTENIR UNE POLITIQUE SPORTIVE VOLONTAIRE, DYNAMIQUE ET INCLUSIVE

Le sport constitue un pôle autour duquel tout le monde peut se rassembler sans distinction d'origine, de situation et de conviction.

La collectivité ambitionne de faire de sa politique sportive un véritable levier d'égalité, d'éducation et de citoyenneté aux côtés de ses partenaires privilégiés du mouvement sportif. La politique sportive départementale vise à aider l'ensemble des acteurs du sport dans le développement et la promotion des pratiques.

Depuis de nombreuses années la politique sportive départementale n'a cessé d'évoluer en matière de développement durable. Son concept a été pensé de façon partenariale, concerté et solidaire au travers de différentes actions qui permettent de favoriser l'accès à la pratique sportive du plus grand nombre, d'enrichir la culture sportive des plus jeunes, de soutenir les événements sportifs organisés sur le territoire, les clubs de niveau national et le sport de haut niveau.

Il faut dire que le territoire audois, riche de spécificités naturelles, se prête au développement du sport en général et plus particulièrement des activités de pleine nature tant l'Aude est un terrain de jeu à ciel ouvert.

Les sports nautiques, les sports d'eau vive, les sports de montagne, les sports aériens réunis aux côtés des sports dits traditionnels permettent un développement multisports car le territoire est un réel stade à ciel ouvert.

De plus, il est important de souligner que dans la construction du jeune citoyen, les sports de nature présentent des intérêts particuliers d'éducation à l'environnement, de sensibilisation à la protection de la nature et de prévention des dangers liés à la pratique.

• S'engager pour Terre de jeux 2024

Le Département s'est embarqué dans l'aventure des Jeux Olympiques et Paralympiques en obtenant le label « Terre de Jeux, Paris 2024 » s'engageant ainsi dans le partage d'objectifs communs tels que :

- saisir l'opportunité des Jeux pour mettre plus de sport dans la vie des audois
- faire ensemble en favorisant les collaborations avec les acteurs du sport audois
- mener des actions concrètes pour renforcer la célébration, l'héritage et l'adhésion du public

La collectivité a impulsé de nombreux projets qui se sont traduits en actions en partenariat direct avec le

comité départemental olympique et sportif (CDOS), les comités en charge du sport scolaire en primaire et secondaire (UNSS et USEP) et du handicap (handisport et sport adapté).

• Soutien à deux ambassadeurs olympiques et paralympiques 2022/2023/2024

Le Département accompagnera 2 sportifs jusqu'aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, ils deviendront les ambassadeurs olympiques et paralympiques du Département après un passage en CP en février ou mars. Il s'agit de Marion Mortefon, championne du monde de windsurf foil et Romain Fantaccino, sportif handisport, déficient visuel, qui vise la qualification aux Jeux en paracyclisme tandem. L'accompagnement se traduit par une bourse annuelle de 4 000€.

• Programme #ExploreTerredeJeux2024

Le programme #ExploreTerredeJeux2024 entend valoriser les parcours, itinéraires et sentiers sportifs qui font la richesse des territoires. Que la collectivité soit un petit village ou une grande ville, en bord de mer, au milieu des champs ou au pied des montagnes, le sport se pratique partout et cette opération propose de donner plus de visibilité à des espaces naturels de pratique sportive.

Le Département a réalisé 21 cartes postales référencées sur le site « Terre de Jeux, Paris 2024 » et transmises à toutes les collectivités territoriales labellisées.

• Semaine olympique et paralympique (SOP) - du 24 au 29 janvier

La semaine olympique et paralympique est un des quatre événements promotionnels olympiques et paralympiques aux côtés de la journée nationale du sport scolaire le 3ème mercredi de septembre, la journée olympique le 23 juin et la Journée paralympique le 8 octobre.

Cette opération est l'occasion de travailler des thématiques telles que le fair-play, les valeurs du sport, de l'olympisme et du paralympisme ou encore l'égalité, la santé et l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Cette année, 27 classes de cycle III (CM1, CM2 et 6ème) ont participé à cette opération, les élèves étaient issus des collèges de Cuxac-Cabardès, Castelnaudary, Carcassonne, Couiza, Rieux Minervois, Saint Nazaire, Coursan et Sigean.

• Journée internationale de l'olympisme - 23 juin

Le Département et ses partenaires directs du sport scolaire et les comités Handisport et Sport adapté ont proposé pour cette journée, la découverte de nombreuses pratiques sportives dans le parc de Villegly pour 8 classes issues des collèges et des écoles. Cette journée a été ponctuée par un petit film-débat sur la thématique « sport et inclusion des personnes déficientes mentales » dans lequel les enfants ont été de véritables débatteurs.

En parallèle de cette journée, des « Olympiades du sport » ont été organisées dans différents lieux du territoire en collaboration avec les comités départementaux sportifs qui ont permis de mettre en lumière des sports olympiques et paralympiques.

• Journée paralympique 8 octobre

À partir de septembre 2022, le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques a initié une Journée paralympique fixée au 8 octobre.

Lors de cette journée, notre ambassadeur paralympique, Romain Fantaccino et son pilote de tandem Christophe Planas ont été mis à l'honneur à l'occasion du forum Accel'Air.

A cette occasion, ils ont échangé longuement avec le public sur le thème sport et personnes en situation de handicap. L'après-midi s'est terminée par une randonnée famille organisée sur la voie verte au départ de Bram dans laquelle nos tandemistes de haut niveau ont ouvert la route.

• Relais de la flamme olympique printemps 2024 - conventionnement en novembre 2022

Accueillir le relais de la flamme, qui est l'un des événements emblématiques des Jeux Olympiques et Paralympiques, est une occasion unique de mettre en avant le territoire, d'être associé à un événement populaire fédérateur, à la portée médiatique nationale et internationale incontestable. C'est aussi une opportunité de sensibiliser aux bienfaits du sport, aux valeurs universelles de l'olympisme (excellence, amitié, respect) et aux notions fondées sur la joie dans l'effort, la valeur éducative du bon exemple et le respect des principes éthiques.

Enfin, le relais de la flamme est un symbole d'unité et de paix qui annonce l'arrivée des Jeux dans le pays hôte et qui marque le début des célébrations.

• Raid expérimental collégiens - mars 2022

A titre expérimental, le Département, l'UNSS et l'association Cap Ganguise ont organisé un raid entre deux collèges, un issu d'un quartier prioritaire de la ville (QPV), le collège Jules Verne de Carcassonne, et un autre, relevant d'une zone rurale de revitalisation (ZRR), le collège de Quillan. L'objectif visait une rencontre et surtout des échanges entre collégiens provenant de milieux différents et rencontrant des problématiques différentes. Des équipes ont été constituées de façon à mélanger les jeunes tant au niveau des établissements que des genres. Différents ateliers sportifs ont été proposés aux 100 élèves présents : course d'orientation, auto-défense, parcours environnemental, karting à pédales, Archery tag.

Les échanges entre élèves ont été riches, l'expérience a été concluante laissant présager d'autres éditions.

• Collégiens ambassadeurs du sport scolaire

Le Département soutient les 4 collégiens audois sélectionnés dans la classe académique Pierre de Coubertin & Alice Millat qui vise à former les jeunes aux valeurs de l'olympisme et à la connaissance de l'institution olympique, afin de constituer un groupe d'ambassadeurs du sport scolaire des jeux olympiques et paralympiques. Ces 4 jeunes issus des collèges de Lézignan et de Castelnaudary officieront lors JOP de Paris en 2024 en tant que jeunes officiels.

SALUER LE SPORT FÉMININ

• Journée internationale du sport féminin du 24 janvier 2022

Cette journée vise à mettre un coup de projecteur sur la place des femmes dans le sport tant dans le développement des pratiques féminines, que dans l'engagement en tant que dirigeantes sportives ou encore la médiatisation et l'économie du sport féminin.

Durant l'année, de nombreuses actions en direction du sport féminin ont été soutenues par le Département et une large communication a permis d'honorer des performances internationales réalisées par des sportives de haut niveau audoises « des audoises sur le toit du Monde » :

- Marion Mortefon, championne du Monde de Windsurf foil
- Estelle Gaspard, championne du Monde de Jujitsu combat (victoire en novembre 2021)
- Poéma Newland, championne d'Europe de Kitefoil

2. ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU SPORT AUDOIS

• 2^{ème} Victoires audoises du sport féminin

Le 8 mars, à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la collectivité a mis à l'honneur le sport au féminin au travers de plusieurs volets : l'engagement individuel et associatif, la réussite sportive, l'arbitrage, le sport-santé, le sport et handicap ou encore le bénévolat dans le sport.

Un jury composé d'élus départementaux et d'acteurs du mouvement sportif ont élu les lauréates.

• Comités départementaux sportifs et actions spécifiques en direction du public féminin

Dans le cadre des conventions de développement du sport conclues avec les comités sportifs, le Département propose de multiplier les initiatives en direction des féminines. De nombreuses initiatives diverses et variées (stage, journée de promotion, rassemblement, détection, sélection, etc.) ont été organisées en rugby, boxe, pétanque, cyclotourisme, échecs, escrime, handball, football, judo, karaté, tir à l'arc, taekwondo, tennis.

• Ambassadrice olympique

En nommant Marion Mortefon ambassadrice du Département, la collectivité promeut le sport au féminin et l'engagement féminin dans le sport. Marion avait mis entre parenthèses son parcours sportif pour terminer ses études d'ingénieur, son diplôme en poche, elle a redoublé de travail et multiplié ses séances d'entraînement pour arriver à devenir double championne du monde de windsurf en 2021 et 2022.

• Soutenir les manifestations sportives

Le soutien aux manifestations sportives est avant tout pensé comme un outil au service d'enjeux plus larges de développement comme l'attractivité et l'identité du territoire, l'économie, le tourisme et l'environnement qui à travers une charte vise à impacter le moins possible la nature. Également, cet accompagnement permet d'afficher une dynamique locale, un moyen de renforcer le vivre ensemble et l'éducation à la citoyenneté. Qu'elles soient locales, régionales, nationales ou internationales, les manifestations sportives apportent une plus-value au territoire et à la population.

L'Aude est un fabuleux terrain de jeu pour les sports de pleine nature, et plus particulièrement pour les sports de glisse qui permettent d'accueillir des manifestations internationales d'envergure telles que le Mondial du vent (150 000 personnes) à Leucate, La Coupe du Monde kitesurf junior à Saint-Pierre la

Mer, les Défis Wind (44 pays en 2022) - Kite - Wing à Gruissan, la Coupe du monde de vitesse à La Palme (5 records du monde), mais également l'ultra-trail du Grand Raid des Cathares ou encore la course de VTT Cap Nore à Aragon. Sans oublier un événement national d'importance majeure : le passage du Tour de France durant 3 jours dans l'Aude en 2022, et qui est retransmis dans plus de 180 pays.

Au-delà de ces grands événements sportifs, nos villes et nos villages s'animent en week-end autour de matchs de foot, de rugby (XIII et XV), de volley, de hand, autour de courses à pied, de randonnées, de sorties en cyclo ou vtt.

Ces manifestations sportives sont de véritables lieux de vie, de rencontre et de dynamique territoriale.

ENCOURAGER LA PRATIQUE CHEZ LES JEUNES

Depuis 1983, soit depuis 39 ans, le programme départemental de plein air est une des composantes importantes de la politique en faveur du sport et de la jeunesse audoise. Son action consiste à enrichir la culture sportive des jeunes en les initiant à la découverte de dix activités de sports de pleine nature. De plus, ce programme est un véritable outil pédagogique permettant d'inculquer les notions de respect de la nature, de protection de l'environnement mais également des dangers liés aux pratiques sportives de pleine nature. Les publics ciblés sont issus des écoles du milieu rural, des collèges, des établissements spécialisés, des structures en charge du handicap, des accueils de loisir, des structures de l'éducation populaire ou des clubs sportifs.

Encourager la pratique des jeunes

1 232 sorties sport pleine nature pour un total de 19 125 jeunes accueillis

Nombre conventions comités et montant :

53 conventions signées pour un montant total de 275 100€ de subvention

Les comités départementaux sportifs

Issus des 4 types de fédérations unisport, multisports, agréées et délégataires, 59 sont structurés en comités départementaux, qui aux côtés de quelques disciplines non structurées forment le mouvement sportif audois. Cet ensemble représente plus de 70 sports différents, près de 1200 clubs et 89 000 licenciés sur le territoire.

Tous les ans, le Département conclut avec les comités sportifs, une convention de développement du sport qui assure la promotion et le développement de la discipline, à travers la formation, la détection, le perfectionnement et également, les actions en faveur de l'environnement, de lutte contre les discriminations, de violence dans le sport, d'actions spécifiques en faveur du public féminin, du sport santé ou des personnes en situation de handicap.

Les clubs de niveau national

Les clubs évoluant au niveau national permettent d'afficher le dynamisme d'un territoire, de porter haut les couleurs du département et d'être des vecteurs de promotion de leur sport auprès des jeunes.

Les clubs s'engagent de façon durable sur un projet associatif qui est le résultat d'une réflexion collective visant à fixer un cap et une réflexion stratégique afin de se projeter dans l'avenir tant sur le volet sportif qu'économique.

Les sportifs de haut niveau

Inscrits sur les listes du Ministère en charge des sports, les sportifs de haut niveau pratiquant un sport individuel, représentent l'Aude au plan national ou international, ils sont d'excellents ambassadeurs sportifs pour leur discipline et également une référence pour la jeunesse.

Leurs résultats sportifs et leurs performances sont autant d'atouts de valorisation d'une pratique auprès des jeunes audois.

Concrètement, 12 athlètes de haut niveau perçoivent une bourse du Département.

Les champions et bénévoles

La cérémonie des « Trophées des champions et des bénévoles audois » permet de mettre en lumière les champions les plus méritants qui ont conquis un titre national voire international, mais également des bénévoles qui se sont illustrés durant l'année au sein de leur comité départemental sportif ou encore des jeunes officiels du milieu scolaire.

En 2022, cet événement, très prisé par l'ensemble du mouvement sportif, a honoré notamment 51 sportifs individuels pour des titres de champion de France, champion ou vice-champion d'Europe ou du monde :

- 51 sportifs de sports individuels
- 11 équipes de sports collectifs
- 37 bénévoles
- 6 jeunes officiels nationaux

3. ENCOURAGER ET SOUTENIR LES COLLÉGIENS BOURSIERS POUR LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

LES CHÈQUES PASSERELLE

Le Chèque passerelle est destiné à favoriser l'accès à la pratique sportive et culturelle des collégiens et des apprentis boursiers jusqu'à l'âge de 16 ans. L'aide se présente sous la forme d'une lettre-chèque de 50€ adressée directement au tuteur légal du jeune. Il vise les objectifs suivants :

- favoriser le développement du sport et l'accès aux enseignements artistiques pour les jeunes audois
- positionner la culture et le sport comme facteur de cohésion sociale, de développement et d'épanouissement

Pour en bénéficier, ces derniers doivent :

- soit être licenciés auprès d'une association sportive audoise affiliée à une fédération
- soit pratiquer une discipline artistique (musique, danse, arts plastiques, théâtre ou arts du cirque), dispensée par des écoles d'art publiques, privées ou associatives audoises

La crise sanitaire a fait nettement baisser le nombre de demandes en lien avec la baisse de prises de licences sportives et d'adhésions à une structure culturelle.

ANNÉE	SPORT	CULTURE	TOTAL
2019	931	164	1 125
2020	741	117	858
2021	820	85	905
2022	343	-	-



4. SENSIBILISER AU LIVRE ET À LA LECTURE LE PUBLIC JEUNE

« PREMIÈRES PAGES »

- Premières pages



La place du livre et de la lecture, dès la toute petite enfance, est essentielle à la construction de l'enfant. Lire avec un bébé permet son éveil culturel et artistique en créant des temps d'intimité et de découverte dont les parents sont les premiers témoins et acteurs. La lecture aux tout-petits est aussi au cœur des projets des bibliothèques qui, traditionnellement, organisent des animations à destination des plus jeunes publics autour du livre et de la lecture.

Des dispositifs nationaux, comme Premières pages, initié par le ministère de la culture, ont pour objectif de lutter contre les inégalités d'accès à la lecture et à la culture.

La démarche s'inscrit à présent dans le cadre du projet national d'éducation artistique et culturelle (EAC).

Les objectifs sont :

- réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit
- sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre
- favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance
- valoriser la littérature jeunesse

En 2022, le Département, associé à la caisse d'allocations familiales et la mutualité sociale agricole grand sud, a renouvelé un dispositif initié en 2021 sur le territoire : la remise d'un album jeunesse aux parents domiciliés dans l'Aude, et qui ont accueilli un enfant en 2021 (naissance ou adoption d'un enfant de moins de 3 ans). Ce partenariat a permis de réunir des professionnels de la lecture et des professionnels de la petite enfance. Des points de retrait de proximité ont été déterminés afin de faciliter la venue des parents dans les lieux de lecture et de culture.

Premières pages

En 2021, avec 3 100 naissances et adoptions en 2020, 3 100 albums avaient été commandés. 810 ont été récupérés par les familles dans 252 points de retrait. Le reliquat, 2290 exemplaires, a été distribué dans les bibliothèques du réseau, et les services de la PMI, de la CAF, de la MSA, dans des crèches, des maisons de la famille, des LAEP et certaines associations (Resto du cœur...).

Pour 2022, avec 3 151 naissances et adoptions en 2021, 2 000 albums ont été commandés. A l'heure de la rédaction de ce rapport, la distribution aux familles n'est pas achevée mais les familles disposent de 273 points de retraits sur le département. Les éventuels reliquats seront distribués aux bibliothèques et aux structures sociales en charge de la petite enfance. Le 23/11/2022, une journée professionnelle a été organisée pour les acteurs de la petite enfance. 71 professionnels ou bénévoles ont suivi cette journée, venant des bibliothèques, des services PMI, MDS, CAF, MSA, de Carcassonne agglo, d'écoles maternelles et différents centres sociaux.

• Lectures dans les salles d'attente

Le Département a mis en place des actions de sensibilisation au livre sous forme de lectures dans les salles d'attente des consultations médicales de protection maternelle infantile (PMI). Elles ont lieu dans les maisons départementales des solidarités (MDS), et dans le bus PMI, qui va à la rencontre des familles rurales. Les lectrices professionnelles ont proposé des temps d'échange avec les familles et ont fait le lien avec les équipes médicales.

• Réseau de lecture publique

Par ailleurs, la bibliothèque départementale (BDA) continue à irriguer le territoire d'albums et d'outils d'animation en proposant des prêts de livres et/ou de matériels d'animation (tapis-lecture, kamishibai, couffins lecture...) aux quelques 250 bibliothèques et points d'accès au livre du réseau audois, mais aussi aux espaces d'accueil de la petite enfance, crèches, relais assistants maternels, centres sociaux, etc., afin qu'au-delà de l'opération Premières pages, les plus jeunes enfants puissent s'acclimater à une activité qui fera d'eux des lecteurs complets, avertis et épanouis.

« AUTEURS AU COLLÈGE DANS L'AUDE »

Auteurs au collège dans l'Aude permet à des classes de collège de rencontrer une autrice, un auteur vivant en région et de bénéficier d'ateliers de création au cours de l'année scolaire.

Piloté par Occitanie livre & lecture, Auteurs au collège dans l'Aude est soutenu par le Département, la Région Occitanie, la direction régionale des affaires culturelles Occitanie (Drac) et le rectorat de l'académie de Montpellier. L'appel à projets est ouvert à tous les collèges.

Les objectifs :

- sensibiliser les collégiennes et les collégiens à la littérature contemporaine
- découvrir l'œuvre d'un auteur, d'une autrice qui présente son parcours, son métier
- expérimenter l'acte de création et y déployer son imaginaire
- participer à un projet de territoire

Chaque année, une nouvelle thématique rassemble les élèves de plusieurs établissements. Le thème de l'année 2022 était : « Bas les masques » : Tatiana Arfel est intervenue au collège Varsovie de Carcassonne et Thierry Colombié est intervenu au collège Antoine de Saint-Exupéry à Bram.

Une restitution collective départementale se déroule pendant les journées scolaires du Salon du livre du Grand Narbonne. Les élèves s'y rencontrent et partagent leur expérience.

Auteurs au collège dans l'Aude : 2 circuits d'auteurs, 56 élèves ont bénéficié de cette opération.

« INCORRUPTIBLES », LE 1^{ER} PRIX LITTÉRAIRE DÉCERNÉ PAR LES JEUNES LECTEURS



L'association des Incorruptibles a comme objectif de susciter l'envie et le désir de lire des plus jeunes à travers des actions lecture autour d'une sélection de qualité et/ou en les faisant entrer dans les coulisses de la création d'un roman.

Pour être « Inco », les jeunes lecteurs, de la maternelle au lycée, s'engagent à :

- lire les ouvrages qui ont été sélectionnés
- voter pour leur livre préféré

La BDA organise le prix des Inco depuis plus de 10 ans, en partenariat avec l'atelier Canopé 11 et l'agence Occitanie livre et lecture.

Les bibliothèques du réseau de lecture publique qui souhaitent y participer doivent s'inscrire sur le site du prix et auprès de la BDA. Elles peuvent alors obtenir un lot de livres (en prêt ou don) et faire une demande de rencontre d'auteur.

D'octobre à novembre, des lectures impromptues ont lieu dans des collèges et lycées. 2 lectrices parcourent les établissements pour y faire des lectures de chaque roman.

Dans le cadre des Incos, la BDA organise des circuits d'auteurs toute l'année permettant des rencontres d'auteurs avec les enfants d'âge scolaire (de la maternelle au lycée).

En 2022 dans l'Aude :

- 17 établissements scolaires et 13 bibliothèques ont participé au dispositif
- permettant à 832 jeunes de bénéficier de rencontres (26) avec des auteurs et, pour 427 d'entre eux, de lectures (2 lectrices),
- Les jeunes sont invités à diverses productions en lien avec les Incos. 80 jeunes en ont été récompensés par la distribution de 93 chèques-lire
- Par ailleurs, la BDA s'est dotée de 336 livres de la sélection des Incos. Une moitié a été prêtée et l'autre donnée afin de faciliter la participation des bibliothèques et établissements scolaires partenaires.

« QUOI DE NEUF ? »

Quoi de neuf ? est un programme à la carte d'actions culturelles proposé par la BDA, adressé aux plus petites bibliothèques du réseau (communes de moins de 3 000 habitants). Cela permet la mise en place d'une programmation culturelle afin de fidéliser et augmenter leur fréquentation. Par ailleurs, ce dispositif permet de promouvoir la richesse des intervenants culturels résidant dans l'Aude.

Le Département prend à sa charge 100 % du coût d'intervention. Seuls les frais de déplacement des intervenants restent à la charge des communes.

Dans ce cadre, en 2022, 76 animations ont été programmées sur l'ensemble du territoire audois et environ 1 850 personnes ont pu y assister via les bibliothèques de leurs villages.

Quoi de neuf ? : 76 animations / 1 850 spectateurs

• Duoday



Le 17 novembre 2022, s'est tenue la 5^{ème} journée nationale du DuoDay, pilotée par le secrétariat d'Etat en charge des personnes handicapées.

Le principe du DuoDay est le suivant : « une entreprise, une collectivité ou une association accueille, à l'occasion d'une journée nationale, une personne en situation de handicap, en duo avec un professionnel volontaire. Cette journée représente une opportunité de rencontre pour changer de regard et, ensemble, dépasser nos préjugés. »

Pour la première fois, la BDA s'est inscrite dans ce dispositif, elle a publié 4 offres de stages. L'une de ces offres a suscité l'intérêt d'un stagiaire qui a pu suivre, le temps d'une journée, un responsable de fonds audiovisuel en bibliothèque départementale.

5. PROPOSER UNE OFFRE CULTURELLE POUR TOUS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

DES ACTIONS EN DIRECTION DES COLLÉGIENS

• « Collège au cinéma »

La politique d'éducation artistique et de diffusion culturelle du Département a été fortement impactée par la crise sanitaire. Le dispositif Collège au cinéma, développé en partenariat avec les services de l'Éducation nationale, la Drac et Cinéma'Aude permet aux collégiens de voir plusieurs films par an et d'acquies, grâce à un travail pédagogique, des éléments constitutifs des œuvres présentées.

En 2021/2022 l'opération a pu reprendre normalement son cours et toutes les projections ont été réalisées, soit 99 séances.

Le Département consacre 30 000€ à la prise en charge du transport et des provisionnements pour les professeurs au financement de 50 % du coût du billet de cinéma et au cofinancement des ateliers en classe. En moyenne environ 3200 élèves répartis sur 18 collèges participent à ce dispositif. Il est évidemment reconduit pour l'année scolaire 2022/2023.

• « Collèges au théâtre »

Si le dispositif Collèges au théâtre a lui aussi repris normalement, ce sont tout de même un peu plus de 3 300 élèves qui ont pu bénéficier de 24 représentations et 128 ateliers.

Ce dispositif vise à favoriser la rencontre entre les élèves des classes de 5^{ème} et le monde du théâtre en s'appuyant sur une démarche pédagogique permettant d'aborder le théâtre en tant que lieu social, lieu artistique et culturel. Des ateliers menés en classe par des scénographes, metteurs en scène, comédiens, une représentation dans un espace dédié au spectacle vivant et parfois accompagnée d'une rencontre en bord de scène permettent à l'ensemble des élèves de se familiariser avec le spectacle vivant et de se constituer une culture théâtrale.

85 000€ d'aides sont versées aux deux partenaires que sont l'Atelier de théâtre populaire de l'Aude (ATP de l'Aude) et le Théâtre + Cinéma scène nationale Grand Narbonne, qui assurent le choix du spectacle et l'organisation d'actions de médiation animées par des professionnels du spectacle vivant.



251 actions en direction des collégiens
Nombre enfants collège cinéma : 3200
Nombre enfants collège théâtre : 3300

« SCÈNES D'ENFANCE » : UN FESTIVAL JEUNES PUBLICS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE



La manifestation départementale Scènes d'enfance vise à soutenir les scènes, réseaux, bibliothèques et médiathèques pour la diffusion de spectacles vivants en direction du jeune public.

Comme à son habitude la programmation de la quinzième édition était ouverte sur une diversité d'esthétiques (spectacles de contes, cirque, théâtre de marionnettes...) et devait se dérouler du 5 au 20 mars 2022 avec 117 représentations initialement prévues sur le territoire audois (53 spectacles tout public et 64 représentations à destination des scolaires de niveau élémentaire) associées à des actions de médiation culturelle. La programmation est accompagnée d'un concours financier de 44 631€ à destination des programmeurs, le Département assure aussi la communication avec la réalisation et l'édition d'un programme distribué dans toutes les écoles. La 14^e édition a été aussi marquée par la crise sanitaire rendant impossible notamment le brassage scolaire. Le dispositif a été adapté et les programmeurs ont eu la possibilité de reporter les spectacles.

Scènes d'enfance, festival jeunes publics sur l'ensemble du territoire : 117

« TEMPS DE CIRQUES DANS L'AUDE » : DU CIRQUE CONTEMPORAIN POUR LES AUDOIS

La manifestation départementale Temps de cirques dans l'Aude en partenariat avec La Verrerie d'Alès labellisée pôle national dans les arts du cirque en Occitanie, vise à soutenir les scènes, réseaux, bibliothèques et médiathèques pour la diffusion de spectacles de cirque contemporain en direction des audois.

La 11^e édition de la manifestation s'est déroulée du 28 novembre au 11 décembre 2022 dans 14 lieux de diffusion accueillant 17 représentations sur le territoire départemental avec une ouverture officielle le 28 novembre 2022 à l'Hôtel du Département. La manifestation est ponctuée, d'un temps fort intitulé Chapiteau en territoire qui s'est tenu pour la seconde fois sur la commune de Cenne-Monesties. Ce temps fort permet la mise en œuvre de spectacles à destination des scolaires et des ateliers parents/enfants dans de véritables conditions circassiennes. Sur cette action, le Département intervient à hauteur de 34 990€ dans le cadre de l'aide aux diffuseurs (12 671.26€) et du temps fort Chapiteau en territoire (22 170€).

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE : PERMETTRE L'ÉPANOUISSEMENT CULTUREL DES JEUNES AUDOIS

Il s'agit de favoriser la rencontre entre le public et l'art, toutes esthétiques confondues (musique, danse, théâtre, cirque, art graphique et visuel...) en s'appuyant sur les trois piliers définissant l'éducation artistique et culturelle (EAC). Le Département est signataire de 2 conventions de généralisation de l'EAC :

- avec le pôle d'équilibre territorial (PETR) de la Vallée de l'Aude qui englobe 138 communes. En 2022, le Département accompagné les différentes actions pour un montant de 42 338€
- avec Carcassonne Agglo où 17 actions ont été accompagnées pour un montant de 43 400€

Un peu plus de 5 000 élèves sont concernés par les différentes propositions artistiques. Des classes à horaires aménagés sont présentes dans les grandes villes où sont situés les conservatoires à rayonnement départemental comme Carcassonne avec la Fabrique

et le collège Jules Vernes et le collège Alain, Le Patio des Arts du Grand Narbonne avec le collège Victor Hugo de Narbonne et La Nadière de Port-la-Nouvelle, sur l'ouest audois c'est au collège Blaise D'auriol qu'on retrouve ce dispositif avec l'école de musique Castelnaudary Lauragais Audois. Une nouvelle convention de généralisation sur l'ensemble du territoire audois en partenariat avec la DRAC et l'Éducation Nationale a été contractualisée. Une autre action menée par le théâtre + cinéma Scène Nationale de Narbonne a été mise en place sur le dernier semestre 2022 auprès des jeunes accueillis au sein de la maison d'enfants à caractère social (MECS) de Narbonne. Le but est de développer des projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) auprès de tous les publics, notamment les plus éloignés de l'offre culturelle.

Nombre d'actions soutenues : 17

SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES (SDEAA)

En 2021, le troisième schéma départemental de développement des enseignements artistiques (SDDEA) a été adopté pour la période 2021/2023.

Le Département dispose de deux conservatoires à rayonnement départemental : la Fabrique des arts à Carcassonne-Agglo et le Patio des Arts du Grand Narbonne. Plusieurs écoles intercommunales sont identifiées dans le cadre du SDDEA : CDC Piège Lauragais Malepère, CDC Région Lézignanaise Corbières Minervois, CDC Castelnaudary et Bassin Lauragais... Ces différents établissements sont répartis entre établissements d'enseignements artistiques offrant un véritable cursus d'enseignements, et structures publiques ou associatives qui s'inscrivent plutôt dans un enseignement tourné vers la pratique.

En 2022, le Département a soutenu le SDDEA par une aide au fonctionnement, et des aides au recrutement ou à l'action. Sur 2022, le montant de l'accompagnement du Département a été de 37 980€ pour les associations et 219 000€ pour les établissements publics, pour une moyenne de 6 000 praticiens.

6. PROPOSER À CHACUN UNE OFFRE RENOUVELÉE D'ACCÈS À L'INFORMATION ET À L'HISTOIRE DU TERRITOIRE GRÂCE AUX ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les Archives départementales ont pour mission de faciliter l'accès aux informations qu'elles conservent, mais aussi d'en favoriser la réutilisation. Connaître notre histoire et d'où nous venons pour mieux s'adapter à notre territoire et préparer notre avenir est un véritable atout pour notre jeunesse mais aussi pour tous les audois. En 2021, cette mission a été marquée par trois événements :

« MYSTÈRES AUX ARCHIVES »

Le rôle des Archives départementales, en matière de service public et d'actions culturelles, est souvent méconnu. La websérie *Mystères aux Archives* a constitué l'occasion de mieux faire connaître ces différentes activités au grand public, de façon ludique, humoristique, innovante et quelque peu décalée. Les six épisodes réalisés ont été vus par plusieurs milliers d'internautes sur le site archivesdepartementales.aude.fr



Mystères aux archives
Nombre de visites du site internet /voir Archives

PRIX JOSEPH POUX 2021

Avec un important retard, le Prix Joseph Poux 2021 a récompensé une démarche participative originale. Il s'agit de l'opération collective exemplaire de dépouillement et d'indexation des listes des soldats audois mobilisés durant la Grande Guerre, menée et mise en ligne par l'association Palaja Généalogie.

PLAN DE SAUVEGARDE DES FOND D'ARCHIVES

Suite aux inondations de 2018, les Archives départementales ont souhaité se munir d'un plan de sauvegarde des fonds qui vise, par un ensemble d'outils et de procédures, à réduire les risques de sinistres et à minimiser les atteintes subies par

les collections en cas de dommages. L'ensemble des agents a été sollicité et formé aux techniques de sauvetage. Ce travail s'est effectué avec la collaboration des services bâtiments et sécurité de la collectivité ainsi que du Service départemental d'incendie et de secours (Sdis).



La dématérialisation des procédures administratives fait partie désormais de notre quotidien. Les collectivités sont directement impactées dans la réalisation de leurs missions et souvent démunies face à ces défis techniques.

Afin d'accompagner les communes dans la gestion de ces archives désormais sous format électronique, le Centre de gestion et les Archives départementales de l'Aude ont réalisé dans le cadre d'une convention de partenariat un kit de 16 fiches pratiques à diffuser largement. Pour ce faire ont été tenues plusieurs réunions d'information réparties sur différents lieux du territoire, Carcassonne, Castelnaudary, Limoux Narbonne, ouvertes aux secrétaires de mairies ou décideurs (178 collectivités représentées). De même les deux instances partenaires ont participé au premier Salon des maires organisé à Narbonne le 14 octobre 2022 avec un fort succès. Signe d'une forte préoccupation et d'un enjeu certain 230 collectivités ont répondu au questionnaire sur l'archivage électronique diffusé par les Archives départementales et le Centre de gestion en mai 2022.



7. RENDRE LES BÂTIMENTS DES COLLÈGES ACCESSIBLES À TOUS

L'Ad'AP thématique collèges, programme de mise en accessibilité des établissements déposé en 2015 se poursuit sur 2022.

- Victor Hugo (Narbonne) : achèvement des travaux
- Antoine Courrière (Cuxac-Cabardès) : aménagement des cheminements extérieurs
- Le Bastion (Carcassonne) a bénéficié de l'installation d'une plateforme élévatrice
- André Chénier (Carcassonne), le dossier est à l'étude. La mise en accessibilité de cet établissement au grand passé historique nécessite la permutation de nombreuses salles de cours et l'installation d'un ascenseur dans un secteur au patrimoine sauvegardé. Une rencontre avec l'architecte des Bâtiments de France a été programmée mais reportée pour des raisons de pandémie
- L'accessibilité du collège Alain (Carcassonne) sera réalisée dans le cadre de sa reconstruction. Commencé en mai 2021, l'achèvement des travaux est prévu pour fin 2024

25 sur 28 collèges sont totalement accessibles



Plateforme élévatrice au Bastion à Carcassonne

8. UNE POLITIQUE RH QUI FAVORISE L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS EN SITUATION DE HANDICAP

Le Département respecte ses obligations réglementaires en matière d'emploi des agents en situation de handicap (minimum 6 % de l'effectif).



CONVENTION AVEC LE FIPHFP 2018-2021 PROLONGÉE D'UN AN

Le bilan de la convention précédente avec le FIPHFP était positif : la majorité des thèmes restaient toutefois à compléter, comme celui du tutorat ou du handicap psychique, mental ou cognitif. Tenant compte de ce bilan, la collectivité a renouvelé sa convention en 2018 en y inscrivant notamment les actions suivantes :

- améliorer l'organisation existante du dispositif handicap afin que celui-ci soit connu de tous les agents départementaux
- affirmer l'orientation soutenue d'une politique de recrutement toujours plus inclusive, susceptible d'accueillir la diversité des personnes en situation de handicap
- faciliter les trajectoires professionnelles choisies de la part des agents reconnus handicapés par une politique dédiée de formation et d'accompagnement de ces agents et de leurs encadrants
- promouvoir des actions dédiées spécifiquement aux agents départementaux les plus isolés (assistants familiaux et agents des collèges principalement) mais également à destination des personnes des sites territorialisés

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE TÉLÉTRAVAIL SUR PRESCRIPTION MÉDICALE

Lorsque les conditions de travail fragilisent l'état de santé et que les aménagements de poste (horaires aménagés par exemple) ne permettent plus de compenser la maladie ou le handicap, du télétravail peut être envisagé sur prescription médicale. Lors de la visite avec le médecin de prévention, celui-ci appréciera la nécessité de cette mise en place.

Cette procédure vise les personnes souffrant de pathologies chroniques invalidantes ayant une RQTH en cours de validité et des missions télétravaillables.

Le télétravail peut être prescrit de manière temporaire (retour de congé maladie par exemple) ou définitif avec une réévaluation annuelle lors des visites périodiques avec le médecin de prévention.

ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Concernant les agents en reclassement professionnel, l'accompagnement se fait conjointement avec les services de la RH de la collectivité, notamment la conseillère mobilité reclassement. Une procédure doit être travaillée et mise en place avec le service gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

DES ACTIONS POUR LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Le Département a mis en place des dispositifs permettant aux agents en situation de handicap le maintien dans l'emploi dans les meilleures conditions possibles :

- transport individuel domicile/travail
- matériel et mobilier adapté
- logiciels à reconnaissance vocale
- séances d'ergothérapie
- dispositif de soutien pour financer le reste à charge lorsqu'un agent s'équipe d'appareillages auditifs

9. LUTTER CONTRE LA VIOLENCE ET LES DISCRIMINATIONS

UN DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCÈLEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTE

En tant que premier employeur du territoire, le Département promeut des valeurs de responsabilité sociale et d'exemplarité dans ses pratiques de gestion des ressources humaines. Cet engagement se matérialise par des actions fortes en matière de santé et de sécurité au travail, d'accompagnement des personnes en situation de handicap et d'égalité femmes-hommes au sein des services départementaux. Le Département a par ailleurs initié depuis plusieurs années un plan volontariste de prévention des risques psychosociaux (RPS) au travers de dispositifs élaborés de concert avec le comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) : engagement quotidien des acteurs de prévention (CHSCT, DRH, médecine de prévention, ingénieur et conseillers prévention, service social du personnel, etc), cellule de veille RPS associant administration et membres syndicaux du CHSCT, actualisation des différents protocoles (incivilité, agression et prochainement addiction), etc.

Parmi les sujets qui traversent la sphère du travail,

et donc le Département de l'Aude, se trouve la lutte contre toute forme de violences, de discrimination, de harcèlements (moral ou sexuel) et d'agissements sexistes. Le droit s'est étoffé en la matière par la prise de décisions jurisprudentielles et par l'adoption de dispositifs législatifs protecteurs. Le mouvement qui en résulte est une incitation, voire obligation, faite aux employeurs de structurer leurs actions en matière de recueil et de traitement des signalements dans ces domaines. L'objectif est de s'assurer que chaque agent connaisse et mobilise les outils à sa disposition quand il ou elle est confrontée à des actes constitutifs de violences, de discrimination, d'harcèlement ou d'agissements sexistes.

Ce dispositif s'inscrit dans le dialogue social de la collectivité, d'abord, dans son élaboration et sa communication, en lien avec le CHSCT, ensuite pour son évaluation au fil du temps. En effet, un suivi des données relatives à la saisine du dispositif de signalement est institué au travers du rapport social annuel unique présenté par la DRH en instance paritaire, dans le cadre du plan égalité femmes-hommes de la collectivité.



Dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste

Nombre de signalements : 3

10. FAIRE DE LA JEUNESSE NOTRE PLUS GRAND ATOUT POUR DEMAIN

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES JEUNES

Les évolutions pour un conseil départemental des jeunes plus attractif, plus accessible et le plus représentatif possible de l'ensemble de la jeunesse audoise, ont été adoptées en session le 26 septembre 2022.

Désormais, le CDJ est ouvert à tous les jeunes de 11 à 25 ans, ceci pour leur permettre de se familiariser très tôt aux processus démocratiques et à l'engagement citoyen. Il s'articule entre proximité et échelle départementale pour garder une cohérence globale tout en proposant à chacun de s'impliquer sur son territoire. Enfin, l'animation est confiée à un professionnel habitué à travailler la participation avec les jeunes. Le Département fait le pari que cette nouvelle configuration permettra à des jeunes, moins spontanément enclins à aller sur ce type d'instance, de la découvrir et de s'y investir plus facilement. La fin de l'année 2022 a été consacrée à la sélection du futur animateur pour une reprise en 2023.

Nombre de partenaires sollicités pour intégrer le comité de coordination des actions jeunesse dans l'Aude : 32.

DÉMARCHE POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE ET PARTAGÉE EN DIRECTION DES JEUNES

Après une première phase en 2020/2021 qui a permis de s'accorder sur un diagnostic, le Département a souhaité poursuivre et pérenniser la démarche pluripartenaire pour la mise en œuvre d'une politique publique partagée en direction des jeunes. Les grands principes de cette démarche, basée sur la co-construction et l'expérimentation ont été votés lors de la session du 26 septembre 2022. A également été validée la constitution d'un comité de coordination des actions jeunesse dans l'Aude. Composé d'un large réseau d'acteurs jeunesse, ce comité fixera les orientations stratégiques à partir des objectifs communs. Il s'est réuni à deux reprises en fin d'année pour définir son fonctionnement et sa gouvernance et choisir les problématiques qui seront travaillées en transversal à partir de 2023. L'accès à l'autonomie des jeunes en situation de précarité et de vulnérabilité reste au cœur de la démarche.

VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE : ENGAGEMENT SUR DES MISSIONS D'UTILITÉ SOCIALE AVEC LE DÉPARTEMENT



Cérémonie de clôture, promotion I solidarité seniors dans l'Aude

En février 2022, la première promotion audoise des volontaires engagés sur « solidarité seniors » a terminé sa mission. Une cérémonie de clôture a permis de les rassembler une dernière fois pour la remise des diplômes. C'était également pour eux l'occasion de faire le bilan de leur expérience devant un jury venu spécialement pour échanger avec eux. L'émotion et l'enthousiasme de mesurer le parcours accompli étaient au rendez-vous.

Le Département a renouvelé le partenariat avec Unis-Cités pour 2022/2023. Recrutés au début de l'été, la nouvelle promotion a démarré la mission par un mois de formation. Depuis la rentrée, les 20 volontaires interviennent en EHPAD ou à domicile sur le carcassonnais, le narbonnais, le lézignanais et le lauragais en mobilisant les ressources de chaque territoire : club 3ème âge, centres sociaux, bibliothèques pour sortir durablement les seniors des situations d'isolement. L'action s'est également enrichie en mobilisant nos ressources en interne : les volontaires interviennent dans certains espaces seniors où ils co-animent des ateliers numériques. La bibliothèque départementale de l'Aude a mis à leur disposition des mallettes de lecture, très utiles pour les visites à domicile. Les livres audio ont beaucoup de succès, d'autant plus que les volontaires interviennent aussi auprès de déficients visuels. En décembre, les volontaires ont témoigné de leur engagement à l'occasion de la journée bénévolat solidaire.

ACTIONS POUR LES JEUNES DÉVELOPPÉES EN PARTENARIAT AVEC ACTI CITY

En 2022, Acti City a continué à œuvrer pour informer tous les jeunes sur une grande variété de sujets. Elle a également mis en place de nouveaux relais sur les territoires.

Le dispositif les Promeneurs du Net, coordonné dans l'Aude par l'association s'est enrichi de nouveaux promeneurs, parmi lesquels Anthony, éducateur à la MDS de Narbonne Ouest. Au mois de mars, une journée dédiée aux réseaux sociaux était organisée à l'Odéon, en présence de Dominique Wolton, spécialiste de la communication et des trois influenceurs. Elle a remporté un vif succès.



Acti City a également créé 11 vidéos de sensibilisation pour lutter contre les préjugés homophobes dans les différents sports « ex aequo dans le sport comme dans la vie ».

Quinzaine de l'information jeunesse, job d'été, atelier le vrai du faux, atelier lab 360, coordination des promeneurs du net, accueil information jeunesse en présentiel et online.
Nombre de jeunes détenteurs de la carte acti city : 7 702 au 30/09/2022
Nombre de relais sur les territoires (en plus de deux bureaux à Narbonne et Carcassonne) : 18

OPÉRATION JOB EN POCHE

Job en poche a été une action ponctuelle, créée pour soutenir les jeunes dans le contexte de crise sanitaire donc non renouvelée en 2022.

Rentrée 2022

13 jeunes sont accueillis :

- 3 en cours de cursus en 2^{ème} et 3^{ème} année
- 10 nouveaux apprentis et 1 en cours de recrutement

Les nouveaux contrats d'apprentissage concernent :

- Les services d'accueil des enfants : 2^{ème} année éducateurs spécialisés DEES 1^{ère} année
- Les maisons départementales des solidarités : 4 assistants sociaux DEASS 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année
- La direction de la communication : 1 chargé de communication MASTER 1 et 2 (mention Information/Communication numérique et organisation)
- Le collège Saint-Exupéry : 1 agent polyvalent de restauration CAP production et service en restauration
- Le parc laboratoire : 1 technicien de laboratoire routier BTS travaux publics
- La division territoriale de castelnaudary : 1 technicien investissement BTS travaux publics

ZOOM

APPRENTISSAGE AU DÉPARTEMENT : TRANSMISSION DU SAVOIR-FAIRE ET FORMATION DE PERSONNELS QUALIFIÉS



Au-delà d'être un marqueur de valeur ajoutée sociale et humaine, le recours à l'apprentissage par la collectivité répond à un objectif de gestion dynamique des ressources humaines par la transmission des savoir-faire, la création d'un vivier de personnels qualifiés et formés à certains métiers dont le Département a besoin. En effet, par la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, l'apprentissage peut constituer un levier pour surmonter des difficultés de recrutement dans des secteurs professionnels dits en tension : domaine médico-social par exemple, où le Département rencontre des difficultés pour recruter du personnel qualifié. L'accueil d'un apprenti peut permettre de repérer des jeunes et de les fidéliser en vue d'un recrutement. De même, il peut aussi permettre d'anticiper des départs à la retraite, comme un dispositif de pré-recrutement en facilitant la transmission des savoirs.

Dans certains métiers, tels que les agents polyvalents de restauration ou cuisiniers au sein des collèges, la collectivité affiche le choix politique et social de s'adresser à des jeunes en situation difficile d'insertion professionnelle ou en situation de handicap en favorisant le recrutement d'apprentis en rupture éducative, sans diplôme...

L'expérience professionnelle et les savoir-être acquis par les jeunes durant la période d'apprentissage peuvent être de vrais atouts pour préparer et réussir les concours de la fonction publique territoriale.

Un process d'évaluation des besoins, de recrutement et de suivi du dispositif renouvelé depuis 2020

En 2021, le Département a optimisé l'accueil des apprentis et le cadre administratif concernant l'apprentissage en mettant en place un cadre d'exercice avec un livret d'accueil et une journée d'accueil en septembre 2021, ouverte par Eliane Brunel, conseillère départementale déléguée au dialogue social. Réunissant les apprentis et les maîtres d'apprentissage, cette session a été l'occasion pour différents services, dont ceux de la DRH, de présenter la collectivité d'accueil ou encore les cadres réglementaires de l'exercice de l'apprentissage...

Enfin, l'administration a souhaité mieux assurer le suivi de l'apprentissage, garantir le suivi des formations, le lien avec les maîtres d'apprentissage et la fin du parcours. Depuis 2021, la DRH a mis en place un suivi des cursus et un lien vigilant avec les centres de formation: recueil des bulletins de notes, visite de chaque apprenti sur site en présence du maître d'apprentissage pour un bilan individuel sur la base d'une grille d'entretien... L'objectif poursuivi est de bien évaluer l'intégration professionnelle, de mesurer le lien du maître d'apprentissage avec les centres de formation pour assurer la cohérence du parcours de formation et son suivi et de travailler le dispositif de sortie de l'apprentissage. De même, afin d'optimiser leur cursus, le service formation a déployé un inventaire de toutes les formations complémentaires afin d'aider les apprentis à étayer leur parcours professionnel.

Rentrée 2021

14 jeunes ont été accueillis :

- 5 en cours de cursus en 2^e et 3^e année
- 9 nouveaux recrutés



AXE 4

RENFORCER LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

ZOOM

RÉUSSITE SCOLAIRE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DES ENFANTS CONFIÉS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE : UNE PRIORITÉ DU DÉPARTEMENT

Le Département de l'Aude a mis en place des actions pour soutenir et accompagner les mineurs non accompagnés (MNA) :

- Développement de dispositifs de formation professionnelle permettant l'obtention d'un diplôme qualifiant et favorisant une insertion professionnelle effective
- Accompagnement des jeunes durant les différentes étapes relatives à leur régularisation administrative
- Travail sur l'acquisition de l'autonomie et proposition d'un accompagnement éducatif de qualité après la majorité via la contractualisation d'un contrat jeune majeur

Pour répondre au mieux aux besoins d'insertion socio-professionnelle des MNA, le Département de l'Aude propose, par le biais d'établissements autorisés ou conventionnés, divers dispositifs de formation tels que :

- Des ateliers éducatifs professionnels qualifiants, dans les domaines de la métallerie, la restauration, la maçonnerie, la mécanique viticole et la plaquisterie, ouvrant droit à l'obtention d'un titre professionnel
- Des formations non qualifiantes qui consistent en une remise à niveau scolaire des MNA, un travail sur le savoir-être et le savoir-faire et la définition du projet professionnel
- La reprise de la scolarité pour les MNA de moins de 16 ans (intégration en classe de 4^{ème} ou de 3^{ème} selon le niveau de l'enfant)
- Des préparations aux apprentissages comprenant un travail sur le savoir-être et le savoir-faire, des périodes de stage en entreprise et la définition du projet professionnel
- Ces dispositifs ont spécialement été créés pour les MNA, en partenariat avec des CFA. Ils permettent aux MNA d'acquérir des savoirs de bases, d'évaluer leurs compétences, de découvrir divers métiers afin de les orienter vers la filière d'apprentissage la plus adaptée

- Des apprentissages au sein des CFA de l'Aude et hors département dans les villes de Toulouse, Béziers et Perpignan en vue de l'obtention de CAP, de mention complémentaire, de BAC Professionnel et de BTS
- Des associations proposant des cours d'apprentissage de la langue française interviennent également auprès des MNA éprouvant des difficultés dans ce domaine

Afin de sécuriser le parcours des MNA, en tenant compte des divers enjeux inhérents à leur situation et des expériences nationales, **le service MNA privilégie les formations à visées professionnelles, notamment par la voie de l'apprentissage.** Sur le plan professionnel, l'apprentissage permet aux jeunes d'acquérir des savoir-être et des savoir-faire qui favorisent l'accès à l'emploi durable.

Par ailleurs, certains MNA arrivent sur le territoire français sans avoir bénéficié d'une scolarité dans leur pays d'origine et avec une connaissance minime, voire inexistante, de la langue française. Ainsi, la formation sous forme d'apprentissage permet de les valoriser en les mettant en situation de réussite, de prendre confiance en leurs compétences et de s'approprier l'environnement et les codes socio-culturels de l'entreprise.

Pour éviter les ruptures sèches et permettre aux MNA ayant atteint la majorité de bénéficier des mêmes droits et chances que les autres majeurs, le Département continue l'accompagnement de ces anciens MNA par le biais de la contractualisation d'un contrat jeune majeur.

L'objectif est de les suivre dans une insertion socioprofessionnelle réussie à la sortie des dispositifs de protection de l'enfance, à travers notamment la régularisation de leur situation administrative, l'insertion socio-professionnelle et l'accès à un logement autonome.

1. RENFORCER L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

POINT D'AVANCEMENT DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC (SDAASAP)

Co-piloté par la présidente du conseil départemental et le préfet, ce schéma, adopté en 2016 pour une durée de 6 ans, a pour objet la réalisation d'un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones qui en sont dépourvues. Cet outil stratégique permet d'identifier les enjeux d'accessibilité et doit contribuer à renforcer l'égalité des territoires.

Le bilan 2021 des actions est en cours de réalisation, l'ensemble des partenaires ont été sollicités.

L'année 2021 a permis également d'engager la réflexion sur le prochain SDAASAP (2022-2028).

Le travail pour l'élaboration du schéma devra mettre l'accent sur une dynamique partenariale territoriale et une action de proximité. Cette démarche devra également recueillir la parole et l'avis des usagers et habitants à chaque étape de son élaboration et de sa mise en œuvre.

L'élaboration du schéma se caractérisera par l'élaboration d'un diagnostic en concertation avec les intercommunalités et les partenaires. Ce diagnostic aura pour objectif de connaître l'offre de service et son fonctionnement à l'échelle du territoire, de relayer les pratiques, les usages et de recueillir les besoins et la satisfaction des usagers. Il conviendra d'analyser l'accessibilité physique des services en mesurant le temps d'accès et en identifiant les horaires d'ouverture. Ce diagnostic permettra d'identifier les principaux axes et enjeux. En complément des thématiques qui seront définies et caractérisées comme prioritaires, il conviendra d'intégrer au sein de la démarche d'élaboration du schéma un volet territorial à l'échelle qui aura été jugée pertinente en concertation.



Janvier 2021, comité de pilotage du Sdaasap (bilan 2020)

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS ET LUTTER CONTRE LA DÉSERTEMENT MÉDICALE

Le Département a adopté, le 04 mars 2021, une feuille de route départementale 2021-2025 pour l'amélioration de l'accès aux soins. Elle a été réalisée à partir d'un diagnostic départemental de l'offre de soins, de divers entretiens avec les partenaires (Agence régionale de santé - ARS, Caisse primaire d'assurance maladie - CPAM, mutuelle sociale agricole - MSA, hôpitaux, professionnels de santé, etc.) et en concertation avec les élus du territoire. Le Département a dès lors développé de nouvelles actions de lutte contre la désertification médicale sur le territoire :

Nombre aides aux internes : 28
Nombre aides à l'installation : 2
Nombre aides IPA : 2

• Aides aux internes



En 2022, le Département a accompagné 28 internes en médecine générale qui ont réalisé un stage dans les zones en déficit en matière d'offre de soins sur le territoire dont 6 en quartiers prioritaires de la ville (QPV).

Cet accompagnement vise à prendre en charge une partie des frais d'hébergement et de déplacements dans cadre de la réalisation du stage.

En complément en 2022, le Département a attribué une bourse d'étude à un étudiant en dernière année. La bourse d'étude se caractérise par une aide financière mensuelle de 1 000€ versée pendant les 6 derniers mois de stage de la dernière année d'étude, en contrepartie d'une installation sur le territoire départemental pour une durée minimale de 5 ans. L'étudiant bénéficiaire a pour projet de s'installer dès l'obtention de son diplôme sur la commune de Coursan.

2. FAIRE ÉVOLUER L'ACTION PUBLIQUE POUR UN MEILLEUR SERVICE À L'USAGER

• Aides à l'installation

- L'aide à la première installation de médecin généraliste, chirurgien-dentiste ou spécialité en tension prend en charge une partie du matériel informatique et médical nécessaire dans la limite de 10 000€. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à exercer sur le territoire pendant une durée minimale de 5 ans.

Le Département a accompagné l'installation de deux médecins généralistes sur les communes de Cazilhac et Montolieu en 2022.

• Aide pour les candidats à la formation d'infirmier en pratique avancée (IPA)

Elle est destinée à participer aux frais d'hébergement et de transport de l'IPA pendant ses deux années de formation pour un montant de 6 000€ en contrepartie d'exercer sur le territoire pendant 5 ans.

Le Département accompagne depuis la rentrée 2022 deux infirmières en fonction IPA, avec le projet d'exercer au sein de la maison de santé pluridisciplinaire (MSP) d'Axat pour l'une, et la MSP du Limouxin pour l'autre.

• Élargissement des aides aux maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) aux centres de santé



Le Département intervient dans la limite de 20 % de la dépense subventionnable HT du projet pour un montant maximum de 150 000€.

• Financement de dispositifs innovants de télé-santé



Dans une logique de cohérence territoriale et d'articulation avec l'offre de soins déjà présente, le Département finance aux intercommunalités l'acquisition des télécabines ou des chariots/mallettes de téléconsultation assistée via la contractualisation solidaire. Les intercommunalités devront associer les professionnels de santé du territoire autour de ce déploiement, en articulation avec le contrat local de santé, la maison de santé, la CPTS, etc. Les premiers déploiements d'outils de téléconsultation devraient intervenir en 2023.

POUR SUIVRE LES DÉMARCHES QUALITÉ ACCUEIL

Le Département prêche, depuis plusieurs années, une attention particulière à sa relation avec les usagers, citoyens du territoire. Cela passe par une politique volontariste de maîtrise de la qualité de l'accueil et plus largement de la relation à l'utilisateur, sur tous les canaux de contact de la collectivité : accueil physique et téléphonique, réponses aux courriers et courriels, propositions de nouveaux services en ligne, refonte du site internet, présence sur les réseaux sociaux, etc. Depuis 2014, la collectivité est ainsi engagée dans une démarche concrète portant sur l'aménagement des sites d'accueil et leur environnement, les outils, les compétences, les parcours usagers et l'organisation des services.



L'année 2021 a été marquée comme la précédente par la crise sanitaire. On constate une progression des canaux dématérialisés comme le formulaire contact et surtout les demandes en ligne de l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA) et du transport des élèves et étudiants en situation de handicap déployés cette année.

Ainsi les services centraux de l'Hôtel du Département ont reçu :

- 9 070 usagers et partenaires, soit une baisse de 50 % par rapport à la fréquentation habituelle
- 291 048 appels entrants soit une augmentation de 13 % avec un taux de prise d'appels de 80 %
- 1 872 saisines via le formulaire contact dématérialisé soit une augmentation de 27 %

SIMPLIFIER LES DÉMARCHES : LE PORTAIL UNIQUE DE DÉPÔT DES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LES COMMUNES ÉLARGIES AUX ASSOCIATIONS

Le portail subventions.aude.fr a permis dans un 1^{er} temps aux communes et intercommunalités de déposer en ligne leurs demandes de subventions.

Très rapidement, un développement de la plateforme a proposé un formulaire unique donnant la possibilité aux collectivités de ne déposer qu'une seule fois leurs demandes pour les 3 financeurs : Département, Région et État (dotation d'équipement des territoires ruraux). Cette mutualisation de l'outil a été très utile lors des inondations d'octobre 2018. Les dossiers concernant les dégâts liés à ces intempéries ont pu ainsi être reçus et traités très rapidement.

Depuis, l'accès au site a été élargi aux associations dans les secteurs du sport et de la culture, l'objectif de la collectivité étant la dématérialisation des demandes pour l'ensemble des aides aux tiers.

Le programme #moisenior représente un socle commun, un catalyseur de synergies, dans lequel chacun apporte son expertise dans une logique d'intelligence collective.

Suite à la crise sanitaire, les années 2021 et 2022 ont vu inévitablement émerger de nouveaux besoins, notamment sur des situations d'isolement social ou de rupture de parcours dans l'accessibilité aux soins des seniors et des proches aidants les plus démunis.

Aller là où il n'y a pas, aller vers ce qui n'existe pas encore! : voilà qui pourrait résumer l'esprit du programme #moisenior.

L'élaboration de chaque plan annuel d'actions de prévention repose sur un appel à projets pour faire émerger les initiatives les plus adaptées portées par les acteurs privés et associatifs.

Sur moisenior.aude.fr, on accède en quelques clics à l'agenda des ateliers et conférences, triés par communes et par thématiques (quotidien, logement, mobilité, santé, loisirs).

En 2022, 2 933 pages vues par 805 utilisateurs en moyenne par mois

Depuis 2020, le plan d'action de la CFPPA comprend un soutien psychologique individuel et collectif en faveur des proches aidants de personnes âgées dépendantes. Il vient conforter le programme d'aide aux aidants proposé depuis 2014 par les espaces seniors.

En 2022, près de 400 aidants familiaux ont bénéficié d'un suivi particulier de l'espace senior et d'un soutien psychologique individuel ou collectif.

Pour compléter son offre aux aidants, la direction autonomie du Département, grâce à des cofinancements avec la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et en partenariat avec la caisse de retraite complémentaire Agirc-Arrco, l'Union départementale des associations familiales (Udaf) et la maison départementale des personnes handicapées de l'Aude (MDPH), a lancé en novembre 2021, un tout nouveau site web... Une véritable boîte à outils regroupant ce qui existe sur le territoire audois.

Le site moiaidant.aude.fr s'adresse à toute personne qui vient régulièrement en aide (conjoint, enfant, parent, ami) à une personne dépendante (PA et/ou PH).

Le site en libre accès, sans création de compte, propose des rubriques variées avec des actualités, des solutions, un calendrier avec les événements, les aides financières pouvant être sollicitées ainsi que des témoignages.

Un gros travail de mise à jour a été effectué par le service prévention et espaces seniors pour que la rubrique « solutions » soit la plus en adéquation possible avec l'offre existante sur le territoire.

Nombre pages vues : 17 346

Nombre utilisateurs : 2 279

Nombre aidants suivis par espaces seniors : 400



OUVERTURE D'UNE PERMANENCE ESPACE SENIORS À QUILLAN



Afin de répondre au plus près des besoins des seniors de son territoire, l'espace seniors de la Moyenne et Haute Vallée de l'Aude (MHVA) a décidé d'ouvrir une permanence mensuelle à Quillan. Une expérimentation qui a débuté mercredi 15 septembre 2021.

Le constat était là, faute de pouvoir se déplacer à cet espace seniors à Limoux, certains seniors du quillanais se retrouvaient privés de services pourtant essentiels à leur bien-être quotidien. Soucieux de remplir sa mission d'accueil inconditionnel à l'attention de tous les Audois, le Département a donc décidé d'ouvrir une permanence mensuelle à Quillan.

Un mercredi par mois, de 9h à 12h, les personnes intéressées peuvent, sur rendez-vous, se rendre à la maison départementale des solidarités (MDS) de Quillan. Elles peuvent rencontrer des agents de l'espace seniors de la MHVA, qui peuvent répondre aux besoins des plus de 60 ans.

2022 a permis de faire connaître cette offre de service qui répond à un vrai besoin. En atteste la fréquentation : 43 personnes sont suivies sur Quillan.

EXPÉRIMENTATION D'UNE ANIMATION NUMÉRIQUE AU SEIN DES ESPACES SÉNIORS EN PARTENARIAT AVEC LA MSA

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie de l'Aude (CFPPA) finance depuis janvier 2022 la mise à disposition d'un animateur numérique dans les espaces seniors à raison de 10 jours/mois afin de conduire des ateliers numériques gratuits. Ils sont ouverts à tous les usagers seniors ou proches aidants sur rendez-vous individuels ou collectifs.

Ces ateliers thématiques ont pour objectifs de :

- découvrir l'usage de base (ordinateur, tablette, smartphone), avec prêt de matériel si besoin
- apprendre à communiquer par le biais de messageries, réseaux sociaux, applications
- utiliser les services en ligne pour simplifier les démarches de la vie quotidienne

Les inscriptions se font via les accueils dans les espaces seniors et les thématiques des ateliers collectifs sont travaillées par territoire en fonction de ses spécificités et besoins.

Nombre de seniors et proches aidants accompagnés : 424

LE COLLOQUE VULNÉRABILITÉS ET SIGNALEMENTS

Le service action sociale PA-PH a organisé le 16 juin matin un colloque destiné aux professionnels du social et du médico-social sur le thème « vulnérabilités et signalements ». Il a rassemblé 256 personnes.

Par le prisme des vulnérabilités, les types de fragilités ont été abordés en fonction de la place de chacun avec une façon particulière de les aborder. Les participants à la table ronde ont permis de mieux comprendre ce que pouvait être un signalement par différentes portes d'entrée : gendarmerie, CIDFF, ALA11, médecin urgentiste, service action sociale PA-PH. Cette matinée va déboucher sur un travail en groupes autour de plusieurs thématiques afin de pouvoir élaborer avec les partenaires, un guide du signalement des adultes vulnérables en danger dans le département de l'Aude.

L'après-midi, un théâtre-forum organisé avec ALMA 11 a sensibilisé le grand public sur la question des maltraitances à domicile et en institution de façon ludique.



LES USAGERS DES ESPACES SENIORS EN IMMERSION DANS LA NATURE



Un partenariat a été noué par le service prévention et espaces seniors (PES) autour du programme

ENSEmble développé par GEEAUDE et le PNR de la Narbonnaise. Il est financé par le Département via les espaces naturels sensibles et propose des sorties adaptées aux seniors et proches aidants suivis par le service PES. Il permet de découvrir la biodiversité locale et de se retrouver lors d'un moment convivial.

Ainsi, ont eu lieu une balade contée vers le secteur des cheminières, une balade sensorielle pour découvrir la forêt départementale des Plos dans le petit village de Greffiel et une balade guidée pour découvrir la forêt de Callong-Mirailles à Coudons.



Sur le temps de l'après-midi ouvert au public, et afin de mettre en lumière les réalisations des associations et d'encourager davantage de personnes à s'engager dans des activités de bénévolats notamment auprès des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, un théâtre-forum était proposé, suivi du témoignage des jeunes engagés en service civique solidarité seniors. Le Département a ainsi mobilisé son partenariat avec l'association Unis-Cité en charge de ce programme qui permet de lutter contre l'isolement des aînés, tout en privilégiant la solidarité intergénérationnelle. La jeunesse était également mobilisée avec la présence de près de 100 jeunes étudiants en 1^{ère} et 2^{ème} année de BTS SP3S, en IFSi/IFAS, ainsi que les jeunes suivis par les missions locales du département.

Nombre de participants : 150

À l'occasion de la journée internationale du bénévolat le 5 décembre 2022, Le Département a organisé une rencontre des bénévoles des associations œuvrant en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap le matin et un forum grand public l'après-midi pour susciter de nouvelles vocations.

Solidarité, entraide, générosité, lien social, inclusion, engagement, autant de mots raisonnant par conviction chez des bénévoles investis et des bénévoles en devenir. Le Département, par son engagement, se veut aussi fédérateur. Cet événement, co-construit avec les associations du territoire, avait pour but d'offrir aux bénévoles déjà engagés une information sur les dispositifs existants et les ressources offertes par le Département. 50 bénévoles se sont ainsi retrouvés, partageant la même motivation de mettre leurs compétences au service de l'autre, le même engouement d'appartenir un collectif utile, la même envie de développer encore plus le partenariat et la communication. Ils ont ainsi pu échanger sur l'expérience du bénévolat et à l'issue de ces ateliers, une feuille de route 2022 sera élaborée afin de soutenir le bénévolat dans l'Aude.

ZOOM DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT INCLUSIF



L'habitat inclusif est destiné aux PA/PH qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitat partagé, entre elles ou avec d'autres personnes.

Ils peuvent être locataires, colocataires, sous-locataires ou propriétaires. L'habitat inclusif peut être constitué dans le parc privé ou dans le parc social.

Afin de soutenir le développement de ce type d'habitat, l'Etat a créé l'aide à la vie partagée (AVP), une prestation individuelle destinée aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées de plus de 65 ans qui font le choix de vivre dans un habitat inclusif. L'AVP est versée par les Départements qui le prévoient dans leur règlement départemental d'aide sociale (RDAS).

Afin de participer au financement de l'AVP, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a proposé aux Départements de conventionner avant le 31 décembre 2022. Il s'agit d'établir un plan de déploiement de l'habitat inclusif sur 7 ans pour disposer d'une dotation de la CNSA permettant le financement à hauteur de 80% de l'animation du projet de vie sociale et partagée des habitats inclusifs programmés, soit jusqu'à 8 000€/an et par habitant.

Le partage de cet engagement par l'ensemble des acteurs de la prévention de l'autonomie de l'Aude a été formalisé lors de la conférence des financeurs de l'habitat inclusif (CFHI) du 28 janvier 2022. Présidée par la présidente du conseil départemental, la CFHI est l'instance centrale pour la construction d'une stratégie territoriale partagée de développement de l'habitat.

Un comité de projet a été mis en place au sein du service établissements. Il a organisé des assises de l'habitat inclusif qui ont eu lieu le 24 mars 2022 avec la présence de 200 personnes (élus, associations, organismes, usagers...).

Elles ont marqué l'ouverture d'un appel à candidature afin d'identifier les habitats.

Le comité de projet a instruit les 40 dossiers présentés qui ont ensuite été examinés en CFHI. Ce sont ainsi 20 porteurs de projets qui ont été retenus pour un total de 200 places.



4. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES HOMMES AU-DELÀ DES FRONTIÈRES: LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU CŒUR DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le développement durable est un enjeu majeur de la politique internationale du Département. Elle permet d'établir des échanges, des liens et des partenariats sur des enjeux très variés comme la jeunesse, les politiques sociales, la démocratie participative, la gestion des ressources en eau et des déchets, etc. Les échanges d'expériences et d'expertises permettent de diversifier nos connaissances et de les confronter à d'autres réalités.

La collectivité a choisi de s'impliquer dans l'action internationale en agissant sous plusieurs angles :

- la coopération décentralisée impactant un développement local inclusif
- l'implication dans des réseaux nationaux et internationaux
- le soutien à des projets d'acteurs audois agissant à l'international
- la mobilité des jeunes

Basés sur l'échange et la réciprocité, le Département est engagé dans plusieurs partenariats avec des collectivités à l'international :

- au Liban, dans un programme de développement touristique et de gestion de l'eau
- en Tunisie, dans une coopération autour de la jeunesse et de son inclusion sociale
- Burkina Faso, à travers des actions liées à la participation de la jeunesse à la vie politique locale, à la gestion durable des terres et des ressources en eau et au développement du patrimoine
- en Équateur et au Pérou, dans le cadre d'un projet européen pour améliorer nos connaissances en matière de lutte contre les inondations

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PARTENARIATS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE AU BURKINA FASO



Le Département est engagé depuis 2019 en coopération avec la région des Hauts Bassins du Burkina Faso dans le domaine de la gestion de l'eau et de la jeunesse.

La relation de coopération décentralisée entre l'Aude et le Conseil régional des Hauts Bassins a été choisie en 2021 pour mener une expérimentation de formation-action sur le renforcement du référentiel objectifs de développement durable (ODD) dans la coopération décentralisée.

Cette formation-action a permis d'élaborer un document socle de la stratégie de coopération entre les deux collectivités et de prioriser des champs d'actions en fonction des ODD cibles et de leurs indicateurs d'impacts.

Les orientations qui seront dorénavant données aux relations bilatérales de coopération entre les deux collectivités s'ancrent dans un référentiel qui permettra de traduire les orientations stratégiques de l'agenda des Nations Unies pour le développement durable.

ZOOM

LE BUDGET PARTICIPATIF DE L'AUDE : UNE SECONDE OPÉRATION POUR FAIRE FLEURIR DES PROJETS AUDOIS



« Le premier exercice de budget participatif mis en place par le conseil départemental de l'Aude, témoignait de notre volonté de renforcer la participation citoyenne dans la gestion de nos politiques publiques. Il a permis la réalisation de projets dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, la solidarité, mais aussi l'environnement, le patrimoine le tourisme comme en matière de jeunesse.

Forts de cette belle réussite, et toujours plus attachés à permettre aux Audoises et aux Audois de s'impliquer dans la vie de leur département, nous lançons à présent notre second budget participatif ! »

LES GRANDS PRINCIPES

- Une enveloppe de 1,5 M€ pour des projets d'investissement dans l'Aude
- Des projets proposés par les Audois, votés par les Audois
- Des projets accessibles à tous, laïques et non discriminatoires
- Des projets qui s'inscrivent dans l'ensemble des champs d'intervention du département autorisés par la loi
- Des projets qui s'inscrivent dans les objectifs de développement durable de l'ONU (inégalités, pauvreté, environnement, climat, inclusion, jeunesse, etc.)
- 75 000€/projet au maximum
- Au moins 1 lauréat par canton



Entre le 15 novembre et le 31 décembre 2022, les Audoises et les Audois ont pu déposer leur idées pour l'Aude sur la plateforme

Département de l'Aude - jeparticipe.aude.fr

Pour les accompagner dans leur dépôt d'idées, des réunions publiques « les fabriques des idées » ont été organisées dans tous les cantons de l'Aude. Au 31 décembre, c'étaient plus de 300 idées qui avaient été déposées dont une soixantaine dans le thème « transition écologique ».

5. LE NOUVEAU CESE



« CONSULTER, RASSEMBLER, PROPOSER, CONSEILLER »

Le CESE de l'Aude est une instance de concertation des corps intermédiaires dont le rôle est d'être une force de proposition venant alimenter les réflexions des élus départementaux permettant de concevoir et mener des politiques publiques.

Ces missions se déclinent en plusieurs axes :

- construire un avis et des préconisations sur les schémas ou plans stratégiques conduits par le Département
- se prononcer sur les orientations budgétaires de la collectivité en donnant un avis sur le Débat d'orientation budgétaire
- répondre aux sollicitations de l'Assemblée départementale, relayées par la présidente ou la vice-présidente sous forme de saisine sollicitant l'avis de cette instance sur des sujets ciblés et la formalisation de propositions pouvant alimenter la définition de politiques publiques départementales
- s'auto-saisir de sujets qu'il aura choisis : des sujets d'actualités ou des thèmes qui ont un impact sur la vie des Audois

• Sa composition

Cette instance réinstallée en 2022 a été fortement renouvelée, désormais elle compte 85 organisations, représentatives de la diversité des forces vives audoises : agriculture, artisanat, logement, formation, solidarité, éducation, environnement, culture ... et 10 personnalités qualifiées nommées par la présidente du conseil départemental

De nouvelles structures associatives ont été intégrées dans le domaine de l'environnement

- groupe d'éducation à l'environnement de l'Aude (GEEAUDE)
- France nature environnement
- ECCLA
- Carca vélo
- vélo cité Narbonne
- association Eco-citoyennetés Limoux
- Ecolocal
- syndicat des forestiers privés de l'Aude
- communes forestières de l'Aude

A l'occasion de l'installation de l'instance, il a été proposé à chaque membre de proposer des thèmes de travail qui ont été regroupés en 10 thèmes :

- préservation de l'espace/biodiversité/forêt/espace agricole
- sobriété, « concilier fin du mois et fin du monde »
- comment la culture et le sport font société ? Comment favoriser le lien social et le vivre ensemble ?
- insertion économie sociale et solidaire/lutte contre l'exclusion
- comment ré-enchanter la vie démocratique et favoriser la mobilisation collective ?
- résilience alimentaire/alimentation durable locale
- prévention santé et santé psychique
- mobilité/mobilité douce
- lutte contre les violences intrafamiliales et le harcèlement
- coopération internationale mobilité

En ce début de mandats, 3 ateliers ont démarré leur travaux :

• Atelier « résilience alimentaire / alimentation durable locale »

La première étape a été d'organiser une rencontre avec les élus en charge du projet alimentaire territorial Alain Giniès, vice-président en charge de la commission économie de proximité, agriculture et tourisme et Jean-Luc Durand, conseiller départemental délégué à l'alimentation.

Il s'agissait d'identifier les actions concrètes engagées par le Département et de cibler les axes de travail prioritaires à explorer pour le CESE.

• Atelier « Insertion économie sociale et solidaire / lutte contre l'exclusion »

Cet atelier travaille sur la saisine d'initiative départementale présentée par Valérie Dumontet, vice-présidente du conseil départemental en charge de la commission démocratie jeunesse et international, est intervenue pour présenter. Cette saisine porte sur l'analyse des modèles économiques alternatifs qui pourraient répondre aux problématiques socioéconomiques du département.

• Atelier « sobriété » :

Concilier « fin du mois et fin du monde » : à l'issue des premières rencontres, le vice-président délégué à la transition en charge de la transition écologique Francis Morlon a présenté aux membres du CESE, les priorités départementales en la matière. Les membres du CESE ont également reçu un expert externe ambassadeur de l'association Négawat pour enrichir leur travaux.

6. LE SCHÉMA DES USAGES DU NUMÉRIQUE ET LA « SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE »

En reprenant et actualisant les travaux conduits avant 2020 sur l'élaboration d'un schéma des usages du numérique, le Département va élaborer, mettre en œuvre et suivre la feuille de route du développement des usages du numérique en lien avec l'ensemble des services et des partenaires.

Ainsi les 3 axes initiaux :

- un territoire de modernisation de l'action publique
- un territoire d'inclusion
- un territoire d'attractivités

ont été retravaillés au regard des évolutions sociétales et des nouveaux enjeux environnementaux où les questions de sobriété numériques occuperont une place centrale.

Le numérique mondial est à l'origine de 2 % à 4 % des émissions de gaz à effet de serre sur la planète, soit jusqu'à deux fois plus que le transport aérien. (source Le Monde 12 janvier 2022)



10 milliards de mails sont envoyés par heure dans le monde, cela équivaut à 50 gigawatts, soit la production électrique horaire de quinze centrales nucléaires (source Le Monde 12 janvier 2022)

7. SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Le SDAASAP, schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, est réalisé tous les six ans, en co-pilotage entre la Préfecture et le conseil départemental.

Il est un outil de mise en cohérence des politiques publiques en matière d'amélioration de l'accès aux services.

C'est une démarche partenariale, en lien avec les services de l'Etat, les intercommunalités, les opérateurs de services et les services internes du Département, et qui fait place à la consultation : les habitants, utilisateurs des services, sont appelés à s'exprimer, pour définir les services essentiels et analyser leur accessibilité.

Dans l'Aude, le second SDAASAP, pour la période 2023 - 2029, est en cours d'élaboration. Préalable à l'élaboration, la phase de diagnostic conduite en 2022 a permis d'évaluer l'offre de services et la croiser avec les besoins de la population.

L'ENQUÊTE HABITANTS

Pour analyser les besoins - donnée peut-être plus complexe à recueillir car comportant une part plus grande de subjectivité - nous avons mené entre le 12 mai et le 15 juillet 2022 une grande enquête auprès des habitants de l'Aude afin de les interroger sur leur perception de l'accessibilité des services au sein de leur territoire.

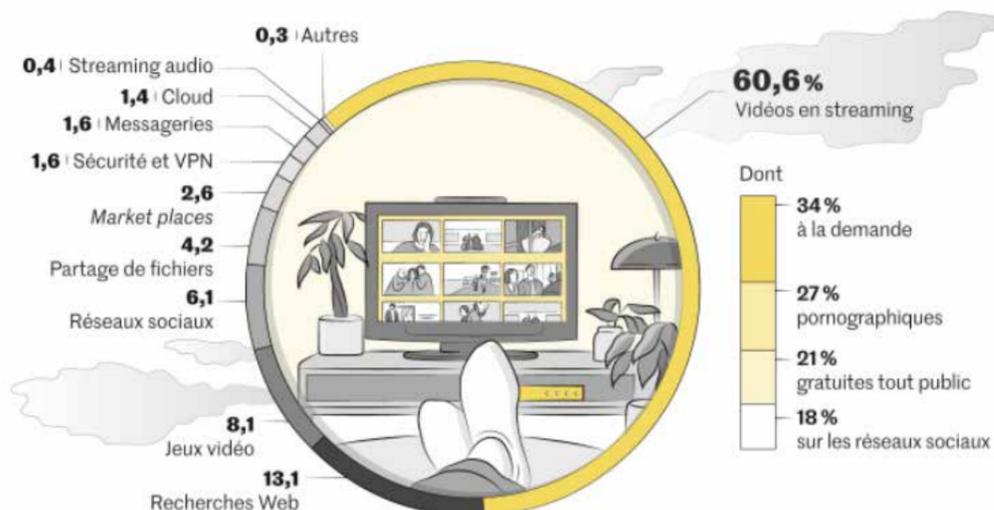
L'objectif était de recueillir l'expertise d'usage des résidents de l'Aude dans leur capacité d'accéder, physiquement, ou à distance (dématérialisation) aux services.

Au total, l'enquête, diffusée en ligne et en version papier, a recueilli près de 2000 réponses, dont 220 en version papier.

Top 4 des habitudes numériques les plus polluantes

1 REGARDER DES VIDÉOS

Répartition du trafic Internet mondial en 2019, en %



Les données occupées sur l'ensemble des serveurs de stockage et de messagerie du Département correspondent à l'équivalent de plus de 10 000 armoires d'archivage papier

ZOOM LE RENOUELEMENT D'ACCRÉDITATION COFRAC DU LDA



AXE 5

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE ET SOLIDAIRE



Le laboratoire départemental d'analyses (LDA), anciennement laboratoire des services vétérinaires et laboratoire vétérinaire départemental (LVD), est fondé en 1971 à Carcassonne. Il déménage en 1996 à son adresse actuelle, toujours à Carcassonne, précisément pour répondre aux normes qualité exigées par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation).

L'accréditation COFRAC a pour but de garantir à la fois la qualité des analyses mais également les compétences de l'équipe.

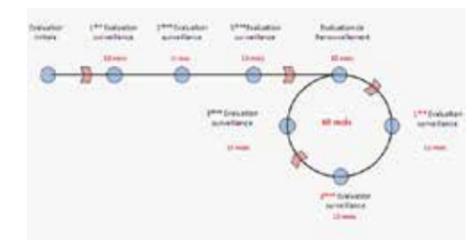
Tous les 5 ans a lieu le renouvellement de cette accréditation entrecoupé tous les 15 mois environ d'un audit de surveillance. L'audit de renouvellement concerne l'ensemble des activités techniques du laboratoire et mobilise jusqu'à 7-8 auditeurs pendant 2 jours alors que les audits de surveillance ciblent certains de nos domaines de compétence et nécessitent en moyenne la présence de 4 auditeurs sur site pendant 2 jours. Dans tous les cas ces audits sont menés par un responsable d'audit qui se consacre à la qualité générale et de plus en plus à la métrologie.

Ces audits font partie d'une volonté plus globale de maintenir un niveau de prestations qui soit le plus élevé possible. L'amélioration continue de nos pratiques, de la qualité de nos analyses passent obligatoirement par ce référencement impliquant une charge de travail conséquente mais nécessaire et un accompagnement régulier d'expert en qualité et métrologie notamment.

En juin 2022, un audit de renouvellement du COFRAC a eu lieu et s'est soldé par une reconduction de notre accréditation pour 5 ans. Il a mis en lumière la qualité de nos pratiques et le professionnalisme de nos équipes. Aucun écart critique n'a été soulevé ce qui signifie que dans l'ensemble de nos analyses, de notre gestion de la qualité, de nos compétences ou encore de notre matériel ou de notre site, aucun élément n'a pu remettre en question les résultats transmis à nos partenaires et clients.

Cette réussite et cette reconnaissance d'un organisme de référence sont le fruit d'une implication exemplaire de notre équipe qui possède des compétences et de plus un sens du service public remarquables.

Cette équipe performante dont le travail est reconnu via cette accréditation et son renouvellement peut intervenir dans les domaines de la santé animale, de la bactériologie des eaux, de la chimie des eaux et de l'hygiène alimentaire. Ainsi, il peut agir de manière transversale sur le territoire et s'intégrer globalement dans le projet politique de notre collectivité.



1. DÉVELOPPER L'APPROVISIONNEMENT DES RESTAURANTS COLLECTIFS EN PRODUITS LOCAUX AVEC AGRILocal

PRENDRE SOIN DES AUDOIS

Garantir la qualité sanitaire des produits consommés :

- en soutenant les restaurations collectives : autocontrôles règlementaires avec analyses en hygiène alimentaire, audit, formation et conseil, mise en place du plan de maîtrise sanitaire (PMS), montage du dossier d'agrément sanitaire (ex : cuisine centrale du collège Emile Alain)
- en soutenant les métiers de bouche : autocontrôles règlementaires avec analyses en hygiène alimentaire, audit, formation et conseil
- en intervenant en cas de problème sanitaire grave : contrôles officiels sur mandatement de l'Etat avec analyses en hygiène alimentaire



Favoriser les circuits courts et donc une alimentation saine et durable :

- en soutenant les producteurs et éleveurs locaux : analyses réalisées en santé animale (parasitologie, bactériologie, immuno-sérologie, PCR) pour participer notamment à rendre les cheptels indemnes et les analyses de produits finis/transformés en hygiène alimentaire.
- en soutenant les abattoirs : analyses libératoires des carcasses, soutien au projet d'abattoir mobile
- en soutenant les vétérinaires et donc en participant à l'organisation territoriale des soins : membre du comité de pilotage dédié à la désertification vétérinaire



PRENDRE SOIN DE L'ENVIRONNEMENT

Garantir la qualité des eaux en sortie des stations d'épuration :

analyses physico-chimiques des eaux rejetées dans l'environnement

Participer à l'épidémiosurveillance :

autopsie d'animaux sauvages ou d'élevages de mort suspecte (ex : grippe aviaire)

Membre du CODERST

(conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques)

Membre du CROPSAV

(conseil régional d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale)



PRENDRE SOIN DU TERRITOIRE

Prélèvement et collecte d'échantillons sur l'ensemble du territoire :

pas de zone blanche sur laquelle le laboratoire ne se rend pas pour soutenir les collectivités et établissements publics : cantines scolaires, crèches, équipements sportifs, EHPAD, hôpitaux etc.

- **84 acheteurs sont adhérents d'AgriLocal** : des cantines scolaires (de la maternelle au lycée), des établissements médico-sociaux, des structures de portage de repas à domicile, des restaurants administratifs, un service pénitentier, des cliniques et hôpitaux, des organisateurs d'événements sportifs, des traiteurs...
- **208 producteurs et entreprises locales ont rejoint AgriLocal 11** : pour parvenir à ces résultats, un travail d'animation et de sensibilisation important a été conduit
- Organisation de la semaine AgriLocal **Au pré de l'assiette** qui vise plusieurs objectifs :
 - mettre en avant l'engagement national de l'association AgriLocal (et par extension, celui de ses Départements adhérents) dans l'accès à une alimentation de qualité et de proximité
 - promouvoir le patrimoine culinaire local
 - mettre à l'honneur les producteurs et artisans des territoires
 - valoriser le savoir-faire des cuisiniers de restauration collective
 - communiquer sur les enjeux du manger local. Durant une semaine, AgriLocal propose aux établissements volontaires de cuisiner un repas

100% local ou comportant au moins 1 produit du coin tous les jours. Ces produits doivent être commandés depuis la plateforme. En 2022, 12 collèges ont participé à cette opération : collèges Mailheuls, Joseph-Anglade, Antoine-Courrière, Marcelin-Albert, Varsovie, Corbières Maritimes, Pierre et Marie Curie, Gaston-Bonheur, les Fontanilles, Joseph-Delteil, Brassens et Saint-Exupéry

- Poursuite des réunions mixtes d'échanges acheteurs/fournisseurs. Avec pour objet d'organiser un événement de type showroom qui permet de mettre en relation de façon directe les acheteurs et les fournisseurs
- Organisation de l'opération **Au pré de la ferme** dont l'objectif est d'organiser des journées portes ouvertes sur des exploitations agricoles engagées dans AgriLocal à destination des acheteurs (sensibiliser, rassurer, créer de l'échange, etc.). Les cibles de ces journées sont l'ensemble des décideurs (élus, principaux, gestionnaires, cuisiniers, etc.). Le Département a proposé 3 exploitations agricoles : la Camva, la SARL Malis riz de Marseillette et Romain Loubet producteur de pleurotes.



Nombre de commandes : 1450
Montant moyen des commandes : 333,56 euros
Quantités commandées : 94 138 kgs
Nombre de fournisseurs : 208 dont 97 ayant commandé au moins une fois
Nombre d'acheteurs : 84 dont 43 ayant commandé au moins une fois

2. ANIMER LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

L'Aude est un département historiquement agricole et fortement impliqué dans les diverses démarches essentielles du « bien manger audois » : marque de qualité territoriale signée Pays cathare, restauration collective via Agrilocal, soutien aux différentes filières non délocalisables...

En 2019, conforté par les travaux du comité économique social et environnemental (CESE), le Département a proposé de développer une agriculture rémunératrice respectueuse de l'environnement, attentes sociétales mises en exergue par la crise sanitaire et les deux confinements qui ont confirmé l'importance des circuits de proximité.

« La santé dans l'assiette » pour tous, des plus jeunes aux plus fragiles, est un des enjeux auquel il est responsable et nécessaire de répondre au plus vite.



APPEL À PROJET

Lauréat lors de la 1^{ère} session de l'appel à projets national alimentation (PNA), le Département a vu reconnaître son PAT *Manger audois*. Ce PAT est un outil facilitant l'accès à une alimentation saine et de qualité, issue d'une agriculture locale durable (rémunératrice, créatrice d'emplois, respectueuse de l'environnement...).

Le plan d'actions (volet B du PAT) a été validé par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf) Occitanie. Il prévoit de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans notre département en créant des conditions favorables à l'installation d'agriculteurs, au développement de circuits de proximité, à la vente directe en facilitant l'accès aux produits locaux de qualité. Pour parvenir à ces résultats, un diagnostic partagé a été conçu en 2021.

De nombreuses problématiques sont apparues :

- la logistique de livraison engendre de nombreux

coûts. Les consommateurs sont demandeurs de points de ventes où une large gamme variée de produits locaux sont proposés dans un même lieu (viandes, légumes, fromages, fruits, jus de fruits, confiseries...). Les structures de ventes en circuits de proximité ont des difficultés à trouver des maraîchers et des arboriculteurs pour répondre à la demande de la population. La restauration collective rencontre aussi des difficultés pour s'approvisionner en fruits et légumes locaux et en volailles piécées

- la difficulté pour les producteurs à communiquer de façon efficace pour se faire connaître. Les consommateurs ruraux sont demandeurs de davantage de lieux de ventes physiques de produits locaux car les services de commandes en lignes proposant les livraisons à domicile excluent une catégorie de la population n'ayant pas accès aux outils numériques

CO-CONSTRUCTION

La co-construction de ce PAT a impliqué une grande diversité d'acteurs et a favorisé l'interconnaissance.

- Les agriculteurs, les artisans, les entreprises locales, les transformateurs, les distributeurs sont les acteurs centraux pour construire une chaîne de valeur locale d'une alimentation durable et de qualité
- Les partenaires et organismes agricoles
 - fédérations d'acteurs de l'agriculture : chambre d'agriculture, chambre des métiers, chambre de commerce et de l'industrie, biovicam, maison paysanne, Coop de France, graines de paysans, ADEAR 11, Terre de liens, Nature et progrès...
 - acteurs de la santé : ARS, Médecins du Monde, Ireps...
 - initiatives solidaires : épicerie paysanne et solidaire ambulante, Tout O Pré, les paniers de Tante Henriette, les épiceries, les co-finés, Courts circuits en Corbières-Minervois...
 - associations caritatives : Restos du cœur, Banque alimentaire, Secours populaire...
 - CESE
 - collectivités locales : intercommunalités, communes... L'association des maires de l'Aude a également été sollicitée pour participer à cette démarche

Cette diversité dans les thématiques traitées et dans les acteurs mobilisés a impulsé une collaboration forte entre les différents services départementaux : direction de l'environnement (espaces naturels sensibles, eau, aménagement foncier...), services insertion, patrimoine, aide sociale à l'enfance, établissements, communication et direction générale de la transition écologique.

Dans le cadre de cette co-construction, plusieurs étapes ont été nécessaires :

- **Les divers modes de concertation lors de la définition des enjeux et objectifs**

Le Département s'est donné les moyens de faire des phases de concertation un véritable lieu d'échanges et de propositions. Tous les participants aux ateliers et débats ont été appelés à contribuer eux-mêmes à la définition des thématiques et des actions concrètes à mener.

- **L'élaboration du plan d'actions en concertation avec les PAT locaux**

Pendant toute la phase de construction du plan d'actions et de rédaction des fiches actions, des échanges réguliers ont eu lieu avec les PAT locaux (Carcassonne Agglo, Haute-Vallée de l'Aude, Castelnaudary Lauragais Audois) afin de coordonner l'ensemble des plans d'actions et d'éviter les doublons entre les actions locales et départementales.

- **Le choix des axes**

Le diagnostic a permis de dégager trois axes dominants. Les actions qui les constituent ont été définies de façon participative lors des ateliers avec les acteurs locaux du système alimentaire ayant une connaissance fine des besoins du territoire.



TROIS AXES FORTS DE LA STRATÉGIE DU PAT

- 1 - **Accroître l'offre alimentaire de produits locaux du territoire :**

- travailler sur le foncier agricole en constituant un groupe de travail d'élus et proposer un accompagnement sur mesure des communes sur leurs problématiques foncières ainsi que de leur faciliter l'acquisition du foncier nourricier avec l'aide notamment de Terre de liens

- développer des systèmes logistiques de distribution adaptés aux zones rurales en réalisant une étude des flux de déplacement et des besoins de producteurs. Cela entraînera la mise en place de structures répondant aux besoins telles que des plateformes numériques ou physiques pour centraliser les produits locaux et faciliter les distributions. La chambre d'agriculture apportera ses compétences pour réaliser ces actions qui bénéficieront à la fois aux producteurs, aux restaurations collectives et aux initiatives de circuits courts

- accélérer la transition agro-écologique avec l'accompagnement des conseillers techniques de la CA11 et le Biocivam 11, la mise en relation des agriculteurs engagés, l'acquisition de données avec de la recherche action et en encourageant la démarche apprenante à l'aide du revenu de transition écologique

- faciliter la transmission des fermes et l'installation de porteurs de projets pour maintenir et augmenter le nombre de producteurs sur le territoire

- structurer les filières locales en analysant leurs besoins et la mutualisation d'ateliers de transformations pour participer à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la valorisation de produits déclassés

2 - Faciliter l'accès aux produits locaux pour toutes et tous



- cibler le grand public avec des actions de promotion des produits audois mis en valeur dans les rayons des grandes et moyennes surfaces, et en facilitant, sur les marchés, la distinction des producteurs locaux des revendeurs. Ces actions seront soutenues par les différentes chambres consulaires.

- accentuer la communication sur les points de vente et autres systèmes de distribution locaux existants : brochures, plateformes numériques...

- soutenir les personnes en précarité financière avec des paniers solidaires de produits bio locaux ou des bons d'alimentation en lien avec les services d'action sociale du Département, les associations

caritatives, l'aide alimentaire, les centres communaux d'actions sociales, etc.

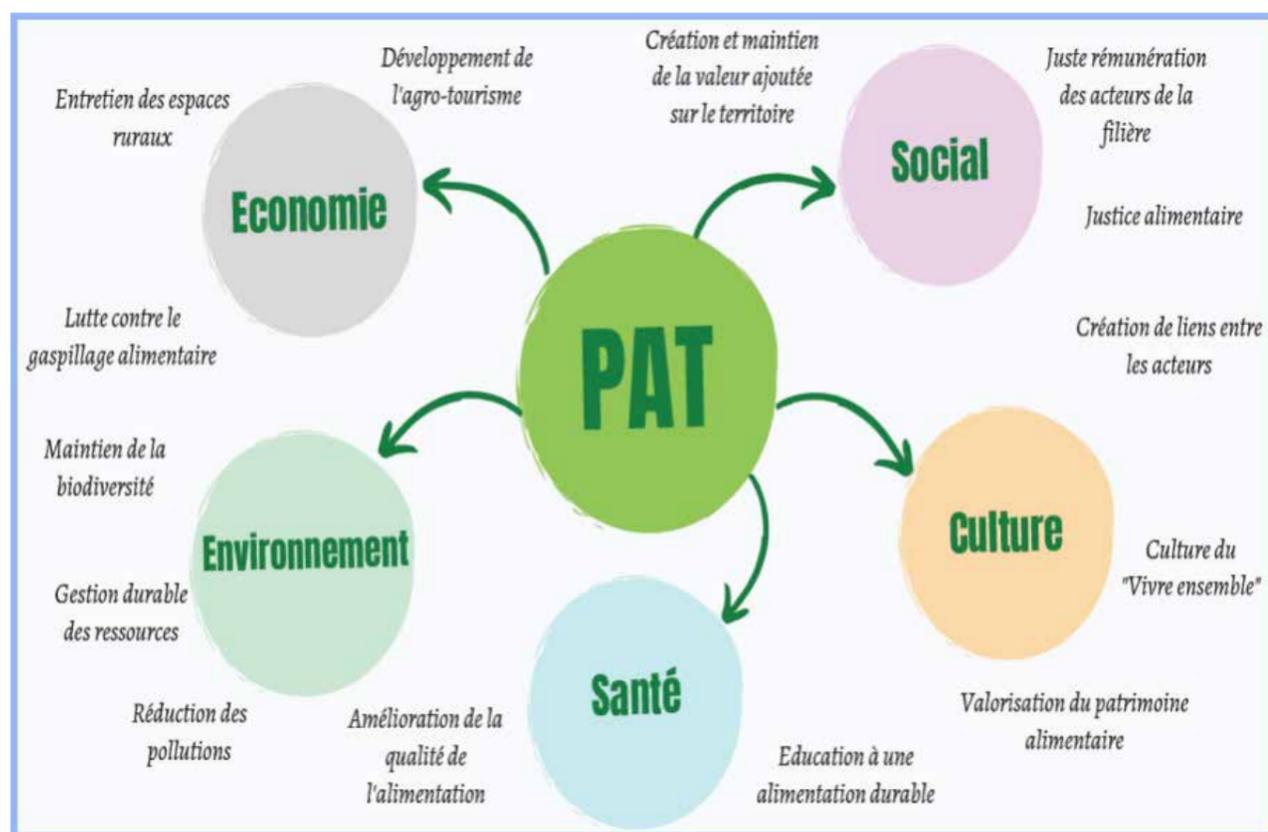
- développer les épiceries solidaires itinérantes de produits locaux et soutenir la création de jardins et vergers vivriers collectifs favorisant l'autonomie alimentaire dans les territoires ruraux
- déployer des produits locaux de qualité dans la restauration collective : plateforme Agrilocal, rencontres entre les chefs cuisiniers et les producteurs...

3 - Sensibiliser aux enjeux agricoles et alimentaires

- mettre les produits locaux au cœur de tout événement audois (agricoles, alimentaires, culturels) dans lesquels ils occuperont une place centrale dans les repas grâce à Agrilocal
- sensibiliser le grand public grâce aux marchés, journées portes ouvertes itinérantes et journées participatives
- valoriser les expériences inspirantes de transition alimentaire et écologique des différents territoires auprès du grand public, des élus, des

scolaires et des acteurs du monde agricole : média d'information, circuits de visites favorisant la démarche apprenante... ces actions innovantes proposées lors des ateliers participatifs ont pour but de mettre en valeur les solutions aux problématiques actuelles ainsi que les acteurs qui les mettent en place

- proposer des actions de sensibilisation « santé et alimentation durable » à destination du public fragile : ateliers de cuisine, soirées débats avec des documentaires, etc.
- sensibiliser le public scolaire de l'école à l'université : visites de fermes, ateliers de lutte contre le gaspillage alimentaire, jardins dans les écoles. Pour cela les associations locales de sensibilisation à l'environnement et à l'alimentation durables seront des acteurs clés



Nombre d'actions du PAT : 22
 Nombre d'actions engagées : 21

3. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AB)

Les surfaces et le nombre d'exploitations bio sont en augmentation dans toutes les régions de France mais la progression est particulièrement vraie en Occitanie, avec une forte dynamique sur les 4 dernières années. L'Occitanie reste la première région bio de France.

La part de l'agriculture biologique dans l'Aude a fortement augmenté depuis 10 ans. Le nombre d'exploitations agricoles en bio a progressé de 224 % et les surfaces qui y sont consacrées ont été multipliées par 3,5 entre 2008 et 2018.

La commercialisation de la production audoise fait essentiellement appel aux circuits courts (vente directe à la ferme ou par livraison, marchés locaux et foires spécialisées, livraison aux magasins spécialisés...). Certaines productions, comme les grandes cultures ou les bovins engraisés, sont commercialisées par l'intermédiaire de coopératives spécialisées locales. La viticulture représente un secteur en plein développement en matière de conversion AB (plus de 25 % des caves particulières sont labellisées).

Le Département soutient le Biocivam 11 ainsi que l'association Nature & progrès (pour les activités de soutien au développement et à la promotion du bio). Il agit en encourageant le développement de la consommation de produits bio dans les cantines des collèges.

58000 ha en bio dont 14 000 en conversion
 1250 installations bio
 13% du montant des achats Agrilocal bio dans les collèges



LUTTE CONTRE LE VER DE LA GRAPPE GRÂCE À LA CONFUSION BIOLOGIQUE

La confusion sexuelle est une technique biologique de lutte contre la tordeuse de la grappe (parasite de la vigne) dont les ravages sont importants dans les vignobles. Ce dispositif impacte très faiblement l'environnement. Le principe est de perturber le système hormonal des parasites en utilisant des phéromones synthétiques qui imitent le parfum hormonal des femelles. Les mâles, déboussolés, ont du mal à trouver les femelles pour s'accoupler. La reproduction est donc fortement réduite. Les dégâts causés par les vers de la grappe sont ainsi limités sans avoir recours à des pulvérisations d'insecticides chimiques.

Un engagement fort du Département a permis d'aider financièrement les agriculteurs et coopératives souhaitant adopter ce principe pour améliorer leurs méthodes de production et de culture. Une aide forfaitaire a été versée depuis 2018 et jusqu'à cette année à hauteur de 40€ l'hectare la première année de conversion puis à 20€ la seconde. La subvention ainsi accordée a permis l'acquisition des capsules de phéromones et de leurs supports d'accroche dans les vignes.

Depuis le démarrage du dispositif en 2018, l'aide financière du Département s'élève à 990 110€.

ZOOM

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊTS POUR LUTTER CONTRE LA DÉSSERTIFICATION VÉTÉRINAIRE AFIN DE CONSERVER UNE AGRICULTURE D'ÉLEVAGE Saine ET SURVEILLÉE

La loi portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne en matière économique et financière (dite loi DDADUE) du 3 décembre 2020 et ses textes d'application permettent désormais aux collectivités territoriales et leurs groupements de soutenir financièrement les vétérinaires titulaires d'une habilitation sanitaire ainsi que les étudiants s'engageant à exercer auprès des animaux d'élevage.

Un diagnostic départemental relatif à la désertification vétérinaire en milieu rural a été réalisé d'avril à septembre 2022.

Ce travail partenarial a été réalisé grâce à la constitution d'un comité de pilotage réunissant le conseil départemental de l'Aude, le groupement de défense sanitaire, la DDETSPP (en relation avec la DRAAF), la chambre d'agriculture de l'Aude et les représentants des vétérinaires (GTV, ordre régional des vétérinaires d'Occitanie).

Les pistes d'actions proposées et encore en cours d'étude visent à apporter une réponse urgente mais également à amorcer des changements structurels de la relation éleveur / vétérinaire afin de soutenir l'activité vétérinaire sur le territoire sur le long terme :

Sur le court terme, l'unique mesure envisagée pouvant avoir un impact rapide consiste en un soutien financier des collectivités locales aux praticiens de la rurale (analyses financières à l'appui).

À moyen et long terme, plusieurs mesures pourraient être envisagées :

- améliorer la rentabilité de la pratique rurale : valorisation de la trousse à outils réalisée par le GTV, amélioration des actes réglementaires (organisation de tournées géographiques, perfectionnement de la contention, privilégier les soins des petits ruminants et des veaux en cabinet)
- recentrer l'activité sur la médecine vétérinaire en élevage : automatisation des bilans sanitaires d'élevage, construction d'un partenariat avec les écoles vétérinaires afin de renouveler les générations (accueil tutorats/stagiaires), poursuite de la sensibilisation à la problématique de désertification vétérinaires, définition d'un cadre de conventionnement et/ou contractualisation entre éleveurs et vétérinaires...

4. S'APPUYER SUR LA MARQUE PAYS CATHARE® POUR VALORISER LE TERRITOIRE

Les entreprises du secteur agroalimentaire fédérées par la bannière de la marque Pays cathare® ont poursuivi leurs efforts pour inscrire durablement l'achat de produits locaux de qualité et les circuits de vente de proximité dans les nouvelles tendances des consommateurs audois.

Ceux du secteur touristique ont valorisé la force d'un réseau d'ambassadeurs d'un territoire d'exception et le gage de qualité apporté par la marque pour rassurer leurs hôtes avec des prestations adaptées aux demandes de clientèles urbaines en recherche de séjours et de "vacances sereines".



MANIFESTATIONS

Le partenariat engagé depuis 2019 avec le club de rugby de Carcassonne (USC) s'appuie sur les valeurs communes de solidarité, d'authenticité et d'ancrage local. Il s'est concrétisé par l'organisation sur la place Carnot le 14 juillet de "Mêlées en cuisine" et la diffusion d'une campagne mix media "jouer et manger audois : une même intensité".

Un partenariat a été également engagé avec le club de rugby de Narbonne (RCN) pour la promotion de la marque lors de l'organisation des repas d'après-matches.

La marque Pays Cathare a été présente lors des manifestations 2022 entre autres des Tablées du Rheu, de Promaude, de la Fête du cassoulet, du marché organisé lors du Forum Accel'Air ou encore de la foire d'Espezel.

DISPOSITIF QUALITÉ DE LA MARQUE

La consolidation du dispositif qualité de la marque est un chantier majeur qui s'est poursuivi pour :

- coordonner la marque départementale avec les signes officiels de la qualité et de l'origine (IGP haricot de Castelnaudary, AOP lucques du Languedoc, Qualité tourisme caveaux), et les autres marques de qualité territoriales en émergence (Pyrénées, Canal du Midi)
- finaliser les plans de contrôle des filières agroalimentaires avec les professionnels concernés
- remobiliser les partenaires des filières viandes agneaux, porcs et bovins pour réinscrire cette production carnée dans la gamme de la marque

DÉMARCHE DE PROGRÈS

L'association pour le développement économique de la marque Pays Cathare, (ADEM PC) est engagée depuis 2018 sur des actions de promotion collective de la marque avec une trentaine de professionnels pour la vente de box et coffrets.

Elle est aujourd'hui volontaire pour élargir son champ d'action afin que cette association devienne un outil performant d'appui de la marque Pays Cathare aux filières agro-alimentaires audoises.

Pour 2022 l'ADEM a participé aux Tablées du Rheu en mars et à Promaude en juin, et prépare le salon international de l'agriculture à Paris pour l'édition 2023.

Nombre de labellisés : 820

ZOOM

L'AUDE, INVITÉE D'HONNEUR AUX TABLÉES DU RHEU, DANS L'AGGLOMÉRATION DE RENNES



Chaque année, un Département ou une Région est à l'honneur aux Tablées du Rheu, salon gastronomique parmi les plus réputés de l'hexagone, dans l'agglomération rennaise (457 000 habitants).

Du 11 au 13 mars 2022, le Département de l'Aude y a vanté les atouts touristiques de la destination ainsi que ses productions viticoles et gastronomiques.

Une histoire de rencontres entre personnes fières de leurs savoir-faire audois et des bretons fins gourmets, qui savent apprécier les produits de qualité !

L'Agence de développement touristique s'inscrit dans cette dynamique, convaincue de l'importance du lien humain, de la rencontre pour faire parler de l'Aude, et valoriser ses produits emblématiques.

Cette manifestation a représenté une formidable opportunité de promouvoir la destination, dans une région encore à conquérir. « Nul doute que nos produits, nos vins, nos ambassadeurs ont donné envie à nos amis bretons de venir vivre notre destination sur place... »

Ce fut aussi l'occasion de partager l'art de vivre de notre Département au travers de notre culture avec l'Escola de bodega de la montagne noire, la confrérie du cassoulet sans oublier les recettes concoctées par les chefs cuisiniers du protocole au Département s'accordant aux vins des viticulteurs présents sur le salon.

Une véritable palette de couleurs, de saveurs et de rêves !

Voilà un avant-goût de la participation de l'Aude au salon international de l'agriculture du 24 février au 6 mars 2023.

20 000 visiteurs sur trois jours (public averti et fidèle à la manifestation - clientèle familiale)

8 producteurs présents sur l'espace Aude

6 viticulteurs exposants dans l'enceinte des tablées

1500 brochures touristiques distribuées

3000 parts de cassoulet dégustées

De 1800€ et 8000€ de chiffres d'affaires par exposant

Venue de la délégation des organisateurs des Tablées du Rheu (50 personnes) du 6 au 8 septembre 2022

2 semaines offertes dans le cadre de jeux concours qui ont générées des recettes sur le territoire, les gagnants ayant prolongé d'une semaine.



Crédit photos : Extrait portrait sensible de l'Aude - 2022 - ADT Aude - CoManaging

5. MOBILISER L'AMÉNAGEMENT FONCIER, OUTIL D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

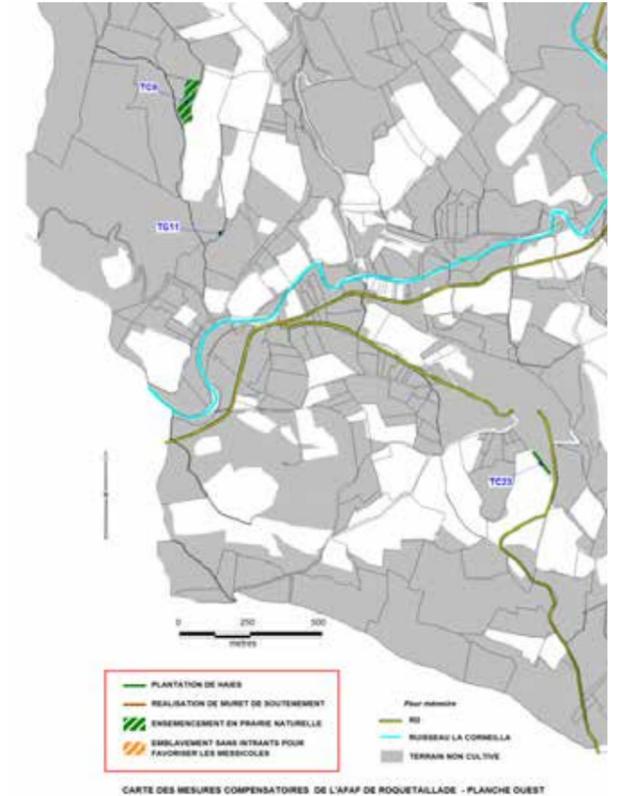
L'aménagement foncier contribue à l'aménagement du territoire et à limiter l'artificialisation des terres agricoles. Il permet de valoriser les espaces naturels ruraux, d'améliorer les conditions d'exploitation des propriétés agricoles et participe à la résorption des friches agricoles. Il contribue de fait à la prévention des risques naturels et assure la mise en valeur du patrimoine rural et des paysages.

C'est depuis 2006 une compétence du Département régie par le Code rural et de la pêche maritime. Ce dernier prévoit 3 modes d'aménagement foncier : l'aménagement foncier agricole forestier et environnemental (AFAFE), les échanges et cessions d'immeubles ruraux et forestiers (ECIRF), la mise en valeur des terres incultes.

C'est à la demande des communes que le Département met en œuvre des procédures d'AFAFE.

L'année 2022 est caractérisée par :

- l'entrée en phase opérationnelle de celles engagées sur le plateau de Sault (Belvis, Espezel, Quirbajou, Roquefeuil) et le limouxin (Bouriège, Bourigeole, Festes-et-Saint-André) pour une superficie globale de 8 609 ha
- la réalisation des mesures ERC du programme de travaux connexes de l'AFAFE de Roquetaillade-et-Conilhac dont la plantation de 550 m de haies environnementales, l'ensemencement d'une prairie permanente et une action en faveur des messicoles. Un bilan environnemental devra être réalisé en n+5 et n+10 par la commune
- l'opération de mise en valeur des terres incultes ou manifestement sous-exploitées, initiée en 2018 sur le territoire d'apport des Caves de Rocbère est arrivée à terme. Elle concernait 90,31 ha. Un seul plan de remise en valeur avait été déposé pour 53,63 ha. La commission départementale d'aménagement foncier (CDAF), chargée de vérifier la réalisation de celui-ci, a constaté lors de sa réunion du 21 novembre 2022 la non remise en valeur de 26,3766 ha
- le Département a décidé de s'inscrire dans le dispositif « Ukraine » mis en œuvre par la Safer Occitanie et qui consiste à remettre en culture des parcelles agricoles en friche dans le but de limiter l'impact du conflit russo-ukrainien sur l'approvisionnement de la région en céréales et oléo-protéagineux. 3 parcelles représentant une



superficie globale de 5,2 ha ont ainsi fait l'objet d'une convention de mise à disposition pour 6 ans auprès de la Safer qui a passé un bail avec un agriculteur certifié en AB pour les exploiter

- la Safer Occitanie a développé pour le compte du Département une mission d'animation des espaces agricoles. Elle s'inscrit dans le cadre d'une convention annuelle élaborée dans une perspective de préservation et de développement de l'activité agricole, de soutien à l'installation des jeunes agriculteurs et de remise en culture des friches



6. PROMOUVOIR L'EMPLOI ET L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

LES CHANTIERS D'INSERTION

Ce dispositif, constituant une 1^{ère} étape dans un parcours d'insertion professionnelle par l'activité économique, s'adresse aux personnes éloignées du monde du travail.

	2019	2020	2021	2022
Nombre de chantiers	39	35	40	40
Nombre de postes d'insertion	422	434	444	491
Dont réservés aux personnes BRSA socle	239	239	247	246

En 2022, nous pouvons notamment mentionner la création de deux nouveaux chantiers :

• l'ANRAS

Sur le territoire Lauragais, l'association ANRAS a créé le chantier d'insertion « rénovation bâtiment » dont l'objectif est le maintien en état et l'amélioration de bâtiments appartenant au pôle social éducatif et professionnel Olympe de Gouges, une association qui accompagne des jeunes confiées par l'aide sociale à l'enfance. Ces locaux nécessitent d'être entretenus en permanence pour favoriser des bonnes conditions de travail pour la mise en place d'accompagnement et d'accueil de qualité. Les travaux en question peuvent être des travaux légers de maçonnerie, de peinture, de plomberie et d'embellissement.

• le Parchemin

L'association le Parchemin a étendu ses activités sur le territoire de la Moyenne et Haute-Vallée de l'Aude par la création du chantier « déconstruction et réemploi de matériaux issus du bâtiment ». La finalité du chantier est la récupération et le réemploi des matériaux de bâtiments avant la démolition pour activer :

- le développement des compétences techniques pour les salariés en insertion
- le travail en collaboration étroite sur les chantiers avec des entreprises employeuses
- l'innovation d'une nouvelle offre de service sur le territoire et la création d'emplois de transition
- l'augmentation des flux entrants via l'économie circulaire

Les autres chantiers d'insertion poursuivent leur activité en favorisant également pour la plupart d'entre eux des pratiques de développement durable.



CRÉATION D'ACTIVITÉ ET D'EMPLOIS NON DÉLOCALISABLES DANS LE SECTEUR DE L'ESS

• L'accompagnement à la création d'activité

Au 1^{er} semestre 2022, 901 personnes bénéficiaires du RSA (dont 450 hommes et 451 femmes) ont été accompagnées au titre de la création et/ou du développement de leur activité, sur les 1085 participants prévisionnels conventionnés pour l'année complète 2022 (dont 148 au titre d'une activité artistique et 18 au titre d'une activité agricole) au 30 juin 2022. Pour rappel, 926 personnes avaient été accompagnées dans le cadre de la création d'activité sur le premier semestre 2021.

• Les financeurs solidaires dans le cadre de la création d'entreprises

L'association pour le droit à l'initiative économique mobilise des outils financiers (primes, garanties, prêt d'honneur à taux 0, apport) afin d'aider les participants fragiles souhaitant créer leur micro TPE. Au 30 juin 2022, ce sont :

- 202 personnes accueillies
- 85 personnes (dont 31 BRSA) accompagnées dans la construction d'un plan de financement sur mesure compte tenu de leurs profils et de leurs projets

L'Airdie intervient en complémentarité avec les dispositifs d'aide à la création d'entreprise existants sur le territoire. Là où ces outils interviennent pour faire effet levier sur des crédits bancaires (via des garanties de prêts ou des prêts d'honneur), l'Airdie finance directement et en totalité les besoins du chef d'entreprise sans complément bancaire.

Au 30 septembre 2022, ce sont donc 252 bénéficiaires accueillis dans l'Aude (dont 25 BRSA) pour 99 bénéficiaires et structures financés (dont 11 BRSA). 184 emplois ont été ainsi créés ou consolidés.

Au 30 juin 2022, la structure familles rurales a accompagné 24 bénéficiaires du RSA qui ont profité de microcrédits personnels axés sur des problématiques comme la mobilité, les assurances ou l'obtention d'un emploi.



LA CLAUSE D'INSERTION

Le Département est fortement engagé dans la mise en œuvre de la clause sociale. En effet, non seulement il intègre la clause d'insertion dans ses propres marchés dès que possible, mais il dédie également une équipe de 2 agents en charge d'aider les autres maîtres d'ouvrage publics ou privés (hors territoire des agglomérations) à intégrer la clause sociale dans leurs marchés et à suivre sa mise en œuvre.

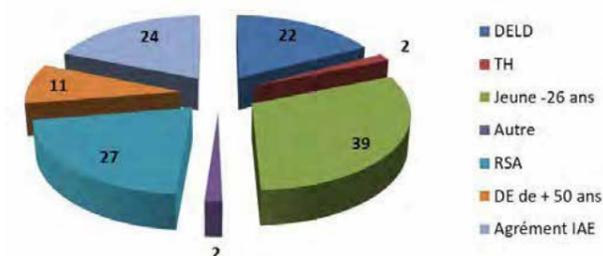
En 2022, ce sont plus de 218 000 heures d'insertion (pour 359 participants) qui ont été réalisées sur les chantiers suivis par le Département. Il est à noter que les chiffres sont en constante augmentation malgré deux années traversées par une crise sanitaire mondiale qui a profondément modifié la relation au travail des demandeurs d'emplois.

La clause sociale reste donc un dispositif d'insertion professionnelle efficient avec la signature de 44 contrats à durée indéterminée et de 45 contrats en alternance.

Le suivi de marchés structurants sur le département permet la création de réels parcours d'insertion durables, c'est notamment le cas en 2022 avec 2 marchés.

• Extension du port de Port-La-Nouvelle

Les travaux afférents ont démarré en juin 2019. Depuis cette date, 122 participants (+3) éligibles au dispositif de la clause sociale ont travaillé sur cette opération dont 16 femmes, 31 BRSA et 48 jeunes de moins de 26 ans ayant peu ou pas d'expérience professionnelle.



En tout, ce sont donc 229 contrats de travail effectués par ces 122 participants sous différentes modalités d'embauche :

- 8 contrats de professionnalisation (alternance)
- 22 embauches directes
- 179 contrats d'intérim d'insertion couplant mise à disposition en entreprise et accompagnement socioprofessionnel visant la levée définitive des freins à l'emploi

• Marché d'élargissement de l'A61 entre Lézignan et Narbonne (démarrage en janvier 2019 - chantier en cours)

94 participants dont 4 femmes et 25 bénéficiaires du RSA ont travaillé en moyenne 850 heures chacun sur cette opération portée par Vinci Autoroutes. Ces 94 personnes ont donc réalisé 144 contrats de travail répartis sur les secteurs d'activité suivants :

MÉTIER	NB CONTRATS	NB HEURES RÉALISÉES
Assistanat de direction	1	3 157,00
Bûcheronnage et élagage	1	140,00
Conduite d'engins de terrassement et de carrière	3	199,50
Construction de routes et voies	121	61 535,30
Construction en béton	2	2 350,50
Direction de chantier du BTP	1	427,50
Maçonnerie	1	64,00
Maintenance d'engins de chantier, levage, manutention et de machines agricoles	1	1 299,61
Mesures topographiques	2	3 121,00
Pose de canalisations	1	3 348,50
Préparation du gros oeuvre et des travaux publics	8	1 806,67
Secrétariat	2	3 069,00
TOTAL	144	80 518,58

7. S'IMPLIQUER FORTEMENT DANS LES LABELLISATIONS À HAUTE VALEUR DE QUALITÉ POUR DÉVELOPPER NOTRE ATTRACTIVITÉ

LA PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SAUVEGARDE DU CANAL DU MIDI ET DE SON LABEL UNESCO

Une instance de gouvernance l'Entente pour le Canal du Midi a été mise en place et le plan de gestion du bien a été défini.

En 2021, le Département a participé avec les membres de l'Entente pour le Canal du Midi, à la mise en œuvre des premières actions du Plan de gestion du Canal du Midi à savoir le projet de marque canal Midi et les événements estivaux de l'Entente : les escales culturelles du Canal du Midi relatifs à l'action n°20 du plan d'actions *Définir l'identité du bien Canal du Midi et définir une stratégie de valorisation de celle-ci*.



En 2022, la mise en œuvre par l'ensemble des membres de l'Entente des opérations collectives structurantes en faveur du canal du Midi s'est poursuivie : structuration et développement de l'usage de la marque, démarrage des travaux d'élaboration du schéma d'interprétation, premières étapes de structuration du site internet, adoption du contrat de destination canal du Midi ...

Les membres de l'Entente ont adopté le contrat-cadre en faveur du canal du Midi et de ses territoires 2022-2027.

La marque Canal du Midi dont la commission permanente du 26 avril 2021 a approuvé la convention relative à la gouvernance entre les membres de l'Entente, a été inaugurée à la cale du Radoub le 8 juillet 2021. Il s'agit d'une marque institutionnelle qui vise à affirmer la forte valeur de cette œuvre remarquable et à fédérer les divers membres de l'Entente et ses partenaires qui participent à la valorisation du bien par leurs actions en faveur du canal.

Les escales culturelles du Canal du Midi ont constitué un temps fort de mise en lumière du bien à l'occasion

des 25 ans de classement. Elles se sont déclinées en quatre temps en divers lieux du linéaire dont Villesquelande pour l'Aude le 7 août 2021.

La gouvernance du bien se consolide, permettant une approche plus intégrée géographiquement et entre acteurs œuvrant sur et autour de cet ouvrage.

Par ailleurs le Département poursuit sa participation à la réhabilitation de l'ouvrage par la finalisation d'une première tranche de travaux pour la véloroute du Canal du Midi entre Argeliers et Argens-Minervois. Le Département est maître d'ouvrage des travaux de restauration des berges et de replantation pour le compte des Voies navigables de France (VNF), en plus de ceux d'infrastructure de la bande de roulement, et de la première tranche de travaux de mise en cyclabilité du linéaire entre Homps et le seuil de Naurouze.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Le Département est membre du syndicat mixte du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (PNRNM) et soutient également son programme d'actions :

- mise en œuvre des plans de gestion sur les sites propriétés du Conservatoire du littoral et cogérés par le PNRNM : marais du Narbonnais, étang du Doulet et saline et île de la Planasse à Peyriac-de-Mer, salins de Sigean, l'Oustalet Fleury d'Aude, le site des Auzils à Gruissan, réserve naturelle régionale de Sainte-Lucie et par la communauté de communes La Domitienne pour le site des Basses-plaines de l'Aude
- en 2022 finalisation des travaux d'aménagement du domaine de Sainte-Lucie en refuge du Littoral cofinancés par le Département et recrutement du gestionnaire du refuge
- en 2022 finalisation de la phase de conception du projet maison de la narbonnaise, maison du Parc naturel régional au domaine du Grand Castélou à Narbonne et démarrage des travaux projet cofinancé par le Département

Par ailleurs le PNRNM s'est engagé dans la procédure de révision de sa charte en vue de la reconduction de son classement pour la période 2025-2040.



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PATRIMOINE MONDIAL

Le programme 2030 adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 intègre, pour la première fois, le rôle de la culture par le biais du patrimoine culturel et de la créativité comme moteur du développement durable pour l'ensemble des objectifs de développement durable.

Le 19 novembre 2015, la 20^e Assemblée générale des États Parties à la Convention du patrimoine mondial a adopté une politique sur l'intégration de la dimension du développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial. L'objectif de la politique est d'aider les États parties, les professionnels, les institutions, les communautés et les réseaux, par des orientations appropriées afin d'exploiter le potentiel des biens du patrimoine mondial et du patrimoine en général, pour contribuer au développement durable.

Il est en effet évident qu'en plus de sa valeur intrinsèque pour les générations présentes et futures, le patrimoine mondial et le patrimoine en général peuvent contribuer de façon importante au développement durable dans ses différentes dimensions.

• Candidature au patrimoine mondial des citadelles du vertige

Inscrit depuis 2017 sur la liste indicative des biens français, le dossier de candidature de la Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne (Lastours, Termes, Aguilar, Quéribus, Peyrepertuse, Puilaurens et Montségur) poursuit son chemin vers une inscription sur la prestigieuse liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

- La co-élaboration du plan de gestion

2021 a été une année riche en termes d'avancées pour le dossier. Le travail sur la co-élaboration du plan de gestion du bien en série, enclenché en 2020 s'est poursuivi sur toute l'année 2021 et a notamment permis d'aboutir à la définition des périmètres des zones tampons ainsi qu'à l'écriture du schéma d'engagements communs, définissant



les grandes orientations communes à déployer de manière partagée pour assurer la gestion, la préservation et la valorisation du bien en série.

Afin d'associer les différents acteurs et la population locale à ce travail, et malgré un contexte sanitaire compliqué, de nombreux temps de concertation ont jalonné les phases d'écriture de ce plan de gestion : balades paysagères, ateliers de travail thématique, séminaires...

- Audition devant le comité français du patrimoine mondial (CFPM)

Le 8 juin 2021, à l'occasion de la 3^{ème} audition des porteurs de projets devant le CFPM, ont ainsi pu être validés les périmètres de la zone tampon et de l'aire d'influence paysagère de ce bien en série, nouvellement défini et permettant d'assurer un surcroît de protection aux abords des monuments (cf encadré).

Afin d'assurer la compatibilité des orientations et actions définies dans le cadre du système de gestion en cours d'écriture, l'AMPM a par ailleurs rejoint la réflexion nationale portée par l'association des biens français du patrimoine mondial (ABFPM) et les groupes de travail dédiés à cette thématique. La finalisation du plan de gestion interviendra à l'été 2022 et devra faire l'objet d'une validation par le CFPM.



08 juin 2021 - 3e édition des porteurs de projet devant le CFPM



LA DIMENSION SCIENTIFIQUE INTERNATIONALE, LE PARTAGE DE CONNAISSANCES ET L'ASSOCIATION DES POPULATIONS AU SERVICE D'UNE CANDIDATURE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Bénéficiaire d'apports extérieurs, nouer des partenariats internationaux, favoriser les échanges culturels, scientifiques et partager les connaissances constituent autant de clefs de réussite d'un dossier de candidature au patrimoine mondial.



Dans cette optique, un colloque scientifique international s'est tenu à la Cité de Carcassonne du 18 au 21 novembre 2021. Organisé par l'Association mission patrimoine mondial et le Département, dans le cadre de la candidature au patrimoine mondial de l'Unesco de la Cité de Carcassonne et ses châteaux sentinelles de montagne, celui-ci avait pour thème « fortifications et pouvoirs souverains - architecture fortifiée et contrôle des territoires au XIII^e siècle ». Une quarantaine

d'intervenants nationaux et internationaux se sont ainsi rassemblés quatre jours durant afin d'échanger et de débattre sur le sujet. Les participants et conférenciers ont également pu profiter de la découverte de quelques-uns des châteaux et citadelles du vertige à travers les visites du château Comtal de Carcassonne, des châteaux de Lastours, Peyrepertuse et Queribus sous un grand soleil.

Au total, seize nationalités étaient représentées. Leurs apports, riches et nombreux sont venus étoffer le dossier de candidature dans sa dimension scientifique et ainsi conforter la valeur universelle exceptionnelle (VUE) de ce bien en série. Leurs travaux feront l'objet d'une publication. L'événement, ouvert au grand public, a également favorisé une diffusion forte de la connaissance et une meilleure appropriation par les populations de la démarche et de ses enjeux.

Une pierre de plus posée au vaste édifice qu'est ce projet de candidature au patrimoine mondial, et dont la prochaine étape sera la validation du plan de gestion auprès du Comité français du patrimoine mondial (CFPM) en 2022.

En outre et depuis le lancement de la démarche, le Département veille à inscrire cette dynamique de projet au sein des réseaux nationaux et internationaux du patrimoine mondial, et à associer de manière assidue la population locale à l'ensemble des actions menées sur le territoire, au service d'un développement durable et soucieux du confort des habitants.

8. RÉVISER NOTRE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE EN S'ENGAGEANT DANS UN TOURISME À IMPACT POSITIF

Engagée en 2022, la définition de la nouvelle stratégie touristique départementale sera finalisée au premier semestre 2023.

L'agence de développement touristique de l'Aude s'est engagée dans la définition de la nouvelle stratégie en s'appuyant sur la réalisation préalable d'un portrait identitaire de l'Aude. Elle a également posé le principe d'une large dynamique de concertation pour élaborer cette stratégie, en associant acteurs du tourisme privés et institutionnels, visiteurs, habitants.

Une forte mobilisation s'est opérée avec une démarche articulée autour de :

- 2 enquêtes
- 6 focus groups
- 2 séminaires stratégiques en format COPIL/ COTECH
- 1 world café
- 25 entretiens qualitatifs
- Un padlet collaboratif pour permettre aux acteurs de contribuer, même à distance

Soit plus de 3 300 contributeurs actifs au projet !

- 1687 répondants à l'enquête visiteurs
- 1463 répondants à l'enquête acteurs/ résidents
- Une centaine d'acteurs mobilisés en focus groups ou en entretiens
- 65 participants au World Café

Le premier temps fort de ce travail s'est traduit par la réalisation d'un portrait sensible de l'Aude.

Présenté en juin, ce portrait sensible de l'Aude a révélé avec beaucoup de justesse la diversité des atouts de notre département, mettant en avant en tout premier lieu la beauté des paysages naturels, la lumière si particulière, l'art de vivre audois...

De cette large concertation sont ressortis 4 enjeux prioritaires à prendre en compte :

- renouveler l'image de l'Aude par un récit sensible
- s'affirmer en jouant collectif
- proposer une offre reliée à l'identité et l'excellence audoises
- agir pour un tourisme où les audois ont une place centrale : un tourisme par et pour les Audois



Le tourisme est une filière qui a un fort impact économique et un rôle de locomotive pour le département. Il contribue à orienter la nature même du développement du territoire et, à ce titre, a une responsabilité forte au regard des enjeux économiques, sociaux et environnementaux du département.

Il s'agit d'affronter avec engagement les transitions à l'œuvre pour rester maître de notre développement.

C'est pourquoi le Département de l'Aude acte la nécessité de s'engager pour un tourisme qui régénère le territoire et qui cherche à apporter des contributions positives aux résidents, aux visiteurs et au territoire : un tourisme à impact positif, avec une partition particulière à jouer au sein de l'Occitanie.



Crédit photos : Extrait portrait sensible de l'Aude - 2022 - ADT Aude - CoManaging

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022



Département de l'Aude
Allée Raymond Courrière
11855 Carcassonne cedex 9
www.aude.fr



La France met en œuvre les
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

